

Comité de Handball des Deux-Sèvres

COMITÉ
DEUX SÈVRES
FFHANDBALL



Mémento 2026-2027

Table des matières

INDEX	4
CONTACTS UTILES.....	5
CONSEIL D'ADMINISTRATION	6
PÔLES ET COMMISSIONS	8
SALARIES	9
MUTATIONS.....	9
TARIFS DES MUTATIONS	9
PROCEDURE	11
DOSSIER DE MUTATION	11
SITUATIONS PARTICULIERES RELATIVES AUX MUTATIONS.....	12
CAS DE MUTATIONS GRATUITES	15
LICENCES.....	18
POINT DE DEPART DES DELAIS DE QUALIFICATION	18
DATES DE QUALIFICATION	19
CATÉGORIES DE LICENCE.....	20
NATURE DES LICENCES	20
JUSTIFICATIF D'IDENTITE	25
CERTIFICAT D'ABSENCE DE CONTRE-INDICATION (CERTIFICAT MEDICAL)	26
ATTESTATION D'HONORABILITE.....	27
CHANGEMENT DE SITUATION.....	27
CALCUL DE L'AGE SPORTIF	28
CONTACTS.....	28
ASSISTANCE - SUPPORT INFORMATIQUE POUR LE LOGICIEL FEDERAL	28
ASSURANCES	29
ASSURANCE DU CLUB	29
ASSURANCE DU LICENCIE	29
TARIFS.....	30
TARIFS (SUITE)	31
REPARTITION DES TARIFS DES LICENCES	32
PARTIE ARBITRAGE	33
CONDITIONS POUR ARBITRER	33
APPELLATIONS	33
JUGE-ARBITRE RENOUVELLEMENT – STAGES OBLIGATAIRES	33
JUGE-ARBITRE DEBUTANT (MAJEUR) – PLANNING PREVISIONNEL DES STAGES.....	33
FORMATION CONTINUE – PLANNING PREVISIONNEL DES STAGES	34
<i>Juges-arbitres jeunes :</i>	34
<i>Jeunes (2012 à 2016).....</i>	34
<i>Juges-arbitres adultes T3</i>	34
<i>Filière féminine d'arbitrage.....</i>	34
ORGANISATION TERRITORIALE DE LA FORMATION	34
DESIGNATIONS	37
ORGANISATION DE L'ARBITRAGE DES RENCONTRES.....	37
ABSENCE D'UN JUGE-ARBITRE LORS D'UNE RENCONTRE SENIOR ET -18 ANS	41
ABSENCE D'UN JUGE-ARBITRE LORS D'UNE RENCONTRE -15 -13 – 11 ANS	42
TEMPS DE REGULATION COMPORTEMENTAL (TRC)	43
LABEL ECOLE D'ARBITRAGE	44
REGLES DE L'ARBITRAGE	44
PARTIE ORGANISATION DES COMPETITIONS	45
NIVEAU DE JEU PAR ANNEE D'AGE	45

PRATIQUE COMPETITIVE MASCULINE ET FEMININE	45
<i>Situations particulières</i>	45
TEMPS DE JEU ET BALLONS UTILISES	45
ORGANISATION DES COMPETITIONS	45
<i>Championnat Masculin</i>	45
<i>Championnat Féminin</i>	45
<i>Championnat -18 ans masculin</i>	46
<i>Championnat -18 ans féminin</i>	46
FORFAITS	47
MODALITES DE CLASSEMENT	47
CHAMPIONNATS JEUNES	47
<i>U15 ans interdépartementaux</i>	47
<i>Championnats -15 ans féminin/masculin</i>	48
<i>Championnats -13 ans féminin/masculin</i>	48
<i>Championnats -11 ans féminin/masculin</i>	48
<i>Championnats -9 ans mixte</i>	49
COUPE DES DEUX-SEVRES SENIORS, CHALLENGE ET COUPE DES DEUX-SEVRES JEUNES	49
COUPE DE FRANCE	51
DIRECTIVES ADMINISTRATIVES	51
CONCLUSION DE MATCH	51
FEUILLE DE MATCH ELECTRONIQUE (FDME)	55
MODIFICATION DE MATCH	56
RAPPEL DE QUELQUES POINTS DE REGLEMENT	57
<i>Tenue de jeu</i>	57
<i>Lunettes</i>	57
<i>Alcool sur la zone de jeu</i>	57
<i>Responsabilité dans l'organisation des compétitions</i>	58
<i>Relations entre équipes d'un même club</i>	58
<i>Tournois et rencontres amicales</i>	59
<i>Regroupements temporaires d'équipes</i>	59
SOUS-COMMISSION QUALIFICATION	59
COMMISSION DISCIPLINE	64
ENGAGEMENT DES POURSUITES	64
RAPPORT DU JUGE-ARBITRE	64
AUTRES RAPPORTS	64
COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTATION	65
CONTRIBUTIONS MUTUALISEES DES CLUBS AU DEVELOPPEMENT	65
EXIGENCES MINIMALES	65
COMMISSION TECHNIQUE	70
FORMES DE JEU – CHAMPIONNATS -9 ANS, -11 ANS, -13 ANS ET -15 ANS	70
<i>Quelques précisions</i>	70
DETECTION/CHALLENGE D'AUTOMNE/TROPHÉE NISSAN	77
SUIVI DES GENERATIONS	77
SELECTIONS DEPARTEMENTALES	77
ACCOMPAGNEMENT DES JOUEUSES ET JOUEURS « PROFIL »	78
SECTIONS SPORTIVES	83
<i>Lycée du Haut Val de Sèvre à Saint-Maixent-l'Ecole</i>	83
<i>Collège François Albert à Celles-sur-Belle</i>	83
<i>Collège Gérard Philippe à Niort</i>	83
<i>Collège Jacques Prévert à Moncoutant</i>	83
HANDBALL EN MILIEU SCOLAIRE	84
UNSS	84
USEP	84
<i>Classes à horaires aménagés</i>	84
FORMATION DES CADRES TECHNIQUES	84
<i>Diplômes fédéraux</i>	84

<i>Temps de formation entraîneurs des « équipes jeunes »</i>	85
<i>Autres temps de formation</i>	85
<i>Filière 79 - HBC CELLES-SUR-BELLE MEP U18 REGION ELITE</i>	85
<i>Autres offres de pratique</i>	86
<i>Développement et diversification des pratiques</i>	87
COMMISSION COMMUNICATION	89
LUTTE CONTRE LES INCIVILITES	89
LABELS FFHB 2027	89
AMBASSADEURS	89
MESSAGERIE WHATSAPP POUR LES GROUPES DES SELECTIONS	89
DOTATIONS/LOTS.....	89
COMMISSION EQUIPEMENTS	90
CLASSEMENT DES SALLES	90
USAGE DES COLLES ET RESINES	91
ESPACE DE COMPETITION	92
NOTES PERSONNELLES	93
ACRONYMES	94
COORDONNEES DES CLUBS	95

INDEX

A	
Absence d'arbitre.....	41, 42, 63
Age	26, 28, 45, 59
Alcool	56
Assistance	28
Assurance	29
B	
Ballon	45
Binôme.....	39
C	
Certificat médical.....	26
Challenge.....	49
Championnats jeunes.....	47
Championnats seniors	45
Classement	
Modalités.....	47
CMCD.....	58, 64
Colles	91
Conclusion de match	38
D	
Désistement.....	38
Disqualification.....	51, 60
E	
Espace de compétition	92
F	
Feuille de match électronique	
FDME	54
Forfait.....	39, 40, 45, 47, 54
H	
Honorabilité.....	27
I	
Indemnités d'arbitrage	40
Inversion	55
J	
Jets de 7 mètres.....	50
Joueur sélectionné.....	60
Justificatif d'identité.....	25
L	
Label	44
Licence « Esprit club »	24
Licences	18
Lunettes	56
M	
Maillot	42, 50, 52, 56
Modification.....	38, 55, 60
Mutations gratuites	16
Q	
Qualification	58

R

Refus	38, 39
Règle N/2	59
Regroupements temporaires d'équipes	58
Rencontres amicales	58
Report	55
Responsable de la salle	57
Restrictions d'utilisation des joueurs	59

S

Selections	77
Statut arbitre	33

T

Tarifs	30, 31
Temps de jeu	45
Tenue	42, 56
TRC	43

CONTACTS UTILES

Organisme	Téléphone	Mail
DSDEN / SDJES Service départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports		
16, rue Tartifume CS 88562 79025 NIORT Cedex	05.17.84.03.38	ddetspp-renseignement@deux-sevres.gouv.fr
Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) 79		
28 rue de la Blauderie 79000 NIORT	05.49.06.61.10	cdos79@franceolympique.com
Fédération Française de Handball		
1 rue Daniel Costantini CS 90047 94046 CRETEIL	01.56.70.72.72	ffhandball@ffhandball.net
Ligue Nouvelle Aquitaine de Handball		
174, avenue du Truc 33700 MERIGNAC		
Site Mérignac	05.56.79.67.67	
Site Limoges	05.19.39.80.39	6000000@na.ffhandball.net
Arbitrage	6000000.cta@na.ffhandball.net	
Compétitions	6000000.coc@na.ffhandball.net	
Statuts et Règlements	6000000.sr@na.ffhandball.net	
Finances	6000000.finances@na.ffhandball.net	
Formation	6000000.formation@na.ffhandball.net	

Comités	Adresse	Téléphone	Mail
16 - Charente	11 route des Fours à Chaux 16160 Gond-Pontouvre	07 87 41 40 22	6016000@na.ffhandball.net
17 - Charente-Maritime	Gymnase du Grand Coudret 100 rue du Dr Jean 17100 Saintes	05 46 93 66 80	6017000@na.ffhandball.net
19 - Corrèze	42 avenue Jean Cariven 19240 Allasac	06 03 28 31 22	6019000@na.ffhandball.net
23 - Creuse	11 Le Glais 23300 La Souterraine	05 51 13 01 83	6023000@na.ffhandball.net
33 - Gironde	174 avenue du Truc 33700 Mérignac	05 56 43 09 13	6033000@na.ffhandball.net
40 - Landes	17 rue des Borda 40100 Dax	06 25 52 56 12	6040000@na.ffhandball.net
47 - Lot-et-Garonne	997 avenue Jean Bru, bât. A 47000 Agen	06 77 18 11 48	6047000@na.ffhandball.net
64 - Pyrénées-Atlantiques	12 rue du Pr. Garrigou-Lagrange 64000 Pau	05 59 14 18 70	6064000@na.ffhandball.net
86 - Vienne	Parc des sports des Écluzelles 86360 Chasseneuil-du-Poitou	05 49 62 59 66	6086000@na.ffhandball.net
87 - Haute-Vienne	18 avenue de la République 87170 Isles	05 87 19 65 01	6087000@na.ffhandball.net

CONSEIL D'ADMINISTRATION



TROMBINOSCOPE

Saison 2026 - 2027



Sylvie CHARRIER

Présidente



Nicolas LAURENT

*Vice-président
Responsable du Pôle Compétitions*



Sabine ROUGEAU

Secrétaire générale



Bibian AUMAND

*Secrétaire général
adjoint*



Bruno FLEURY

Trésorier



Magali ALLAIN

Trésorière adjointe



**Murielle
BERTHONNEAU**

*Responsable du Pôle
Communication/Événementiel*



Christophe BRARD

Responsable CTA



Michaël ODET

Responsable Discipline



Agnès TALLUAU

*Responsable du Pôle
Formation/Service aux clubs*



Antoine AURIAULT

Membre



Michèle LESPAGNOL

Membre



Vincent PAQUIER

Membre

NOM Prénom	Fonction	CLUB	Portable	E-mail
ALLAIN Magali	Trésorière adjointe	AVENIR BRIOUX	06.75.74.28.42	allain.magali79@gmail.com
AUMAND Bibian	Secrétaire adjoint	SAM MONCOUTANT	06.76.96.15.48	bibian_aumand@yahoo.com
AURIAULT Antoine	Membre	CERIZAY	06.30.63.67.23	antoine.auriault071824@gmail.com
BERTHONNEAU Murielle	Responsable PÔLE EVENEMENTIEL/COMMUNICATION	CELLES S/ BELLE MEP	06.09.12.47.02	mumubert@hotmail.fr
BRARD Christophe	Responsable COMMISSION ARBITRAGE	NIORT HBS	06.70.43.16.69	6079000.arbitrage@na.ffhandball.net
CHARRIER Sylvie	Présidente du Comité	INDEPENDANTE COMITE	06.83.33.37.32	6079000.president@na.ffhandball.net
FLEURY Bruno	Trésorier	INDEPENDANT COMITE	06.85.08.91.19	6079000.tres@na.ffhandball.net
LAURENT Nicolas	Vice-président Responsable PÔLE COMPETITIONS	INDEPENDANT COMITE	06.61.41.34.74	6079000.coc@na.ffhandball.net
LESPAGNOL Michèle	Membre	HB CHAMPDENIERS-MAZIERES	06.71.84.49.56	lespagnolmi@gmail.com
ODET Michaël	Président de la commission DISCIPLINE	THOUARS UST	06.50.44.65.66	michael.odet@neuf.fr
PAQUIER Vincent	Membre	HANDBALL MOTHAI	06.14.42.14.81	ypaquier76@gmail.com
ROUGEAU Sabine	Secrétaire générale	ENTENTE CHAURAY LA CRECHE	06.82.43.79.66	6079000.sec-gen@na.ffhandball.net
TALLUAU Agnès	Responsable PÔLE FORMATION/SERVICE AUX CLUBS	HB SUD DEUX-SEVRES	06.75.60.01.15	agnes.talluau@yahoo.fr

PÔLES ET COMMISSIONS

PÔLES	COMMISSIONS ET PRÉSIDENTE	MEMBRES élus au C.A.	AUTRES MEMBRES	
EVENEMENTIEL / COMMUNICATION Murielle BERTHONNEAU		Magali ALLAIN Sylvie CHARRIER	Sandra REISCH (Resp. admin.) Tiphany PAJOT (Chargée de com.)	
COMPÉTITIONS Nicolas LAURENT	ARBITRAGE Christophe BRARD	Christophe BRARD Sylvie CHARRIER Vincent PAQUIER	Corentin BRAZIL Pauline BROCHET Anita DOYEN Francis CHAMPION Yann GUENOLE Emilien LARRIERE (CTF)	
	COMPÉTITIONS Nicolas LAURENT	Antoine AURIAULT Christophe BRARD Sabine ROUGEAU Sylvie CHARRIER	François BOURGEOIS Anita DOYEN Laurine DUBE Gaëtan PINTUREAU Emilien LARRIERE (CTF)	
	DISCIPLINE Michaël ODET <i>Mandataire :</i> Isabelle MARQUET	Nicolas LAURENT	Pauline BROCHET Francis CHAMPION Yann GUENOLE Madeline PRAUD Sophie PRAUD Aurélien STHEMER Mickaël VERDIÉ	
FINANCES / EMPLOIS Bruno FLEURY		Bibian AUMAND Magali ALLAIN Murielle BERTHONNEAU Sylvie CHARRIER Nicolas LAURENT Agnès TALLUAU Sabine ROUGEAU		
SERVICE AUX CLUBS Agnès TALLUAU	STATUTS ET RÉGLEMENTATION EQUIPEMENTS	Bibian AUMAND Sylvie CHARRIER		
	CONTRIBUTIONS MUTUALISEES DES CLUBS AU DEVELOPPEMENT	Bibian AUMAND Christophe BRARD Sylvie CHARRIER		
	PROMOTION DES HANDBALLS	Michèle LESPAGNOL Sabine ROUGEAU Sylvie CHARRIER	Emilien LARRIERE (CTF)	
	ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS (Carré pdts, visites clubs)	Sylvie CHARRIER	Emilien LARRIERE (CTF)	
FORMATION Agnès TALLUAU JOUEURS CADRES DIRIGEANTS		Bibian AUMAND Sylvie CHARRIER	Matyas BARATON Romain BONNET Simon BLANCHET Gaëtan CARRIERE Francis CHAMPION Lou CHITESCU Clément DIEUMEGARD Anita DOYEN Fabien DURAND Jules FREMONT	Yann GUENOLE Kévin HILLEWAERE Emilien LARRIERE (CTF) Nicolas LUCK Lucas MARGAUD Samuel RUIZ- MARTINEZ Bertrand SABOURIN Mathias SELIQUER

SALARIES



Emilien LARRIERE
CONSEILLER TECHNIQUE
FEDERAL
Tél : 06.87.81.03.38

6079000.tec@na.ffhandball.net



Sandra REISCH
RESPONSABLE
ADMINISTRATIVE
Bur. : 05.49.06.61.15
Port. : 06.58.41.54.79

6079000@na.ffhandball.net



Tiphany PAJOT
Chargée de communication

6079000.com@na.ffhandball.net

MUTATIONS

Définition : la mutation est l'acte administratif de changement de club principal soumis à des conditions de contenu de dossier et de droits de mutation.

Le changement de club est une procédure informatique de changement de club soumis à des conditions simplifiées et restreintes.

Toutes les mutations vers une licence compétitive HAND à 7 sont payantes sauf précisions ci-dessous et conditions (§ Cas des mutations gratuites) :

- Une mutation de licencié(e) Loisir, Beach ou Dirigeant vers Joueur est payante.
- Une mutation de licencié(e) Joueur vers Loisir, Beach, Parahand ou Dirigeant est gratuite.
- Une mutation de licencié(e) Dirigeant vers Dirigeant est gratuite.
- Une mutation de licencié(e) Loisir vers Loisir est gratuite.
- Une mutation de licence Beach vers Beach est gratuite.
- Une mutation de licence Parahand vers Parahand est gratuite.

Une seule conversion de licence possible de dirigeant vers joueur pourra être faite dans la saison. Si elle fait suite à une demande de mutation, celle-ci sera payante et le type de licence sera mis en fonction de la période initiale de mutation. Seule la Ligue est habilitée à faire cette opération.

Tarifs des mutations

CATEGORIES	Cotisation FFHB	Cotisation Nouvelle-Aquitaine	TOTAL
Licence + de 16 ans (né en 09 et avant)	144 euros	60 euros	204 euros
Licence 12 à 16 ans (2014 à 2010)	84 euros	25 euros	109 euros

Les mutations des titulaires d'une licence « Pratiquant compétitif » quelle qu'elle soit, **jusqu'à 11 ans inclus sont gratuites** mais doivent faire l'objet d'une procédure informatique de mutation, sans que celle-ci ne donne lieu à l'établissement du dossier décrit aux articles 52.3 à 52.6 du règlement fédéral. Elles donnent lieu à la délivrance d'une licence de type A.

1. A partir de 12 ans et plus

Cas du licencié qui dispose d'une seule licence compétitive

Tout titulaire d'une licence unique compétitive « Pratiquant compétitif Beach » ou « Pratiquant compétitif Parahand » ou « Pratiquant compétitif Corpo » dans son club d'origine est soumis au régime des mutations décrit ci-après et doit s'acquitter des droits de mutation prévus au Guide Financier dès lors qu'il sollicite une licence compétitive dans un autre club où il ne disposait pas précédemment d'une licence compétitive. En outre, dès lors qu'il sollicite une licence « Pratiquant compétitif H7/H4 » dans un autre club où il ne disposait pas précédemment de cette licence, cet autre club devient son club principal.

Cas du licencié qui dispose de plusieurs licences compétitives dans un même club

Dans l'hypothèse où un licencié détient plusieurs licences compétitives de pratiques différentes dans son club d'origine dont une licence « Pratiquant compétitif H7/H4 », dès lors qu'il décide « dans un premier temps » de changer de club uniquement pour sa licence « Pratiquant compétitif Beach handball » et/ou « Pratiquant compétitif Parahand », il sera soumis au régime des mutations et il devra s'acquitter des droits de mutation.

S'il renouvelle dans un deuxième temps sa licence « Pratiquant compétitif H7/H4 », dans son club d'origine, la mutation initiale sera convertie en changement de club. Les droits de mutation seront par conséquent annulés et une licence « Pratiquant compétitif Beach » et/ou « Pratiquant compétitif Parahand » sera délivrée.

Cas du licencié qui dispose de plusieurs licences dans différents clubs

Si le licencié dispose d'une licence compétitive dans son club principal et d'une autre licence dans son club secondaire, une mutation sera nécessaire pour transférer sa licence compétitive du club principal vers le club secondaire.

Toutefois, si le licencié dispose d'une licence « Pratiquant compétitif Beach » ou « Pratiquant compétitif Parahand » dans son club d'origine et d'une licence « Pratiquant compétitif H7/H4 » dans son club d'accueil, seul un changement de club sera nécessaire pour transférer sa licence « Pratiquant compétitif Beach » ou « Pratiquant compétitif Parahand ». Le changement de club doit faire l'objet d'une procédure informatique de changement de club, sans que celle-ci donne lieu à l'établissement du dossier décrit à l'article 52.

2. Limitations

Tout licencié ne peut effectuer qu'UNE SEULE mutation en période officielle et qu'UNE SEULE mutation hors période officielle (Art. 49.5).

EXCEPTION : le licencié de moins de 17 ans peut bénéficier d'une seconde mutation hors période du 1^{er} août au 31 mai N+1 (Art 49.5.1).

Cette licence ne permet pas d'évoluer dans une compétition régionale (excepté le beach handball) ou dans une compétition nationale. Cette disposition n'est applicable ni aux licenciés figurant sur les listes nationales des sportifs de haut niveau de la saison en cours, ni à ceux dans les structures énoncées à l'article 57.8 du règlement fédéral.

Procédure

La procédure de mutation est initiée par le nouveau club principal du demandeur selon la procédure informatique en vigueur dans le logiciel fédéral.

1. Se connecter au logiciel fédéral
2. Rechercher l'individu à partir des informations suivantes : nom, prénom, date et lieu de naissance
3. L'individu existe dans la base ; cliquez sur « ouvrir »
4. Dans la page qui s'ouvre, cliquez sur « nouvelle licence »
5. Sélectionnez le type de licence et cliquez sur « demander la mutation »
6. Le licencié possède une adresse mail ; cliquez sur « envoyer ». Un e-mail lui est envoyé pour finaliser sa demande de licence
7. Le licencié doit ensuite compléter le formulaire (procédure identique à la prise de licence)
8. Une fois son formulaire complété, le club doit vérifier les informations et les justificatifs (si nécessaire) puis valider la licence. Dans le même temps, un mail est envoyé au club quitté avec la lettre de démission ET la ligue reçoit la demande de qualification

L'avis de changement de club pré-renseigné est envoyé automatiquement par courrier électronique (sur leur boîte officielle) :

- au club quitté (la date d'envoi dans la boîte officielle du club est archivée et la lecture du courrier peut être vérifiée) pour signifier la démission du licencié ;
- à la ligue dont dépend le club quitté
- à la FFHB ;
- à la ligue du club d'accueil ;
- au club d'accueil

La date d'envoi de cet avis est la date de transmission par le club d'accueil, du dossier complet de demande de mutation.

Le dossier est considéré transmis complet :

- après téléchargement du dernier des documents administratifs nécessaires (justificatif d'identité, document médical, titre administratif pour les joueurs sous statut professionnel, et tous documents requis par la réglementation),
- après que le club a validé informatiquement la demande de licence (création, renouvellement ou mutation),
- après transmission des éventuels paiements requis par la réglementation.

Dossier de mutation

1. Pour toutes les mutations du 1^{er} juin au 31 juillet :

Le club d'accueil constitue un dossier selon la procédure informatique en vigueur dans le logiciel fédéral.

Ce dossier comprend notamment :

- les documents médicaux,
- les éléments justifiant le cas échéant une mutation hors période mentionnés dans le paragraphe ci-après,
- la photocopie lisible d'une pièce officielle d'identité avec photo et précisant la nationalité du licencié.

Pour les dossiers de la compétence des commissions régionales, seuls les dossiers complets validés et transmis par le club d'accueil entre le 1^{er} juin et le 31 juillet sont considérés en « période officielle ».

2. Pour les mutations à partir du 1er août :

Le licencié remet également à son nouveau club, les éléments apportant la preuve de la modification de la situation professionnelle ou du régime des études, ainsi que l'attestation probante de nouveau domicile (bail, contrat de location, attestation sur l'honneur établie par l'hébergeant et/ou attestation de propriété) :

- scolaires et universitaires : certificat d'inscription dans un établissement d'enseignement pour la nouvelle saison
- employés du secteur public ou assimilés : copie de l'avis de mutation ou de nomination
- employés du secteur privé : certificat de travail de l'employeur quitté et copie de l'accusé de réception par l'URSSAF de la Déclaration Préalable à l'Embauche établie par le nouvel employeur
- licencié ayant retrouvé un emploi : certificat d'inscription à Pôle Emploi pour la saison précédente et copie de l'accusé de réception par l'URSSAF de la Déclaration Préalable à l'Embauche établie par le nouvel employeur
- modification de situation du conjoint : pour un licencié dont la mutation est motivée par une modification de la situation professionnelle du conjoint, les justificatifs à fournir sont ceux concernant ce dernier
- *situation de concubinage ou de PACS* : pour un licencié en situation de concubinage ou pacsé dont la mutation est motivée par une modification de la situation professionnelle du concubin ou du partenaire de PACS, une pièce justificative de stabilité de concubinage doit également être fournie

À défaut, un contrat de location établi conjointement et solidairement, portant les noms des deux personnes, peut s'y substituer.

Hors période officielle, **le club quitté peut valider sa non-opposition ou son opposition par la signature électronique du document émis par le logiciel fédéral.**

Situations particulières relatives aux mutations

Si tout ou partie des dispositions prévues pour bénéficier d'une mutation hors période n'est pas remplie, le club quitté est informé de la demande de mutation en cours, par courriel émis par le logiciel fédéral qui lui propose un lien informatique lui permettant d'accéder à la lettre de non-opposition dématérialisée. Ce document, précise expressément que le club quitté ne s'oppose pas à la mutation du demandeur, ou justifie les motifs de son opposition. Le club quitté peut valider sa non-opposition ou son opposition par la signature électronique dudit document qui lui est proposée.

La justification de l'opposition ne peut reposer que sur la présentation d'un document écrit formalisant des engagements entre le club et le licencié qui aura signé ledit document.

À défaut d'opposition dans un délai de sept jours à compter de la réception de l'avis de changement de club, le club quitté est réputé ne pas s'opposer à la mutation hors période.

Cette possibilité n'est offerte qu'aux licencié(e)s de 17 ans et plus.

Elle donne lieu à la délivrance d'une licence de type D. Elle ne permet pas d'évoluer dans une compétition nationale.

3. Retour au club quitté (mutation payante)

Dans quelle situation est-ce possible ? retour au dernier club quitté **après être passé par un seul autre club**.

Exemple conforme : Club A → Club B → Club A

Exemple non conforme : Club A → Club B → Club C → Club A

Une licence de type A peut être attribuée dans le cas où le demandeur d'une mutation revient au club quitté. Le délai minimum entre les deux demandes est de 9 mois. Le club quitté est le dernier club dans lequel le demandeur était licencié.

Pour bénéficier de cette disposition, le demandeur doit joindre au dossier de mutation la validation par la ligue quittée de la conformité de sa demande avec la réglementation en vigueur. À défaut, une licence de type D est attribuée. **Les dispositions dites « retour au club quitté » ne s'appliquent pas aux mutations demandées entre le 1er janvier et le 31 mai.**

Cette disposition ne permet pas d'obtenir la gratuité de la licence.

4. Juges-arbitres, juges-arbitres jeunes, animateurs école arbitrage (EA), accompagnateurs école arbitrage (EA)

a. Juges-arbitres et juges-arbitres jeunes

La fonction de juge-arbitre ou de juge-arbitre jeune **ainsi que les arbitrages** sont comptabilisés au bénéfice du club quitté selon ces modalités.

Période de mutation	Comptabilisation au bénéfice du club quitté
Période officielle	Saison suivante
Hors période officielle	Saison en cours + saison suivante

b. Animateurs et accompagnateurs École d'Arbitrage

Période de mutation	Comptabilisation au bénéfice du club quitté
Période officielle	2 saisons suivantes
Hors période officielle	Saison en cours + 2 saisons suivantes

c. Possibilité de comptabilisation au club d'accueil

Un juge-arbitre, juge-arbitre jeune, animateur EA ou accompagnateur EA ayant muté peut être comptabilisé au titre de la **Contribution Mutualisée des Clubs au Développement (CMCD)** du club d'accueil, sous réserve :

- d'un **accord écrit du club quitté** ;
- d'une demande formulée **avant le 31 décembre** de la saison en cours ;
- de la transmission de cette demande à la **commission CMCD compétente**.

d. Mutations successives

o Juge-arbitre / juge-arbitre jeune

En cas de mutations successives sur plusieurs saisons, et en l'absence d'accord écrit entre les clubs concernés, la fonction et les arbitrages sont comptabilisés au bénéfice du **dernier club quitté**.

o Animateur EA / accompagnateur EA

En cas de mutations successives sur plusieurs saisons, et en l'absence d'accord écrit, la fonction est comptabilisée au bénéfice du **dernier club quitté pendant les deux saisons suivantes**.

o Conditions

Ces dispositions s'appliquent uniquement si le licencié était :

- **validé comme juge-arbitre ou juge-arbitre jeune** au moment de la mutation ;
- **certifié comme animateur EA ou accompagnateur EA** au moment de la mutation.

5. Licenciés « dirigeants »

a. Changement de fonction au cours de la même saison

Lorsqu'un licencié ayant changé de club principal souhaite obtenir, **au cours de la même saison**, une licence « pratiquant compétitif » dans son nouveau club :

Mutation pratiquant compétitif à acquitter

→ **Licence B ou C**, selon la période de dépôt de la demande.

b. Passage à la saison suivante

Un licencié titulaire d'une licence « fonction dirigeant » en saison N qui souhaite obtenir une licence « pratiquant compétitif » en saison N+1 dans un autre club est soumis aux **règles générales de mutation**.

6. Licenciés « pratiquant, mention corpo, para hand ou loisir »

a. Passage vers « Pratiquant compétitif H7/H4 »

Lorsqu'un licencié a changé de club principal et souhaite obtenir une licence « pratiquant compétitif H7/H4 » dans son nouveau club :

Période de la demande	Conséquence
Avant le 1er janvier de la même saison	Mutation H7/H4 à acquitter + licence B
À partir du 1er janvier	Application des dispositions réglementaires prévues pour cette situation

7. Transfert international

Un licencié, dans une même saison, ne peut jouer en France (métropole et Outre-mer) puis à l'étranger, ou à l'étranger puis en France (métropole et Outre-mer), qu'à la condition expresse d'avoir satisfait aux obligations d'un transfert international.

La délivrance d'une licence « pratiquant, mention joueur » à un joueur de nationalité française ou étrangère précédemment licencié auprès d'une fédération étrangère est subordonnée à l'établissement d'un certificat international de transfert, délivré par la fédération d'appartenance du club quitté, sous le contrôle et avec l'accord, selon les cas, de l'EHF ou de l'IHF, qui donne l'autorisation de jouer.

L'entrée en France d'un licencié d'une fédération étrangère fait l'objet d'un dossier de demande de licence FFHandball et d'une demande de transfert international initiée informatiquement par le club d'accueil, auprès de la FFHandball qui est seule compétente pour solliciter le certificat international de transfert, auprès de l'EHF pour les transferts continentaux et auprès de l'IHF pour les transferts intercontinentaux.

L'examen des demandes de création de licences des joueurs ressortissants étrangers est de la compétence de la commission nationale des statuts et de la réglementation. **Le traitement de la qualification est de 14 jours maximum.**

Contacts Fédération Française - Commission Statuts et Règlementation
Florence BARO - f.baro@ffhandball.net - Tel : 01 56 70 72 57
Nikita SYDORENKO - n.sydorenko@ffhandball.net - Tel : 01 56 70 72 51

Si toutefois, la case « joueur étranger » a été cochée par erreur, vous devez informer le [« Support informatique »](#) pour qu'il procède à la rectification ou le signaler immédiatement à la Ligue.

Cas de mutations gratuites

Toute demande de gratuité doit être faite par le club en cochant la case correspondante lors de la demande de mutation et en précisant le règlement concerné dans le logiciel fédéral.

Le club doit vérifier si les demandes de gratuité ont reçu un avis favorable ou non de la part de la Ligue et ce, avant le 31 décembre de l'année en cours et avant le 31 mai de l'année N+1.

Seule la Fédération donne l'accord définitif et ne vérifie que les demandes qui ont reçu un avis favorable de la part de la Ligue.

1. Jeunes

Après étude par la commission compétente, **une mutation gratuite et une licence A (ou JEA) peuvent être accordées aux licencié(e)s de moins de 17 ans quelle que soit la période de mutation, dans l'une ou l'autre des situations suivantes :**

- à la suite d'un changement de domicile des parents, si ce changement rend contraignante la pratique du Handball dans l'ancien club (art. 57.3.1) ;
- si le club quitté n'a pas d'équipe engagée la saison suivante dans une catégorie d'âge où le (la) licencié(e) peut évoluer. Toutefois, une mutation effectuée en période officielle ou hors période sans précision concernant cette situation particulière ne pourra bénéficier a posteriori ni d'une mutation gratuite ni d'une licence A.

Si le licencié ayant bénéficié d'une mutation dans le cadre de l'article 57.3.1 b) ci-dessus décide de revenir dans son club d'origine la saison suivante car ce club a une équipe engagée dans une catégorie d'âge où le licencié peut évoluer, une mutation gratuite et une licence A (ou JEA) peuvent lui être accordées. Le club quitté est informé de la demande de mutation en cours par courriel émis par le logiciel fédéral. Un lien informatique lui permet d'accéder au formulaire « mutation avis du club quitté pour demande de gratuité » dématérialisé à valider via la signature électronique.

A partir du moment où un club déclare qu'il n'engagera pas d'équipe concernant certaine(s) catégorie(s) dans la saison quand il fait valider des mutations dans le sens des articles précités, il ne pourra plus engager tardivement dans la saison et pour la saison une équipe dans la catégorie visée.

Par dérogation à ce qui précède, et afin de favoriser le développement, **il est admis, exclusivement au niveau départemental, que l'engagement tardif d'une équipe dans une catégorie pour laquelle un club avait précédemment déclaré qu'il n'engagerait pas d'équipe, soit autorisé.**

Dans cette situation, le comité départemental concerné doit en informer sa ligue d'appartenance.

Cette dernière rectifiera, a posteriori, les dossiers de mutation des licenciés de ce club ayant bénéficié des avantages de la mutation gratuite en licence A vers le club d'accueil au motif de la déclaration de leur club quitté de ne pas engager d'équipe dans la catégorie concernée.

Ces licences seront requalifiées en catégorie B et la mutation sera facturée.

Pour les licenciés de moins de 17 ans, une mutation hors période peut être accordée, même en l'absence de justificatifs. Le club quitté est informé de la demande de mutation en cours par courriel émis par le logiciel fédéral. Un lien informatique lui permet d'accéder au formulaire « mutation avis du club quitté » dématérialisé à valider via la signature électronique. Une licence de type D est alors délivrée si la demande est effectuée entre le 1er août et le 31 décembre. Cette licence ne permet pas d'évoluer dans une compétition nationale.

Cette disposition n'est applicable ni aux licenciés figurant sur les listes nationales des sportifs de haut niveau de la saison en cours, ni à ceux dans les structures énoncées au point 8 du présent article (relatif aux centres éducatifs fermés et établissements pénitentiaires), ni à ceux ayant disputé des rencontres avec leur club d'origine.

En outre, après étude par la commission compétente, une seconde mutation hors période peut être accordée pour les licenciés de moins de 18 ans, dans les mêmes conditions et avec les mêmes restrictions que pour les licenciés de moins de 17 ans, dans la situation particulière d'un mineur subissant les conséquences d'un changement de situation familiale (déménagement, garde partagée, ...), si ce changement rend contraignante la pratique du Handball dans l'ancien club. Cette seconde mutation doit être justifiée (jugement de séparation, attestation d'hébergement, changement de situation professionnelle/de domicile d'un des parents...). Elle ne bénéficie pas de la gratuité.

2. Adultes

Après étude par la commission compétente, une mutation gratuite et une licence A (ou JEA) peuvent être accordées aux licenciés de plus de 16 ans, si le club quitté n'a pas d'équipe engagée dans la saison en cours dans une compétition + 16 ans pratiquant compétitif H7/H4.

Toutefois, une mutation effectuée en période officielle ou hors période sans précision concernant cette situation particulière ne saurait bénéficier a posteriori ni d'une mutation gratuite ni d'une licence A.

Si le licencié ayant bénéficié d'une mutation dans le cadre de l'article 57.4.1 du règlement fédéral décide de revenir dans son club d'origine la saison suivante car ce club a une équipe engagée dans une catégorie d'âge où le licencié peut évoluer, une mutation gratuite et une licence A (ou JEA) peuvent lui être accordées.

Le club quitté est informé de la demande de mutation en cours par courriel émis par le logiciel fédéral. Un lien informatique lui permet d'accéder au formulaire « mutation avis du club quitté pour demande de gratuité » dématérialisé à valider via la signature électronique.

A partir du moment où un club déclare qu'il n'engagera pas d'équipe concernant certaine(s) catégorie(s) dans la saison quand il fait valider des mutations dans le sens des articles précités, il ne pourra plus engager tardivement dans la saison et pour la saison une équipe dans la catégorie.

3. Création de club (art. 57.10)

Lorsqu'un club ou une section de club (masculine ou féminine) se crée dans une commune où il n'y avait, la saison précédente, aucun club (ou section) de Handball, la Ligue régionale est compétente, en référence au projet territorial, pour décider de délivrer une licence de type A aux ressortissants de cette commune, licenciés la saison précédente dans un autre club, sous réserve qu'ils justifient de leur résidence dans cette commune ou les communes limitrophes. La décision de la ligue n'est pas susceptible de recours.

Un dossier de mutation est déposé dont la gratuité est acquise dans la limite de 10, au bénéfice des licenciés de 17 ans et plus, et dans la limite de 10 au bénéfice des licenciés de moins de 17 ans.

Les licenciés qui ne peuvent justifier de leur résidence dans cette commune ou dans les communes limitrophes sont astreints aux règles générales des mutations.

4. Modification du régime d'activité

En cas de modification du régime d'activité d'un club départemental ou d'une section (masculine ou féminine) de club départemental (mise en sommeil, dissolution), le ou les clubs d'accueil des licenciés de moins de 17 ans bénéficient de la gratuité des mutations, avec attribution d'une licence de type A. Les licenciés de 17 ans et plus bénéficient également de la gratuité des mutations. Une licence de type A leur est délivrée lorsque la demande est déposée entre le 1er juin et le 31 décembre, si le licencié opte pour une pratique de niveau départemental. Une licence B est délivrée dans tous les autres cas.

Dans tous les cas, un dossier de mutation doit être rempli afin d'acter le changement de club.

Résumé des cas de gratuité

Cas	Réf. article	Condition / justificatif à produire
Déménagement / changement de situation familiale	Art. 57.3.1.1	Justificatif de l'ancienne et de la nouvelle adresse du/des parent(s)
Club sans équipe dans la catégorie du licencié	Art. 57.3.1.1	Attestation du club quitté confirmant le non-engagement
Club sans équipe +16 ans	Art. 57.3.2.1	Attestation du club quitté confirmant le non-engagement d'une équipe +16 ans
Demande de gratuité faite la saison précédente	Art. 57.3.1.2 & 57.2.2	Attestation établie la saison précédente
Création d'un club	Art. 57.6	Justificatif de domicile dans la commune ou l'EPCI du nouveau club
Arrêt du club	Art. 21.1.1	Attestation de la Ligue : mise en sommeil, cessation ou dissolution

À retenir

- **La gratuité doit être demandée au moment de la mutation avec le bon article + les justificatifs.**
- La Ligue donne un avis, mais c'est **la Fédération/CNSR donne l'accord définitif.**



Le non-engagement d'une équipe en **2e phase** ne permet pas de bénéficier de la gratuité.

LICENCES

Point de départ des délais de qualification

Les délais de qualification du licencié (création, renouvellement ou mutation) courent à compter de la date (J) de transmission du dossier complet par le club à la ligue par voie informatique.

Le dossier est considéré transmis complet par un club :

- après renseignement de l'ensemble des informations et champs prévus dans le logiciel fédéral, et validation de son adresse électronique par le licencié,
- après téléchargement dans le logiciel fédéral du dernier des documents administratifs nécessaires (justificatif d'identité, photo d'identité conforme à celle exigée pour la CNI, document médical, titre administratif pour les joueurs sous statut professionnel, et tous documents requis par la réglementation),
- après que le club a validé informatiquement la demande de licence (création, renouvellement ou mutation),
- après transmission des éventuels paiements requis par la réglementation.

Dates de qualification

Sous réserve d'avoir respecté les dispositions relatives à la procédure informatique de création de licence, de renouvellement de de licence, de mutation ou de transfert international, si le dossier est complet et si aucune irrégularité n'est constatée, le licencié est qualifié, dans les délais ci-après :

- création de licence : J+1 ;
- renouvellement de licence au sein d'un même club : J+1 ;
- changement de catégorie de licence au sein d'un même club : J+1
- mutation (attention : sauf exception - 52.3 mutation hors période), transfert international : J+1

(Exemple : Date de validation du club : 15 septembre - Date de qualification : 15 + 1 = 16 septembre).

Cette date de qualification est la seule à prendre en compte pour une participation à une compétition, elle ne saurait donc faire l'objet d'une interprétation sur les délais prévus par les textes réglementaires (Exemple : si la date de qualification tombe un dimanche, le joueur ne saurait participer à une compétition le samedi).

Aucun dossier incomplet ne pouvant être transmis aux ligues, aucune date de qualification ne pourra être antérieure à la date de transmission par le club à la ligue.

Le tableau ci-dessous est établi à titre indicatif, le texte faisant foi :

TYPES LICENCE	CIRCONSTANCES
A	▪ Première demande de licence ▪ Renouvellement de licence A dans le même club ▪ Mutation entre le 1er juin et le 31 décembre avec retour au club quitté (art 57.2) ▪ Mutation entre le 1er juin et le 31 décembre d'un joueur avec statut professionnel ▪ Renouvellement d'une licence B ▪ Renouvellement d'une licence D
B	▪ Mutation entre le 1er juin et le 31 juillet ▪ Renouvellement d'une licence C
C	▪ Transfert international et mutation entre le 1er janvier et le 31 mai (hors ProD2, LFH et LNH)
D	▪ Mutation entre le 1er août et le 31 décembre avec seulement l'accord du club quitté ou sans justificatif pour les licenciés de 17 ans et plus (art. 57.1) ▪ Mutation entre le 1er août et le 31 décembre sans justificatif pour les licenciés de moins de 17 ans (art. 57.3.3) avec accord du club quitté

CATÉGORIES DE LICENCE

La FFHandball définit **quatre** catégories de licences principales : « **Fonction dirigeant** », « **pratique compétitive** », « **pratique non compétitive loisir** » et « **pratique non compétitive événementielle** ». Elles sont de caractéristiques différentes selon la situation du demandeur. Elles permettent d'accéder, en fonction de catégories d'âges définies, à différentes formes de pratiques, fonctions et activités.

Un licencié « pratiquant » peut cumuler plusieurs licences de mentions différentes, relatives à des types de pratique différents, éventuellement dans des clubs différents (dans ce cas, le club dans lequel a été souscrite la première licence « Pratiquant compétitif » ou « Pratiquant loisir » quelle qu'elle soit ou « Fonction dirigeant mention dirigeant », est considéré comme club « principal »).

La licence corporative ne peut être souscrite que dans un club proposant la pratique unique « corporative ».

Le tableau suivant décrit les principales prérogatives que confèrent les licences délivrées par la FFHB. Il est établi pour information et sous réserve de l'appréciation, en cas de litige, de la commission des réclamations et litiges et du jury d'appel.

Catégorie	Fonctions				
	Accéder à toutes les formes de pratiques	Arbitrer en compétition	Exercer toute fonction officielle dans une rencontre	Exercer toute fonction d'encadrement au sein d'un club	Etre élu (comité, ligue, fédération)
Pratiquant	OUI (1)	OUI (1)	OUI (1)	OUI (1)	OUI (2)
Dirigeant	NON	NON	OUI	OUI (3)	OUI (2)
Évènementielle	OUI (4)	NON	NON	NON	NON

(1) Sauf pour les titulaires d'une licence « pratiquant international »

(2) Si le licencié est majeur

(3) Sauf pour les titulaires d'une licence dirigeant au titre d'un comité ou d'une ligue

(4) Sauf en pratiques compétitives fédérales et corporatives

Nature des licences

Préambule :

1. Un club peut proposer une ou plusieurs activités de pratiques compétitives à ses adhérents.

2. Si le club ne propose qu'une seule activité compétitive, il délivre la licence correspondant à l'activité compétitive concernée.

3. Si ce club décide de proposer par la suite une ou plusieurs autres activités compétitives à ses adhérents, il peut alors délivrer plusieurs types de licences compétitives.

4. Si le club propose plusieurs activités de pratiques compétitives à ses adhérents, il délivrera alors, pour chaque type de pratique compétitive choisi par un adhérent, la licence correspondant à chaque pratique compétitive concernée.

Ainsi, dans un même club, la souscription des licences « Pratiquant compétitif » peut se faire par les étapes suivantes au choix :

- Une seule licence « Pratiquant compétitif » correspondant à une pratique unique quelle qu'elle soit (H7, Beach, Parahand, Corpo) ;
- Cumul de plusieurs licences, chacune autorisant la pratique visée ;
- Ajout d'une ou de plusieurs pratiques à un premier choix
- Chaque étape donnera lieu à l'édition par le logiciel fédéral d'un nouvel imprimé « licence » mis à la disposition du licencié.

1. LICENCE « PRATIQUANT COMPETITIF »

FFHB LICENCES AVEC PRATIQUES ET/OU FONCTIONS ASSOCIEES					
FORMAT	PRATIQUE COMPETITIVE				
LICENCE	HAND A7 /HAND A 4	BEACH	PARAHAND (PH)	CORPO	BLANCHE JOUEUR
0 à 5 ans				Uniquement dans un club corpo	
6 à 11 ans	DONT LOISIR				
12 à 16 ans	DONT LOISIR ET DIRIGEANT				
Après 16 ans					
DONT LOISIR ET DIRIGEANT					

Le titulaire d'une licence « pratiquant » peut, éventuellement au sein de clubs différents (dans ce cas, un des clubs est considéré comme club « principal ») :

- accéder à **chaque forme** de pratique compétitive, **dont il aura souscrit la licence**, organisées par un club, un comité, une ligue ou la fédération, dans les conditions d'âge et de qualification fixées par les règlements de ces compétitions et en référence aux **tarifs** listés dans le *Guide financier*.
- **dans le même club**, il pourra choisir ou bien une pratique compétitive unique, ou bien plusieurs pratiques compétitives en cumulant le nombre de licences dont il a besoin pour pratiquer telle ou telle activité. Dans le premier cas il sera soumis au paiement du prix de la licence correspondant à la pratique unique. Dans le second cas il devra s'acquitter du prix de la licence dont le montant de la part fédérale des cotisations est le plus élevé dans le guide financier. Autrement dit, l'addition des licences de type « Pratiquant compétitif » dans un même club n'entraîne pas le cumul concomitant des tarifs. Le prix de la licence retenu est celui qui correspond au type de licence « Pratiquant compétitif » dont le montant de la part fédérale des cotisations est le plus élevé.
- **dans un deuxième club**, il devra s'acquitter du prix du type de licence souscrite s'il choisit une pratique compétitive unique. S'il souscrit au moins deux types de licences compétitives, le schéma retenu ci-dessus s'applique et il devra s'acquitter du prix de la licence dont le montant de la part fédérale des cotisations est le plus élevé. Et ainsi de suite pour chaque club supplémentaire.
- **arbitrer** toute rencontre, dans les conditions, notamment d'âge, fixées par les dispositions concernant l'arbitrage **spécifiquement à chaque type de pratique**
- **remplir toute fonction officielle**, pour les licenciés de plus de 16 ans, dans le cadre des compétitions organisées par la FFHandball, ses ligues, ses comités, dans les conditions fixées par les règlements de ces compétitions
- **exercer toute fonction d'encadrement au sein d'un club**, (dirigeant, entraîneur, éducateur, juge-arbitre, manager...) dans le respect des règles propres au club
- **postuler à un poste de responsabilité** de nature électorale dans une instance départementale, régionale ou nationale

2. LICENCE « FONCTION DIRIGEANT »

Principes : la FFHandball propose deux types de licences pour les dirigeants, la licence « Dirigeant » et une licence « Blanche dirigeant ».

FFHB LICENCES FONCTION DIRIGEANTS			
FORMAT	FONCTION DIRIGEANT		
LICENCE	DIRIGEANT	BLANCHE DIRIGEANT	VOIR COMPLEMENT SUR COMPETITIF ET LOISIR
0 à 5 ans			
6 à 11 ans			
12 à 16 ans	RG 37		
Après 16 ans			

Le titulaire d'une licence « dirigeant » au titre d'un club peut :

- **exercer toute fonction d'encadrement au sein du club**, (dirigeant, entraîneur, éducateur, manager ...) dans le respect des règles propres au club
- **remplir toute fonction officielle**, dans le cadre des compétitions organisées par la FFHB, ses ligues, ses comités, dans les conditions fixées par les règlements de ces compétitions
- postuler à un poste de responsabilité de nature électorale dans une instance départementale, régionale ou nationale, dès lors qu'il est majeur.

Pour obtenir une licence « dirigeant » il faut être âgé de 17 ans ou plus. La production d'un certificat médical n'est pas exigée sauf lorsque, en cours de saison, le titulaire de la licence « dirigeant » souhaite arbitrer, auquel cas sa licence devra être requalifiée « pratiquant ».

La mention « dirigeant » peut également être attribuée à un titulaire d'une licence « pratiquant » qui exerce des fonctions de dirigeant dans son club principal.

Restriction

Le titulaire d'une licence « dirigeant » ne peut en aucun cas prendre part au jeu, sous quelque forme que ce soit (entraînement, loisir, ...). Le titulaire d'une licence « dirigeant » au titre d'un comité ou d'une ligue ne peut pas exercer de fonction d'encadrement au sein du club (dirigeant, entraîneur, éducateur, manager ...) sauf au sein d'un club départemental tel que défini dans le règlement fédéral art. 23.1.

3. AUTRES LICENCES

AUTRES LICENCES					
FORMAT	PRATIQUE NON COMPETITIVE				EVENEMENTIEL
LICENCE	LOISIR	HAND ENSEMBLE	HANDFIT	BABYHAND	
0 à 5 ans					
6 à 11 ans					
12 à 16 ans	FONCTION DIRIGEANT INCLUSE				
Après 16 ans					

4. LICENCE « LOISIR »

La licence « Loisir » est une licence non compétitive, attribuée, contre cotisation spécifique (cf. le Guide Financier FFHB), à toute personne souhaitant participer à l'une des activités sportives proposées par un club à l'exception de toute pratique compétitive en tant que joueur.

5. LICENCE « EVENEMENTIELLE »

La licence « événementielle » est attribuée aux participants à une ou plusieurs manifestations organisées par un club affilié, un comité ou une ligue.

Elle concerne tous les âges et ne peut être délivrée qu'une seule fois par saison.

Elle peut être utilisable plusieurs fois au cours d'une même saison, uniquement dans le cadre de manifestations de promotion de l'activité.

Elle ne permet ni d'arbitrer, ni d'exercer des fonctions propres à la licence dirigeant

Un événement sera déclaré dans le logiciel fédéral en « manifestation scolaire » ou en « manifestation club ».

6. LICENCE « BLANCHE »

Principe

Par l'attribution d'une licence « Blanche », une ou plusieurs activités secondaires peuvent être autorisées à une personne possédant déjà une licence « Pratiquant **compétitif** » (y compris « Pratiquant indépendant » dans le respect de l'article 31.4), ou « **Fonction dirigeant** » (**hors « Fonction dirigeant »** au titre d'un comité ou d'une ligue, à l'exception d'une intervention en club départemental) dans un club principal (appelé ici « club d'origine » ou « structure d'origine »).

Pour obtenir une licence blanche, il faut être âgé de plus de 16 ans.

Une licence blanche peut également être attribuée à des jeunes de 16 ans et moins dans les conditions définies aux articles 37 et 65.5 du règlement fédéral.

La licence blanche est délivrée après accord formel du président du club (ou section) ou de la structure d'origine. Elle n'est valable que pour une saison et au plus tard jusqu'au 15 septembre de la saison en cours. Elle est renouvelable.

Le club d'origine est informé de la demande par un courriel émis par le logiciel fédéral, qui lui propose un lien informatique lui permettant d'accéder au document « licence blanche - demande » dématérialisé. En signant électroniquement ce document, le président du club d'origine marque son accord à la délivrance de cette licence blanche.

Sans incidence sur les fonctions exercées dans son club ou sa structure d'origine, le titulaire d'une licence blanche peut, au bénéfice du club pour lequel il possède cette licence :

- exercer toute fonction d'encadrement au sein du club (dirigeant, entraîneur, éducateur, manager...) dans le respect des règles propres au club ;
- remplir toute fonction officielle, dans le cadre des compétitions organisées par la FFHandball, ses ligues, ses comités, dans les conditions fixées par les règlements de ces compétitions ;
- arbitrer toute rencontre, si la licence dans le club ou la structure d'origine est une licence « Pratiquant compétitif », et dans les conditions, notamment d'âge, fixées par les dispositions concernant l'arbitrage ;

Sous réserve de l'application des dispositions des articles 34.3 et 65.5 du règlement fédéral, le bénéficiaire d'une licence blanche ne peut pas prendre part au jeu au bénéfice du club pour lequel il possède cette licence.

7. 🔍 ZOOM FEDERAL : LA LICENCE « ESPRIT CLUB » FFHB

La nouvelle licence **Esprit Club** dans quel but ?

- **Identifier officiellement les parents référents et les bénévoles actifs au sein de la structure.**
- **Donner une existence légale et reconnue à l'implication des bénévoles de l'ombre (accompagnateurs, supporters fidèles).**
- **Permettre à son titulaire de témoigner son appartenance et son attachement aux couleurs et aux valeurs du club dans lequel il/elle évolue.**

Quel est son coût ? coût symbolique à moins de 2 euros (**Part assurance**) cf. tarifs.

⚠️ Ce qu'elle ne permet pas

- Elle n'autorise pas à jouer ou à entrer sur le terrain en tant que joueur.
- Elle ne remplace pas une licence dirigeant pour officier sur des fonctions officielles au sein du Conseil d'Administration du club ou bien faire la table de marque.

⚠️ L'attestation d'honorabilité est obligatoire pour l'obtention de cette licence.

Pourquoi ?

Pour protéger les mineurs : La FFHB impose ce contrôle pour s'assurer qu'aucun acteur du club (même non-compétiteur ou bénévole d'ambiance) ne fait l'objet de condamnations incompatibles avec la présence auprès de mineurs.

⚠️ Les diplômes ne sont pas pris en compte pour les CMCD

Spécificités attribution licence blanche joueur

Le licencié auquel le club d'origine n'offre aucune possibilité de pratique compétitive **exclusivement en H7/H4**, au regard de son âge ou de son sexe, peut recevoir l'autorisation d'évoluer dans une équipe du club pour lequel il bénéficie d'une licence blanche, quel que soit le niveau de jeu, et en étant considéré comme titulaire d'une licence « pratiquant compétitif H7/H4 » de type A.

Cette possibilité n'est pas offerte aux titulaires d'une licence dirigeant dans le club d'origine obtenue à la suite d'une mutation hors période au cours de la même saison.

Dans l'hypothèse où l'intéressé souhaite intégrer définitivement le club pour lequel il a reçu une licence blanche de pratiquant compétitif H7/H4 en optant pour le statut de pratiquant compétitif H7/H4 dans ce club, il est assujéti aux procédures réglementaires de mutation, avec maintien de la licence A.

Au niveau territorial, une licence blanche peut être délivrée à des étudiants, des apprentis en formation alternée, des salariés ou des demandeurs d'emploi en formation qui sont amenés, au cours d'une saison, à s'éloigner régulièrement de leur club principal pour une ou plusieurs périodes supérieures à 3 mois, rendant contraignante la pratique régulière du Handball dans ce club.

Cette licence est délivrée sur justificatif, après accord du président du club (ou section) d'origine et du président du club d'accueil temporaire.

Pendant cette période, elle ne permet pas de jouer pour le compte du club d'origine sauf au niveau territorial. Elle n'est pas renouvelable mais s'il y a lieu, elle peut être à nouveau délivrée pour une autre saison sportive, dans les mêmes conditions.

Quel que soit le niveau de jeu, le bénéficiaire de cette licence est considéré comme titulaire du même type de licence que dans son club d'origine.

La demande d'autorisation de jouer en licence blanche s'effectue par un moyen dématérialisé. Le club d'origine est informé de la demande par un courriel émis par le logiciel fédéral, qui lui propose un lien informatique lui permettant d'accéder au formulaire « licence blanche - demande » dématérialisé. En signant électroniquement ce document, le président du club d'origine marque son accord à la délivrance de cette licence blanche.

Dans l'hypothèse où l'intéressé souhaite intégrer définitivement le club dans lequel il est qualifié en licence blanche, en optant pour le statut de joueur, il est assujéti aux procédures réglementaires de mutation (articles 49 et suivants des règlements FFHB).

Justificatif d'identité

Pour les anciens formats, il faudra prendre en compte les 4 premiers chiffres du N° de la CI (AAMM). Dans l'exemple ci-dessous la date de délivrance est : août 2019 c'est une personne majeure donc CAS N°3 dans le tableau ci-dessous. La durée de validité est de donc de 15 ans.



Cas	Situation	Âge du titulaire lors de la délivrance	Date de délivrance de la CNI	Durée de validité	Remarque
N°1	Ancienne CNI (ancien format)	Majeur	Du 02/01/2004 au 31/12/2013	15 ans	Prolongation automatique de 5 ans, même si la date inscrite est dépassée.
N°2	Ancienne CNI (ancien format)	Mineur	Du 02/01/2004 au 31/12/2013	10 ans	Pas de prolongation de 5 ans.
N°3	CNI délivrée avant le nouveau format	Majeur	Du 01/01/2014 à juillet 2021	15 ans	Validité portée à 15 ans pour les majeurs.
N°4	CNI délivrée avant le nouveau format	Mineur	Du 01/01/2014 à juillet 2021	10 ans	Validité inchangée.
N°5	Nouvelle CNI (format carte bancaire)	Majeur ou mineur	Depuis août 2021	10 ans	Nouveau format sécurisé.
N°6	Cas particulier	Mineur lors de la délivrance puis devenu majeur	Toutes périodes	10 ans	L'âge pris en compte est celui au moment de la délivrance.

Certificat d'absence de contre-indication (certificat médical)

- Pour les mineurs

Conformément à la loi n° 2020-1525 adoptée le 7 décembre 2020 (publiée au Journal Officiel du 8 décembre 2020), **le certificat médical est désormais supprimé pour les licenciés mineurs**, qu'il s'agisse d'une création de licence ou d'un renouvellement. Ce certificat est remplacé par **un questionnaire de santé avec attestation du représentant légal du mineur**.

En revanche, en cas de réponse positive à l'une des questions, le licencié mineur devra fournir un certificat médical de moins de 6 mois (à télécharger dans le logiciel fédéral).

- Pour les majeurs

1. CREATION DE LICENCE

En référence au Code du sport, l'obtention d'une licence permettant la participation aux activités compétitives ou de loisir organisées par la FFHB, ses structures déconcentrées et ses clubs, est subordonnée à la présentation d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive du handball en compétition ou en loisir.

Ce certificat doit être établi postérieurement au 1er juin de l'année civile N pour pouvoir être valable pour la saison N/N+1. A défaut, le licencié ne pourra pas être qualifié. Tout certificat établi à compter du 1er juin année N est valable pour l'intégralité de la saison sportive N/N+1.

L'original du certificat est conservé par le licencié, qui le produit dans le logiciel fédéral à l'appui de la demande de licence selon la procédure dématérialisée. Il ne doit plus être archivé par le club.

2. RENOUVELLEMENT DE LICENCE

Le renouvellement d'une licence s'entend comme la délivrance d'une nouvelle licence, sans discontinuité dans le temps avec la précédente, au sein de la même fédération.

Sauf disposition particulière (divisions professionnelles, juges-arbitres...) imposant la production de justificatifs médicaux au début de chaque saison sportive, pour au maximum deux renouvellements successifs de sa licence au sein de la FFHandball, le licencié :

- bénéficie d'une saison sportive à l'autre de la validité de son certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique sportive du handball en compétition ou en loisir,
- doit attester, sur le formulaire spécifique prévu à cet effet, qu'il a répondu négativement à chaque rubrique du questionnaire de santé fixé par arrêté ministériel. L'attestation et le questionnaire de santé figurent en annexe au règlement médical fédéral.

À défaut pour le licencié d'avoir fourni l'[attestation relative au questionnaire de santé](#) ou dans l'hypothèse où il a répondu positivement à au moins l'une des rubriques, il est tenu de produire un nouveau certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique sportive du handball en compétition ou en loisir daté au plus tôt du 1er juin de la saison sportive en cours.

Dans tous les cas, les documents médicaux produits en vue du renouvellement de la licence pour la saison N/N+1 doivent être établis postérieurement au 1er juin de l'année civile N. A défaut, le licencié ne pourra pas être qualifié.

En tout état de cause, un nouveau certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive du handball en compétition ou en loisir est exigé au minimum toutes les trois saisons sportives.

Attestation d'honorabilité

Si un licencié majeur exerce des fonctions d'encadrement¹ au sein d'une structure (Fédération, Ligue, Comité ou Club), il doit disposer de la mention « encadrant ». Par cette mention, il s'agit de veiller à ce que le licencié « encadrant » respecte les obligations d'honorabilité prévues par le code du sport, c'est-à-dire qu'il n'ait pas fait l'objet de certaines condamnations pénales visées par l'article L. 212-9 du code du sport. **Les licenciés mineurs ne sont pas concernés par ce dispositif.**

L'attestation d'honorabilité est obligatoirement renseignée et signée par le licencié sur le formulaire type établi par la fédération et disponible dans le logiciel fédéral. Une fois signée elle doit être téléchargée dans l'espace spécifiquement prévu à cet effet.

Après avoir vérifié le document, la fédération ou la ligue régionale concernée accorde la mention « encadrant » en cochant dans le logiciel fédéral la case correspondante.

La mention « encadrant » est valable à compter de la date de sa validation dans le logiciel fédéral par la ligue régionale et jusqu'à la date de fin de la validité de la licence.

Tout licencié à la FFHandball, inscrit sur une feuille de match de compétition officielle en tant qu'« officiel d'équipe », doit être titulaire de la mention « encadrant » en cours de validité. Il en est de même de tout officiel de table de marque.

Pour chaque infraction constatée sur une feuille de match, quel que soit le niveau de compétition, le licencié « officiel d'équipe » et l'officiel de table de marque encourrent une sanction disciplinaire prévue par le règlement disciplinaire fédéral. Le club pourra se voir adresser un avertissement, prononcé par la COC nationale, **régionale ou départementale** avec mise en demeure de se conformer à cette disposition (1ère infraction). En cas de récidive, des pénalités financières seront appliquées en cas de manquement aux présentes dispositions, prévues dans le Guide financier FFHB (à partir de la 2ème infraction).

Changement de situation

Le titulaire d'une licence « dirigeant » au titre d'un comité ou d'une ligue peut opter pour un club de son choix à n'importe quel moment de la saison et solliciter une licence de son choix (pratiquant ou dirigeant).

S'il a déjà été titulaire d'une licence « pratiquant » la saison précédente et s'il sollicite une licence « pratiquant », il est soumis aux procédures de mutation et doit notamment acquitter le montant de la mutation correspondante. Une licence de type B ou C est alors délivrée selon la période de la demande. Cela est également valable s'il sollicite une licence « dirigeant » puis reprend le statut de pratiquant au cours de la même saison.

S'il n'a pas déjà été titulaire d'une licence « pratiquant » la saison précédente, il est également soumis aux procédures de mutation, mais une licence de type A est délivrée.

Le titulaire d'une licence « dirigeant » au titre d'un club peut solliciter une licence « pratiquant » au sein du même club à n'importe quel moment de la saison sous réserve de satisfaire les conditions requises pour la délivrance d'une telle licence. La délivrance d'une licence « pratiquant », la même année, rend la licence « dirigeant » caduque.

Une licence de type A est délivrée quelle que soit la période de la demande, sauf si la conversion « dirigeant – pratiquant » a été précédée d'une mutation « dirigeant-dirigeant » au cours de la même saison, auquel cas il doit acquitter le montant de la mutation et une licence B ou C est alors délivrée selon la période de la demande, en référence à l'article 57.6.1 du règlement fédéral.

¹ Encadrants sportifs salariés ou bénévoles, dirigeants, encadrants médicaux, arbitres, candidats en formation, bénévoles ou salariés licenciés en contact direct avec des mineurs. Tout officiel figurant sur la fdme.

Calcul de l'âge sportif

L'âge sportif du licencié est identique pour toute la durée de la saison sportive quel que soit son mois de naissance. Cet âge est calculé en référence à l'année de début de ladite saison. (Par exemple, pour un joueur né en 2010 : $2026-2010 = 16$ ans pour toute la saison 2026-2027). Dès lors, ce joueur ne pourra pas participer en 2026-2027 aux compétitions de « plus de 16 ans »).

Contacts

Pour tout renseignement ou toute information sur la qualification des licences, vous pouvez contacter l'une des personnes référentes ci-dessous :

- Céline VILLOING : 6000000.cvilloing@na.ffhandball.net – 05 56 79 67 66
- Sylvie MONTLARON : 6000000.smontlaron@na.ffhandball.net – 05 19 39 80 39
- Francine BERGÈS : 6000000.sr@na.ffhandball.net – 06 88 08 15 32
- Élodie LAMONTAGNE : 6000000.elamontagne@na.ffhandball.net – 05 19 39 80 37

Assistance - Support informatique pour le logiciel fédéral

Pour tout problème technique, vous pouvez contacter l'assistance. La fédération a mis en place un système de « tickets » qui se trouve sur [la page d'accueil du site FF Handball](#)

ASSURANCES

Assurance du club

[La plateforme assurances en ligne](#) est un service à destination des structures et des licenciés qui permet :

- d'avoir accès à toutes les informations sur les contrats souscrits ou proposés par la Fédération
- de déclarer en ligne l'ensemble des sinistres impliquant une structure ou un licencié
- de souscrire et de payer en ligne les différentes options proposées
- d'éditer une attestation responsabilité civile.

Site Comité : [Espace Joueur > Se licencier](#) ou [Espace Dirigeant](#)

Sont garantis les risques découlant des activités suivantes :

A l'occasion de :

- Organisation, pratique et enseignement des disciplines dispensées et agréées par la Fédération Française de Handball soit : Handball, Handfit', Baby hand, Hand' ensemble, Sandball, Beach handball, Parahand et autres disciplines dérivées.
- Compétitions sportives, qu'elles soient locales, régionales, nationales ou internationales.
- Entraînements,
- Formations, initiations, stages,
- Actions de promotion,
- Exercice d'autres activités sportives lorsqu'elles sont organisées par une personne morale assurée,

Exercice d'autres activités dans le cadre fédéral, même si celles-ci ne relèvent pas directement du domaine sportif, soit :

- organisation et/ou participation à des réunions, assemblées, salons, congrès, exposition, manifestations culturelles, récréatives ou caritatives (de type soirées dansantes, repas, sorties, lotos),
 - toutes actions administratives, logistiques, informatiques, et autres, nécessaire aux besoins des activités,
 - le prêt, la location, le dépôt de tous biens mobiliers ou immobiliers au personnel ou à des tiers,
 - formations aux examens (brevets d'état, ...) et autres diplômes d'enseignement ou d'arbitrage, ▪ toute mission de conseils, de préconisation, d'assistance technique,
 - actions publicitaires et commerciales, partenariat « sponsoring », relations publiques, ...
- Et toutes activités annexes et connexes aux activités énumérées ci-dessus.

Par extension, les trajets aller/retour pour se rendre sur les lieux où sont exercées les activités ci-dessus définies, dans la mesure où le parcours n'a pas été interrompu ou détourné par un motif dicté par l'intérêt personnel, sont couverts.

Assurance du licencié

Le contrat d'assurance, souscrit par la FFHB, prévoit, à minima, les garanties suivantes :

- responsabilité civile
- recours et défense pénale

Chaque licencié a ensuite la possibilité de souscrire une assurance complémentaire facultative qui lui est proposée au moment de l'adhésion.

TARIFS

AFFILIATION & ENGAGEMENTS	
Cotisation	190.00
Engagement senior et -18 ans	190.00
Engagement -13 -15 ans	110.00
Engagement -11 ans	90.00
Engagement -9 ans	50.00
Coupe 79 senior et Challenge	110.00
Coupe 79 -18	90.00
Coupe 79 jeune	70.00
Engagement loisirs, comité entreprise, corpo,	90.00
LICENCES	
Licence joueur -12 ans	26.00
Licence joueur 12-16 ans	35.00
Licence joueur +16 ans	37.50
Licence dirigeant ou blanche dirigeant	31.50
Licence loisir, corpo, comité entreprise, hand fit	18.00
Licence hand ensemble	16.00
Licence babyhand	26.00
Licence beach handball	18.00
ARBITRE	
Droit formation par équipe senior	75.00
Droit formation par équipe jeune (-13, -15, -18)	30.00
Suivi d'arbitre (indemnité observateur)	27.50
Suivi d'arbitre (sur demande du club)	30.00
Indemnité déplacement arbitre	
Arbitre solo ou binôme sans possibilité de covoiturage	0.33/km
Binôme : 1 véhicule	Barème fiscal*
Refus d'arbitrage - 1. ^{er}	80.00
Refus d'arbitrage - 2. ^{ème}	90.00
Refus d'arbitrage - 3. ^{ème} et plus	120.00
Indemnité de match	
Pré-régionale	35.00
Autres divisions (dont -18 ans)	28.00
- 15 ans	18.00
Coupe et Challenge	35.00
Coupe jeunes -18 ans	28.00
Coupe jeunes -15 ans etc,,,	18.00
EQUIPEMENT	
Homologation de salle	100.00
TECHNIQUE	
Café technique/communication/soirée technique	2.00
Stage 2 jours joueurs(es), arbitres en PENSION COMPLETE	40.00
Stage 3 jours joueurs(es), arbitres en PENSION COMPLETE	60.00
Stage 2 jours joueurs(es), arbitres en DEMI-PENSION	30.00
Stage 3 jours joueurs(es), arbitres en DEMI-PENSION	40.00

TARIFS (suite)

AMENDES	
<i>Forfaits</i>	
Isolé séniors +16 ans	70.00
Général séniors +16 ans	210.00
Isolés jeunes -18 ans	35.00
Général jeune -18 ans	100.00
1/4 - 1/2 finale et finale Coupe seniors et - 18 ans	200.00
Absence d'équipe au Trophée NISSAN	50.00
<i>Administratif</i>	
Conclusion de match en retard	20.00
FdMe en retard (après 21 h le dimanche)	10.00
FdMe en retard (au-delà du 3ème jour ouvrable)	60.00
Report de match +16 ans	20.00
Report de match jeunes et -18 ans	10.00
Match perdu par pénalité +16 ans	20.00
Match perdu par pénalité jeunes et -18 ans	10.00
<i>Autres amendes</i>	
Absence à l'A.G.	70.00
Manque un socle (par socle manquant)	130.00
AUTRES	
Déplacement bénévole et personnel (missions, réunions..)	0.33/km
Frais de remise en état des Coupes 79	50.00
<i>Photocopies</i>	
A4/A3 noir et blanc	tarif CDOS
A4/A3 couleur	tarif CDOS
Cartons de marque	0.15

Barème fiscal / Distance (d)

3 CV et moins d x 0,529	4 CV d x 0,606	5 CV d x 0,636	6 CV d x 0,665	7 CV et plus d x 0,697
----------------------------	-------------------	-------------------	-------------------	---------------------------

Tarifs des licences Saison 2026-2027

Valables uniquement pour les clubs dépendant de la structure suivante:

6079000 79 - Comité des Deux-Sèvres

Licence (1)	Répartition Création / Mutation			Prix Total (2)	Assurance Individuelle Accident (3)	Prix total + assur. IA
	FFHandball + Assurance RC	Ligue (rég.)	Comité (dép.)			

Licences pratiquantes compétitives

► Hand à 7						
	6 - 11 ans	20.21 €	15.70 €	26.00 €	61.91 €	0.45 € 62.36 €
	12 - 16 ans	25.27 €	18.50 €	35.00 €	78.77 €	1.41 € 80.18 €
	Plus de 16 ans	37.33 €	24.00 €	37.50 €	98.83 €	3.68 € 102.51 €
► Beach						
	12 - 16 ans	10.72 €	10.00 €	18.00 €	38.72 €	1.41 € 40.13 €
	Plus de 16 ans	11.64 €	10.00 €	18.00 €	39.64 €	3.68 € 43.32 €
► Parahand						
	12 - 16 ans	18.66 €	8.00 €	16.00 €	42.66 €	1.41 € 44.07 €
	Plus de 16 ans	30.37 €	8.00 €	16.00 €	54.37 €	3.68 € 58.05 €
► Hand à 7 blanche						
	Plus de 16 ans	37.33 €	24.00 €	37.50 €	98.83 €	3.68 € 102.51 €
► Corpo						
	Plus de 16 ans	30.37 €			30.37 €	3.68 € 34.05 €

Licences pratiquantes non compétitives

► Babyhand						
	Babyhand	20.21 €	16.00 €	26.00 €	62.21 €	0.45 € 62.66 €
► Loisir Hand à 7 / Hand à 4						
	6 - 11 ans	16.39 €	14.00 €	18.00 €	48.39 €	0.45 € 48.84 €
	12 - 16 ans	16.39 €	17.00 €	18.00 €	51.39 €	1.24 € 52.63 €
	Plus de 16 ans	29.63 €	23.00 €	18.00 €	70.63 €	3.39 € 74.02 €
► Loisir Beach						
	6 - 11 ans	10.66 €	5.00 €	18.00 €	33.66 €	0.45 € 34.11 €
	12 - 16 ans	10.66 €	5.00 €	18.00 €	33.66 €	1.24 € 34.90 €
	Plus de 16 ans	11.60 €	5.00 €	18.00 €	34.60 €	3.39 € 37.99 €
► Handfit						
	12 - 16 ans	29.63 €	23.00 €	18.00 €	70.63 €	1.24 € 71.87 €
	Plus de 16 ans	29.63 €	23.00 €	18.00 €	70.63 €	3.39 € 74.02 €
► Handensemble						
	6 - 11 ans	16.39 €	8.00 €	16.00 €	40.39 €	0.45 € 40.84 €
	12 - 16 ans	16.39 €	8.00 €	16.00 €	40.39 €	1.24 € 41.63 €
	Plus de 16 ans	16.39 €	8.00 €	16.00 €	40.39 €	1.24 € 41.63 €
► Dirigeant						
	12 - 16 ans	10.68 €	6.00 €	31.50 €	48.18 €	1.35 € 49.53 €
	Plus de 16 ans	10.68 €	6.00 €	31.50 €	48.18 €	1.35 € 49.53 €
► Blanche Dirigeant						
	Plus de 16 ans	10.68 €	6.00 €	31.50 €	48.18 €	1.35 € 49.53 €
► Esprit Club						
	16 ans et plus	0.68 €			0.68 €	1.35 € 2.03 €
► Événementielle						
	Tous âges (4)	0.00 €			0.00 €	0.00 € 0.00 €

(1) Les âges sont définis comme suit : année de début de saison - année de naissance. Exemple, pour une personne née en 2008, on retiendra 18 ans (2026 - 2008 = 18). | (2) La part revenant à la FFHB comprend : le prix de la licence + le prix de l'assurance responsabilité civile obligatoire. | (3) Depuis 2016, le prix total de la licence inclut l'assurance Individuelle Accident (IA) qui est facultative. Les personnes souhaitant renoncer à cette assurance IA facultative doivent le mentionner lors de la prise de licence en ligne ou en remplissant et signant le courrier de refus (Cf. fiche d'information "Assurance"). | (4) Assurances Responsabilité Civile (0,06 €) et Individuelle Accident (0,17 €) prises en charge par la fédération.

L'exercice de certaines fonctions peut être conditionné à l'adhésion à un type de licence précis. Par exemple : les arbitres doivent posséder une licence hand à 7 (cf. règlements généraux, article 91). Pour plus de renseignements, consulter les statuts et règlements de la Fédération Française de Handball pour la saison concernée.

COMMISSION ARBITRAGE et ORGANISATION DES COMPETITIONS

Partie ARBITRAGE

Conditions pour arbitrer

- être titulaire d'une licence « pratiquant, mention joueur » ou « blanche ». **La licence "loisir" n'est plus acceptée**
- avoir fourni un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du handball ; aucun examen complémentaire demandé
- avoir satisfait aux épreuves pratiques et théoriques exigées pour l'exercice de la fonction de juge-arbitre
- avoir signé l'attestation d'honorabilité envoyée lors de sa prise de licence

Appellations

Niveau départemental	→	Juge Arbitre T3 (juge-arbitre territorial 3)
Niveau régional	→	Juge Arbitre T1 (juge-arbitre territorial 1)
		Juge Arbitre T2 (juge-arbitre territorial 2)
Niveau club	→	Juge Arbitre Jeune Club (13 ans) à partir de 2013
		Juge Arbitre Jeune T 3 (13 14 et 15 ans) 2013/2012/2011
Niveau départemental	→	Juge Arbitre Jeune T 2 (16 17 et 18 ans) 2010/2009/2008
Niveau régional	→	Juge Arbitre Jeune T1 (19 et 20 ans) 2007/2006



Juge-arbitre renouvellement – stages obligatoires

4 stages ont été proposés.

2 stages organisés en juin et 2 autres en septembre avant la reprise des compétitions

- SAMEDI 20 JUIN à NIORT
- DIMANCHE 28 JUIN à COURLAY (annulé en raison de la canicule)
- SAMEDI 12 SEPTEMBRE à NIORT
- DIMANCHE 13 SEPTEMBRE à COURLAY

Formateurs : Christophe BRARD, Anita DOYEN, Yann GUENOLE, Vincent PAQUIER

Au préalable, chaque arbitre devra se soumettre au QCM à réaliser en ligne.

La licence (qualifiée à la date du stage) et l'attestation d'honorabilité sont obligatoires.

Juge-arbitre débutant (majeur) – planning prévisionnel des stages

La formation se décline en 3 sessions de formation + 5 arbitrages (dont 1 avec suivi)

Stage 1 : SAMEDI 3 OCTOBRE 2026 à NIORT de 9h30 à 12h00

Stage 2 : DIMANCHE 8 NOVEMBRE 2026 à COURLAY de 9h30 à 12h00

Stage 3 : SAMEDI 12 DECEMBRE à PARTHENAY de 9h30 à 12h00

Gratuité de la part « comité » sur le renouvellement de la licence si l'arbitre a réalisé son quota arbitre et le quota club.

Formation continue – planning prévisionnel des stages

Juges-arbitres jeunes :

- JEUNES POTENTIEL COMITE (2011-2012-2013)

Binômes ou solos identifiés par la commission et convoqués sur les stages des sélections. 1^{er} stage avec les sélections 2013 à LA MOTHE ST HERAY le dimanche 20 septembre 2026 pour préparer la compétition des Intercomités.

Jeunes (2012 à 2016)

Détection des juges-arbitres jeunes U13/U15 à l'occasion du Challenge Crédit Mutuel du 11 novembre 2026 et du rassemblement minihand 30 et 31 janvier 2027.

Juges-arbitres adultes T3

Des stages d'inter-saison seront organisés en fonction des disponibilités des membres « formateurs » mais également des salles disponibles.

Filière féminine d'arbitrage

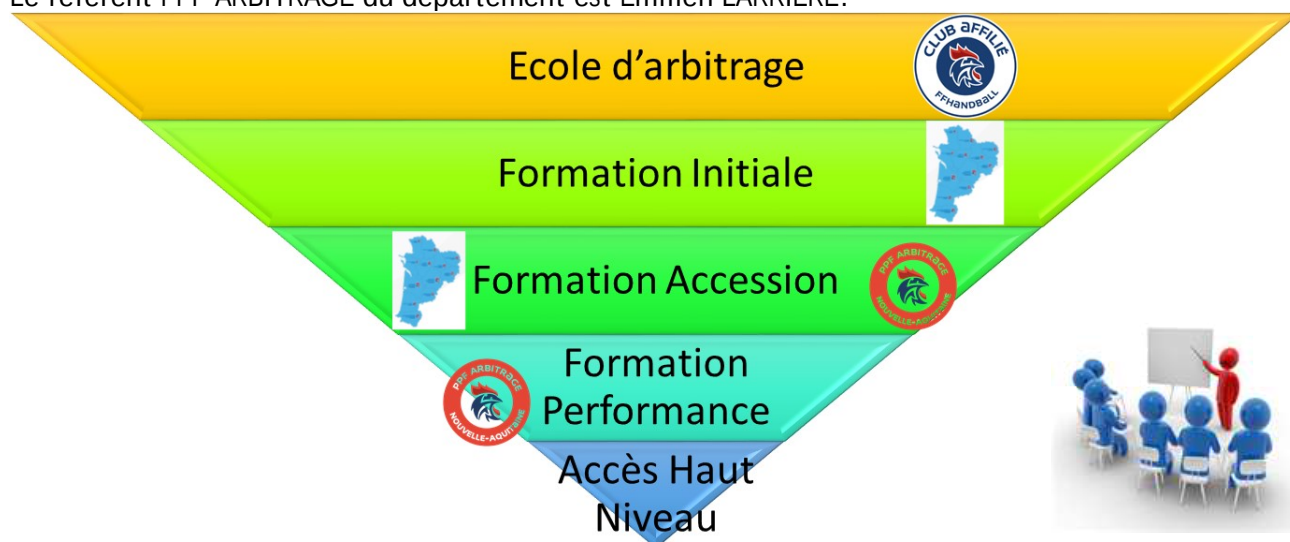
Comme mentionné au cours de l'Assemblée Générale de fin de saison, une Filière « Féminine » est mise en place au sein de la Commission d'Arbitrage.

Elle aura pour mission de former les JA et JAJ Féminins, afin que les rencontres féminines (jeune et adulte) soient arbitrées par des féminines.

Elle est placée sous la responsabilité d'Anita DOYEN.

Organisation territoriale de la formation

Le référent PPF ARBITRAGE du département est Emilien LARRIERE.



Ecole d'Arbitrage - Présentation



- Créer une école d'arbitrage par club
- Sensibiliser les entraîneurs et les joueurs à l'arbitrage par le jeu
- Comprendre les règles pour mieux jouer (changer la philosophie)



- Clubs ou regroupement de clubs



- Pour les jeunes 12 -14ans = sur les plateaux -9ans et tournois -11ans
- Pour les jeunes 14 – 18ans = rencontres départementales U13/U15



- animateurs Ecole d'Arbitrage
- Accompagnateurs Ecole d'Arbitrage



- Livret vert Initiation
- Approches Hand (mallette animateur N° + séances à partir n°174)
- Jeux coup de sifflet
- Powerpoint : La formation du JAJ



Formation Initiale- Présentation



- Identifier les arbitres jeunes des Ecoles d'Arbitrage
- Fidéliser les jeunes arbitres
- Former les jeunes arbitres pour officier aux ICR-ICN
- Communiquer sur le P.P.F Arbitrage



- Comités (zone géographique)



- Jeunes Arbitres de 14 à 16 ans



- Référent PPF arbitrage de secteur
- animateur de Formation et Accompagnateur Territorial



- Livret vert Initiation
- Approches Hand (séances à partir n°175)
- Code d'Arbitrage
- Powerpoint : La formation du JAJ



Formation Accession- Présentation



- Vérifier le potentiel des arbitres jeunes
- Suivre l'évolution, la progression des arbitres jeunes
- Créer les conditions intermédiaires avant la formation Performance Territoriale
- Renouveler la formation Performance Territoriale



- Ligue – Stages territoriaux



- Jeunes Arbitres de 15 à 18 ans



- Responsable PPF arbitrage de ligue
- Qualification Formateur FFHB et Accompagnateur Territorial



- Documents techniques
- Vidéos séquencées par thème
- Code arbitrage

Formation Performance- Présentation



- Créer les conditions de la performance
- Individualisé la formation
- Accompagner le projet des arbitres
- Renouveler les arbitres élites



- Ligue – Accompagnement Territorial



- Jeunes Arbitres de 16 à 20 ans



- Responsable PPF arbitrage de ligue
- Qualification Formateur FFHB et Accompagnateur Territorial



- Documents techniques
- Vidéos séquencées par thème
- Auto-évaluation
- QCM à distance

Désignations

Le Juge Arbitre T3 départemental (+18 ans) ou JA T3	Le Juge Arbitre Jeune (-18 ans) ou JAJ T2	
Arbitrage des +16 ans catégories Pré-région et Excellence, en fonction du niveau d'arbitrage et de l'expérience.	JAJ T2 nés en 2009/2008/2007 Jeune Arbitre Départemental	Arbitrage des -18 ans et -15 ans.
	JAJ T3 nés en 2012/2011/2010 Futur JAJ T2	Arbitrage des -15, -13 ans et -11 ans.
	JAJ Club nés en 2013 et après Futur JAJ T3	Arbitrage des -11 ans et -9 ans.

- Elles seront nominatives pour toutes les rencontres en pré-région, en excellence, en -18 ans, pour les catégories masculines et les féminines.
- Sur toutes les compétitions jeunes (territoriales et départementales), si un arbitre ou un binôme JAJ est désigné, il doit être accompagné dans sa tâche par un adulte présent à la table de marque. Cet adulte doit avoir la certification (ou inscrit en formation) de la qualification « juge accompagnateur » (école arbitrage, club, territorial ou national). Toutes les qualifications sont proposées par les ITFE.

En cas d'absence de cette personne certifiée (ou inscrit en formation), le territoire (COC-CTA) décidera de la sanction. L'accompagnateur de JAJ doit se tenir à la table de marque. Lorsque l'un des juges-arbitres jeunes est majeur, la présence d'un accompagnateur n'est pas obligatoire.

- Les désignations sont automatiquement envoyées via I-HAND.
- Les disponibilités devront être rentrées sur I-HAND, **21 jours au plus tard**, avant la date du match. Tout changement de disponibilité sera considéré comme **un refus sauf en cas d'urgence sanitaire ou matérielle justifiée ; sur avis du référent de secteur au-delà du jeudi à 12h pour le vendredi soir, du vendredi à 12h pour le samedi soir, et du samedi à 10h pour le dimanche après-midi.**
- Obligation pour les Juges Arbitres T3 de donner **1 week-end disponible par mois au minimum, sur un week-end de compétition, entre le vendredi soir 19 h 00 et le dimanche après-midi 16 h 00.**
- Chaque club reçoit les désignations et contrôle que son (ou ses) juge(s)-arbitre(s) a bien reçu sa convocation afin de s'assurer de sa disponibilité et de son déplacement.

Organisation de l'arbitrage des rencontres

Organisation d'une réunion de rentrée avec les correspondants d'arbitres et les juges-arbitres T3 le **LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026 à PARTHENAY salle de réunion de l'Enjeu.**

Ordre du jour :

- Présentation du fonctionnement de la commission
- Attendus concernant les JAJ
- Questions diverses

Conclusion de match (cf. directives administratives)

PAS DE CONCLUSION
↓
PAS DE DESIGNATION DE JUGE-ARBITRE
↓
PAS DE RENCONTRE

Le club demandeur de la modification doit avertir le juge-arbitre désigné et Anita DOYEN au 06.07.83.42.60 par SMS et/ou mail à anita.doyen@yahoo.fr.

Les frais engendrés par des changements non signalés seront à la charge du club fautif.

Indisponibilité : refus - Outil I-Hand

En activant la notification par SMS, l'arbitre recevra ses désignations/annulations sur son portable. Chaque arbitre doit mettre à jour ses disponibilités et indisponibilités via le logiciel I-HAND, en indiquant un maximum de renseignements (Joueur / entraîneur / horaires / lieux)

Il est demandé aux **clubs** de faire leur possible, afin d'avoir au minimum un arbitre permanent par catégorie de jeu sur la saison.

Ne pas attendre de recevoir une désignation pour signaler une indisponibilité sur une date ou un week-end.

Si vous êtes indisponible pour un match désigné :

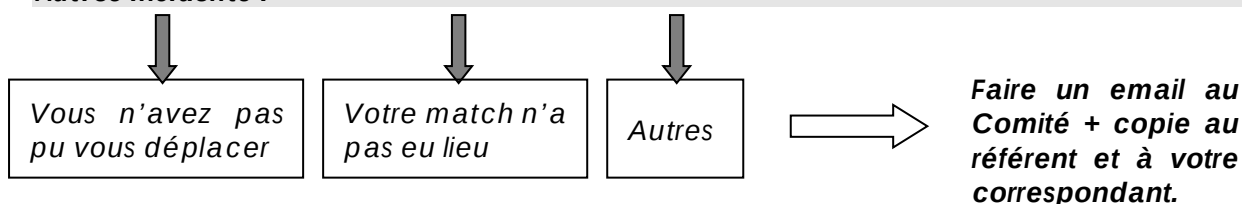
Prévenir le **référént désignations du Comité Anita DOYEN**,

par mail **anita.doyen@yahoo.fr** ou par téléphone au **06.07.83.42.60** ou le responsable de la commission ARBITRAGE Christophe BRARD au **06.70.43.16.69**, **au moins 36 h avant la rencontre.**

(Ex. le vendredi 12h pour le samedi soir)

Si impossibilité d'assurer un arbitrage, sans raison valable, ce cas sera considéré comme un refus.

Autres incidents :



IMPORTANT

1 binôme officiel désigné sur un match = 2 arbitrages effectués.

A l'inverse : un binôme qui ne se déplace pas = 2 refus.

Un arbitre, sur 2 arbitres désignés en binôme, qui se déplace = 0 refus (en prévenant le référént)

Binômes et juges juge-arbitres

Les candidats désirant arbitrer en binôme officiel sont priés de faire une demande par mail auprès de la CTA

Forfait



Si vous avez été prévenu du forfait par une équipe, assurez-vous que **le responsable de la commission ARBITRAGE Christophe BRARD** a bien été averti.

Si vous vous êtes déplacé et qu'une équipe est absente :

- vous ne percevez pas d'indemnité par l'équipe présente,
- faites remplir la FdMe par l'équipe présente,
- remplissez votre feuille de remboursement de frais **UNIQUEMENT** avec les frais de déplacement et adressez-le à la CTA (avec un RIB), pour vérification et remboursement par le trésorier

NIVEAU DEPARTEMENTAL

INDEMNITE DE MATCH (par arbitre)		INDEMNITE KM	
Pré-région	35,00€	Arbitre solo : 0,33€/km	Binôme : 1 véhicule = barème fiscal*
Autres divisions (dont -18 ans)	28,00€		
-15 ans	18,00€		
Coupe et Challenge Seniors	35,00€		2 véhicules sans point de rencontre possible =
Coupe jeunes -18 ans	28,00€		0.33€/km
Coupe jeunes -15 ans ...	18,00€		

Indemnités versées par virement bancaire (le RIB est à renseigner dans I-HAND).

NIVEAU REGIONAL

Tous les juges-arbitres (**JA et JAJ**) officiant sur désignation sur les championnats Nationaux et sur les championnats Territoriaux sont indemnisés directement par les clubs, **après match****, selon la procédure.

	INDEMNITE DE MATCH (par arbitre)		INDEMNITE KM
CHAMPIONNAT TERRITORIAL	Nationale 3 F	50,00€	Si co-voiturage : frais réels avec application du barème fiscal* + péage Si covoiturage impossible (arbitres solo ou binôme sans point de rencontre possible) : Tarif solo = 0,40€/km par véhicule + péage
	Prénationale	50,00€	
	Excellence	40,00€	
	Honneur	40,00€	
	-17 ans -18 ans	30,00€	
CHAMPIONNAT NATIONAL (règlement FFHB)	Nationale 2 F	100,00€	Pour les trajets en véhicule en dessous de 300km aller : 1 seul véhicule à partir du point de regroupement des 2 juges-arbitres, remboursé selon les indemnités kilométriques du barème fiscal*
	Nationale 3 M	100,00€	
	-18 ans	50,00€	

Pour toute rencontre nationale ou Territoriale, le club recevant rembourse les frais de déplacement au montant réellement engagé par chaque juge-arbitre désigné pour officier sur la rencontre **et inscrit sur la FDME (Si covoiturage, le passager met 0,01€ dans la case Indemnités kilométriques)**

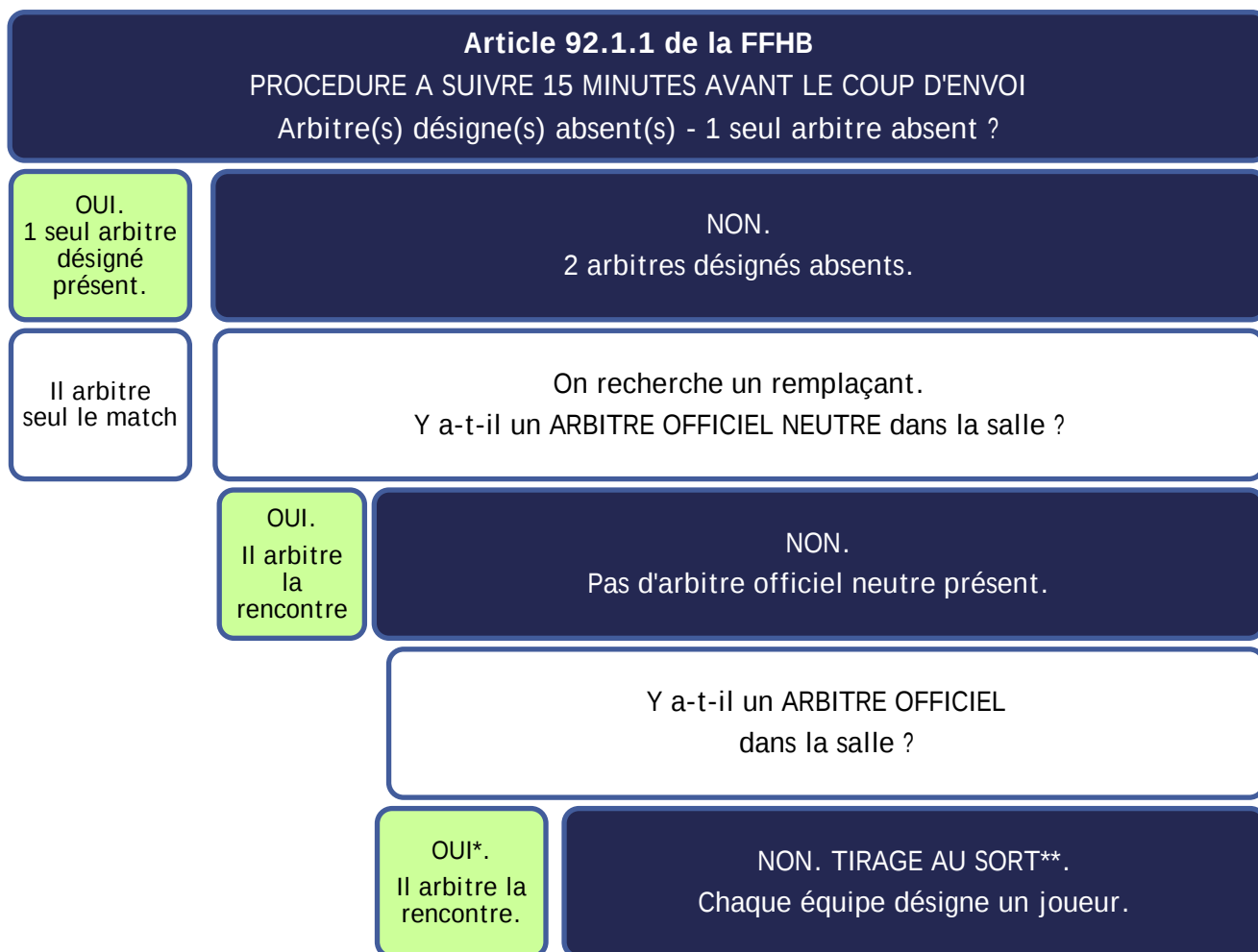
****PROCEDURE :**

- Après le match les juges-arbitres renseignent dans IHand Arbitrage leur note de frais, comprenant leurs coordonnées bancaires,
- Chaque juge-arbitre doit envoyer par courriel au club recevant, au plus tard le mardi suivant à 23h59 : l'ensemble des documents (note de frais signée, justificatifs de tous les frais, carte grise et attestation assurance),
- **Le club recevant dispose de 48h à compter de la réception de chaque courriel des juges-arbitres pour demander des explications s'il constate des anomalies ou des documents manquants,**
- Le club recevant doit ensuite s'acquitter du paiement des frais (indemnités et frais de déplacement), **de préférence** par virement, ou chèque bancaire, au plus tard dans les 8 jours francs (date à date) suivant le match.

*Barème fiscal identique pour tous / Distance (d)				
3 CV et moins d x 0,529	4 CV d x 0,606	5 CV d x 0,636	6 CV d x 0,665	7 CV et plus d x 0,697

Absence d'un juge-arbitre lors d'une rencontre senior et -18 ans

Lors d'une **rencontre dans les catégories SENIORS OU -18 ANS** si le juge-arbitre ne se déplace pas, voici la procédure à suivre :



*S'il y a plusieurs arbitres, c'est le plus haut gradé qui doit officier.

Le tirage au sort décide de celui qui arbitrera la rencontre, *l'autre joueur ne peut pas prendre part au jeu*** et est invité à tenir la table de marque. Chaque équipe se trouve diminuée d'un joueur.

IMPORTANT :

La ou les personnes désignées dans ces conditions n'officient que si les juges arbitres officiels ne sont pas présents, en tenue et prêts à officier, à l'heure prévue pour le début de la rencontre. Le remplacement des juges arbitres défaillants est donc à effectuer à l'heure précise à laquelle doit commencer le match)

Absence d'un juge-arbitre lors d'une rencontre -15 -13 - 11 ans

Procédure à appliquer sur les rencontres désignées par le Comité

Uniquement pour les rencontres jeunes, à défaut de tout juge-arbitre officiel présent à la rencontre, le remplacement des juges-arbitres défaillants est donc à effectuer à l'heure précise à laquelle doit commencer le match :

1. S'il y a un binôme JAJ officiel neutre ou un juge-arbitre jeune officiel neutre, solliciter son concours,
2. En cas d'absence d'un binôme JAJ officiel neutre ou d'un juge-arbitre jeune officiel neutre, confier la direction du match à tout binôme officiel JAJ présent ou à tout juge-arbitre jeune officiel présent. Si plusieurs « remplaçants » se présentent, c'est celui ou ceux de grade le plus élevé qui arbitre(nt) ; en cas d'égalité d'échelon, on tire au sort,
3. S'il y a un binôme officiel neutre ou un juge-arbitre officiel neutre, solliciter son concours,
4. En cas d'absence d'un binôme officiel neutre ou d'un juge-arbitre officiel neutre, confier la direction du match à tout binôme officiel présent ou à tout juge-arbitre officiel présent. Si plusieurs « remplaçants » se présentent, c'est celui ou ceux de grade le plus élevé qui arbitre(nt) ; en cas d'égalité d'échelon, on tire au sort,
5. Si les deux équipes possèdent plusieurs officiels (au moins 2), tirage au sort entre les deux officiels majeurs de chaque équipe (licence pratiquant ou loisir - en capacité de se déplacer sur un terrain sans aide médicale comme des béquilles). L'officiel tiré au sort assurera la fonction d'arbitre, l'officiel non tiré au sort reprendra sa fonction initiale,
6. Si une seule équipe possède plusieurs officiels (au moins 2), l'un d'entre eux arbitre (licence pratiquant ou loisir),
7. Si un seul officiel par équipe, tout licencié (hors dirigeant) présent,
8. Si un seul officiel par équipe et aucun licencié (point 7), arbitrage en binôme par un joueur de chaque équipe désignée par le responsable d'équipe.

Tenue et matériel



La **tenue officielle du juge-arbitre** est exigée pour tous les juges-arbitres (short et maillot du juge-arbitre).
(cf. [CATALOGUE INTERSPORT COLLECTIVITES](#)).



Les **cartons de marque** sont distribués à la réunion de début de saison. Chaque club reçoit un volume de cartons en fonction du nombre de juges arbitres seniors qui officient au niveau départemental.

Il est possible d'acheter des cartons supplémentaires (cf. tarifs).

Handball											
DEUXIÈME SÉRIE				DEUXIÈME SÉRIE							
Carton de marque											
Club / Couleur				Engt.	Club / Couleur				Engt.		
1	11	21	31	41	1	11	21	31	41		
2	12	22	32	42	2	12	22	32	42		
3	13	23	33	43	3	13	23	33	43		
4	14	24	34	44	4	14	24	34	44		



Temps de Régulation Comportemental (TRC)

Uniquement valable pour les équipes jeunes

Définition

- Le Temps de Régulation Comportemental (TRC) est indépendant des trois temps morts d'équipe (TME).
- Il n'a pas de durée spécifique.
- Il doit permettre au juge accompagnateur de réguler le climat que les circonstances de l'environnement nécessitent, notamment l'attitude de l'officiel des équipes ou du public.
- Le jeu reprendra sur décision du juge accompagnateur une fois le problème résolu.
- Il pourra aussi faire intervenir le responsable de salle (RESEC) pour une intervention auprès du public.
- En cas d'impossibilité de remédier à la situation, le match pourra être arrêté et la COC statuera.

Tout juge accompagnateur majeur, certifié par l'ITFE, inscrit sur la feuille de match électronique, présent à la table de marque, a la possibilité de déposer autant de Temps de Régulation Comportemental (TRC) que nécessaire sur des rencontres de jeunes jusqu'aux compétitions « moins de 18 ans » de tous les niveaux de jeu Départemental / Régional / National, arbitrées par un JAJ ou un binôme de JAJ.

IMPORTANT : pour les compétitions départementales UNIQUEMENT, le Comité 79 autorise que le Juge Accompagnateur inscrit sur la feuille de match électronique et présent à la table de marque, puisse être un LICENCIÉ MAJEUR (Joueur ou Dirigeant). Si une anomalie apparaît, celle-ci ne sera pas prise en compte par le Comité.

Protocole

- Au niveau du protocole, le juge accompagnateur demande au chronométrateur d'arrêter le temps à un moment où le ballon est hors-jeu (renvoi, jet franc, remise en jeu, jet de 7m, engagement).
- Les joueurs restent sur l'espace de jeu et le juge accompagnateur se lève pour :
 - o Si difficulté avec le public, faire appel au responsable de salle (RESEC) pour une intervention,
 - o Si difficulté avec un officiel, intervenir directement auprès de lui,
 - o Si difficulté avec un arbitre, intervenir auprès de lui.
- Une fois la situation réglée, le jeu reprendra par le jet correspondant
- Le club organisateur fournit au juge accompagnateur présent, à l'identique que les TME, un "carton" A4 de couleur orange, plastifié, avec l'inscription TRC
- Le nombre de TRC doit être consigné sur la FDME

Introduction du Temps de Régulation Comportemental sur la feuille de table (bouton orange TRC). L'appui sur TRC :

- Arrête le chrono s'il est en marche
- Le TRC est enregistré dans le déroulé de match
- Le jeu peut reprendre à tout moment (pas de durée fixe)

Label école d'arbitrage

Le nouveau dispositif de labellisation des clubs prend en compte l'ensemble des offres de pratique. Le label « arbitrage » a été intégré dans ce dispositif. Le label est désormais valable pour 2 ans.



Règles de l'arbitrage

Le [LIVRET D'ARBITRAGE Edition août 2026](#)



Partie ORGANISATION DES COMPETITIONS

Niveau de jeu par année d'âge

Les championnats sont faits en fonction des années d'âge.

Pratique compétitive masculine et féminine

Championnat + 16 ans	Championnat - 18 ans	Championnat - 15 ans	Championnat - 13 ans	Championnat - 11 ans
09.08.07.06 et	09.10.11	12.13.14	14.15.16	16.17.18

Situations particulières

Sous-classement : possible pour les équipes ayant un ou plusieurs joueurs en situation d'handicap sous réserve de validation du CTF.

Surclassement : les demandes de surclassement sont soumises à l'approbation du Bureau Directeur du Comité.

Attention : pas d'étude des dossiers de surclassement si le dossier n'est pas complet ! Le surclassement n'est pas automatique et doit être une demande ultime après étude d'autres solutions (convention, RT...) ou proposé à des joueurs à profil particulier.

Temps de jeu et ballons utilisés

Sexe	Catégorie	Taille des ballons	Temps de jeu
MASCULINS	+ 16 ans	Taille 3	2 x 30'
	- 18 ans		
	- 15 ans	Taille 2	2 x 25'
	- 13 ans	Taille 1	3 x 15'
FEMININES	+ 16 ans	Taille 2	2 x 30'
	- 18 ans		
	- 15 ans	Taille 1	2 x 25'
	- 13 ans	Taille 0	3 x 15'

Organisation des compétitions

Championnats seniors

En cas de forfait **après la parution des calendriers, l'engagement reste acquis au Comité, mais il n'y a pas de pénalité financière. En revanche, à compter de la 1^{ère} date de reprise de la compétition, la pénalité financière sera appliquée en sus.**

Championnat Masculin

- Début des rencontres le week-end du 19/20 septembre 2026
- Pré-région à 12 équipes en matchs aller-retour sur la saison / 22 dates.
- Excellence à 12 équipes en matchs aller-retour sur la saison / 22 dates.

Championnat Féminin

- Début des rencontres le week-end du 19/20 septembre 2026
- Pré-région à 13 équipes
- Formule 1^{ère} phase avec une poule unique sur 13 dates / 2^{ème} phase avec 2 poules en matchs simples (dates selon la poule)

Le 1^{er} de pré-régionale accède en championnat régional, les 2 premiers de la division Excellence accèdent au niveau supérieur. Les descentes se feront en fonction du nombre de descentes des championnats régionaux et de l'organisation des compétitions mises en place pour la saison 2026-2027.

Championnat -18 ans masculin

- Championnat en 2 phases (septembre/décembre, janvier/mai)
- Phase de qualification en septembre/décembre, phase de niveau en championnat Interdépartemental de janvier à mai
- **Début dès le 19 septembre (week-end du 6 : journées régionales de l'arbitrage)**
- Poursuite du championnat U18M 1^{ère} division Territoriale (Ligue) / 2^{ème} voire 3^{ème} division (comités interdep)
 - o Championnat à 24 clubs de janvier à mai-juin
 - o Qualification via championnat départementaux sept-déc
 - o Composition :
 - Comité 33 : 4 places
 - Comités 64/ex limousin : 3 places chacun
 - Comités 16/17/24/40/47/79/86 : 2 places chacun
 - Formule sur 10 dates / 4 poules de 6 / Final 4 avec 1er de chaque poule
- OPEN U18M le dimanche 15 novembre 2026. Chaque équipe engagée en championnat est engagée automatiquement et gratuitement dans l'OPEN U18. Cette circonstance fait partie intégrante de la 1^{ère} phase de championnat !



Championnat -18 ans féminin

- Championnat en 2 phases (septembre/décembre, janvier/mai)
- Phase de qualification en septembre/décembre, phase de niveau en championnat Interdépartemental de janvier à mai
- **Début dès le 19 septembre (week-end du 6 : journées régionales de l'arbitrage)**
- Poursuite du championnat U18M 1^{ère} division Territoriale (Ligue) / 2^{ème} voire 3^{ème} division (comités interdep)
 - o Championnat à 24 clubs de janvier à mai-juin
 - o Qualification via championnat départementaux sept-déc
 - o Composition :
 - Comité 33 : 4 places
 - Comités 64/ex limousin : 3 places chacun
 - Comités 16/17/24/40/47/79/86 : 2 places chacun
 - Formule sur 10 dates / 4 poules de 6 / Final 4 avec 1er de chaque poule
- OPEN U18M le dimanche 15 novembre 2026. Chaque équipe engagée en championnat est engagée automatiquement et gratuitement dans l'OPEN U18. Cette circonstance fait partie intégrante de la 1^{ère} phase de championnat !



Forfaits

1. Si vous êtes prévenu à l'avance du forfait :

Prévenir le Comité, la COC, l'arbitre et le club adverse par téléphone avec confirmation par mail **MINIMUM 3 HEURES AVANT LA RENCONTRE**. Le club recevant doit établir la FdMe, cocher la case « **déclarer absente** » et l'exporter le jour J. Le club qui oublie de prévenir l'arbitre (ou trop tardivement) devra s'acquitter des frais de déplacement.

2. En cas d'absence de l'équipe visiteuse ou recevante :

L'équipe présente doit **remplir la FdMe** (joueurs et officiels) et cocher la case « **déclarer absente** » sur celle-ci.

Dans tous les cas, le résultat ne doit pas être saisi dans le logiciel fédéral.

Par ailleurs, un club devant se déplacer lors du match aller et déclarant forfait, se verra dans l'obligation de se déplacer lors du match retour.

Modalités de classement

Pour les catégories adultes et jeunes, classement par points puis en cas d'égalité goal-average particulier et si de nouveau égalité, goal-average général.

Championnats jeunes

Règlement : tout joueur participant à un match doit :

- être licencié FFHB
- être inscrit sur la feuille de match
- évoluer dans sa catégorie
- **être qualifié à la date du match**
- pour les catégories jeunes, même classement que pour les adultes, sauf sur un championnat en matchs secs : classement par points si égalité match d'appui entre les équipes à égalité.

U15 ans interdépartementaux

3 qualifiés par comité en TQ sur deux dates : week-end du 6 et week-end du 13 sept.

- 1^{ère} phase :
 - o Début le 26 septembre
 - o 2 poules de niveau
 - o Matches aller/retour sur 10 dates
 - o Fin le 20 décembre

Les deux derniers de chaque poule seront reversés en champ dép.

- 2^{ème} phase :
 - o Reprise au 17 janvier (car intercomités le week-end précédent)
 - o 8 clubs
 - o Chaque équipe joue les 4 équipes qui n'étaient pas dans sa poule initiale
 - o 8^{ème} et dernière date le week-end du 1er mai
 - o Reprise des scores de la phase 1
 - o Finalités régionales inchangées

Le [règlement du championnat interdépartemental U15](#) est sur le site du Comité dans le menu « règlements ».

Championnats -15 ans féminin/masculin

- Championnat en 2 phases
 - o Phase 1 : brassage
 - o Phase 2 : phase de niveau avec montée et descente
- Début dès le 19 septembre
- Entrée dans le championnat en brassage **puis à partir du 26/9 en championnat**
- **Reprise de phase le week-end du 16/17 janvier avec les éventuelles équipes reversées du championnat interdépartemental**
- Rappel : lors de la phase 3 intégration d'une équipe « sélection 79 » composée de joueurs ayant intégrés la sélection départementale (nés en 2014)
 - o Objectifs : permettre le développement des joueurs et joueuses des sélections en participant à davantage de circonstances de match qui sont aussi des moments de formation en complément des stages sélections et du travail effectué en club.
- Modalités :
 - o Les joueurs sont convoqués par l'encadrement de la sélection pour intégrer cette équipe qui participera à la 3ème phase de championnat (match le dimanche matin) mais ces joueurs seront à disposition de leur club le samedi et pourront jouer deux matchs le même week-end.
 - o Les joueurs concernés ne seront pas appelés pour tous les matchs de cette équipe.
 - o Les points obtenus / perdus face à cette équipe seront annulés en fin de championnat.

Championnats -13 ans féminin/masculin

- Championnat en 3 phases (septembre / vacances d'automne, vacances automne / vacances hiver, vacances hiver / mai)
- Phase 1 : géographique
- Phase 2 et 3 : phases de niveau avec montée et descente
- Possibilités de montée/descente entre les poules de niveau
- Finalités après le 1^{er} mai : coupe en 3 dates - 15, 22 et 29 mai (« Coupe Poitou-Charentes ») : Chez les G et les F, deux tournois à 4 le 15, demi-finales le 22 et finales le 29. Un tournoi par comité le 15 (U13G tournoi 1, U13G tournoi 2, U13F tournoi 1, U13F tournoi 2), à chaque fois dans un double gymnase.
- Début dès le 26 septembre
- Finalités Interdépartementales en juin pour la meilleure équipe du championnat départemental
- Limiter le nombre de joueurs à 10 par feuille de match (préconisation)
- Challenge du Crédit Mutuel le lundi 11 novembre
- Trophée NISSAN le dimanche 14 mars. **RAPPEL : l'engagement est automatique pour les équipes déjà engagées en championnat départemental. En cas de désistement, des pénalités sportive et financière seront appliquées.**

Championnats -11 ans féminin/masculin

- Championnat en 3 phases (septembre / vacances d'automne, vacances automne / vacances hiver, vacances hiver / mai)
- Phase 1 : brassage
- Phase 2 et 3 : phases de niveau avec montée et descente

- Possibilités de montée/descente entre les poules de niveau
- Début dès le 12 septembre
- Nombre de joueurs limité à 10 par feuille de match (préconisation)

Championnats -9 ans mixte

Plateaux sportifs réguliers :

- Deux plateaux entre chaque période scolaire (recommandation de la commission technique), après les vacances de la Toussaint.
- Un plateau avant les vacances de la Toussaint.



Coupe des Deux-Sèvres seniors, Challenge et Coupe des Deux-Sèvres jeunes

Les tirages au sort de coupe se feront à l'occasion de circonstances diverses et les clubs en seront informés afin qu'ils puissent être présents s'ils le souhaitent.

Généralités :

- Possibilité d'avoir 14 joueurs sur la feuille de match.
- Aucun report de match ne sera accepté **après la date pour la coupe des Deux-Sèvres (matchs le vendredi, samedi ou dimanche). A contrario**, possibilité d'avancer la date **d'une rencontre jusqu'au 1/8 de finale inclus.**
- **Deux coupes peuvent se jouer le même week-end.**

Spécificités seniors :

- La compétition est ouverte aux équipes départementales et aux équipes évoluant en excellence région et pré-nationale filles, ainsi qu'en honneur et excellence région garçons.
- Les équipes évoluant au niveau régional seront exemptées du 1^{er} tour (1^{er} tour ou tour préliminaire selon le nombre d'équipes inscrites).
- Les équipes issues du même club et qui sont dans la même catégorie dans cette compétition, se rencontrent au plus tard en ¼ de finale.
- Mise en place du Challenge (consolante pour la Coupe 79) :
 - o Les équipes départementales qui auront perdu en Coupe 79 jusqu'au 1/8 seront reversées automatiquement en Challenge.
 - o Les équipes départementales ont la possibilité de s'engager directement en Challenge sans passer par les tours préliminaires de Coupe.
 - o Le tarif d'engagement du challenge est identique au tarif Coupe 79.
- Coupe et challenge sont la même compétition (le challenge est la « consolante » de la coupe) : un joueur ne peut pas disputer un match en coupe et un match en challenge sur le même week-end.
- Les joueurs ou joueuses ayant participé à la moitié des matchs de championnat de leur poule au niveau national ne pourront pas jouer en coupe départementale quel que soit le niveau de la coupe **(sauf pour les U17F NAT et U18G NAT cf. règle spécifique N/2).**
- Dates : demi-finales Coupe 79 : samedi 29 mai 2027 et finales Coupe 79 : week-end du 19 et 20 juin 2027

Lieux des compétitions :

- **Les ½ finales se joueront sur quatre lieux, sur un même week-end. La COC définira la répartition des matchs.**
- **Jusqu'au 1/4 de finale inclus, le club recevant est le club évoluant dans le championnat de plus bas niveau.** En cas de niveau identique, la rencontre se déroule chez le club premier tiré.
- Handicap : +4 pour une division d'écart et +2 par division d'écart successive
- En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire : il est procédé à des séries de tirs au but par jets de 7 mètres (les joueurs exclus ou disqualifiés ne peuvent pas y prendre part) cf. règlement fédéral.

Durée des rencontres jeunes :

Catégories	Temps de jeu	Remarque
U13	2 x 20 min	Pas de forme de jeu mais réducteurs de but
U15	2 x 25 min	Pas de forme de jeu
U18	2 x 30 min	

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire : il est procédé à des séries de tirs au but par jets de 7 mètres.

Déroulement des jets de 7 mètres :

- Avant les jets de sept mètres, **chaque équipe désigne** à l'arbitre, à l'aide des numéros de maillots, les **cinq joueurs** habilités qui effectueront chacun un tir, en alternance avec l'adversaire. L'ordre des tireurs est laissé au choix des équipes.
- Les **autres tireurs et gardiens de but** de chaque équipe doivent pendant la séance des jets être positionnés au **centre du terrain**.
- Les **gardiens de but** peuvent être sélectionnés et remplacés librement.

Les gardiens de but peuvent être tireurs et les tireurs peuvent être gardien de but (obligation de port de chasuble).

- Les **arbitres** désignent le but dans lequel auront lieu les tirs et désignent, par tirage au sort, l'équipe qui commence. L'équipe désignée a le droit de choisir si elle commence ou termine la série de tirs.
- En **cas d'égalité** après les cinq tirs de chaque équipe au premier tour, une deuxième série de jets de sept mètres pour laquelle commence l'équipe qui n'a pas effectué le dernier jet de la série de tirs.
- **Pour cette deuxième série :**

Chaque équipe désigne **cinq joueurs** habilités à tirer, les joueurs ayant participé à la première série peuvent être à nouveau désignés.

A nombre de tireurs équivalent dès qu'une équipe prendra l'avantage, elle sera déclarée vainqueur.

Cela signifie que, lors de la deuxième série des tirs au but, dès qu'une équipe dispose d'un but d'avance sur l'autre équipe (à nombre équivalent de joueurs ayant tiré), alors cette équipe est déclarée vainqueur.

Si à l'issue de cette seconde série, les équipes sont toujours à égalité on recommence une autre série qui s'achèvera de manière identique à la seconde.

Pour **chaque série de jets** de sept mètres, les joueurs autorisés à tirer et les gardiens de but autorisés sont les **joueurs inscrits sur la feuille de match**, qui ne sont pas disqualifiés ou temporairement exclus au coup de sifflet final de la rencontre.

Les **infractions graves** commises pendant la période des jets de sept mètres doivent, dans tous les cas, être sanctionnées par une **disqualification**. En cas de disqualification ou de blessure d'un tireur ou d'un gardien de but, un remplaçant habilité à jouer doit être désigné.

Pendant les tirs respectifs, seul le tireur, le gardien de but désigné et les arbitres peuvent se trouver sur la moitié du terrain concerné.

Coupe de France

Elle se compose de 4 niveaux : départemental, territorial, régional et national.

L'engagement est automatique et géré par la fédération.

Possibilité d'avoir 14 joueurs sur la feuille de match.



Si vous ne souhaitez pas y participer, pensez à vous désengager à l'aide du bulletin envoyé par la fédération.

DIRECTIVES ADMINISTRATIVES

Conclusion de match

Procédure à réaliser via le logiciel fédéral

1. Se connecter au **logiciel fédéral avec votre identifiant et votre mot de passe**
2. Aller dans le menu « **Compétitions** », puis sous-menu « **Agenda des rencontres** » et sélectionner la compétition puis cliquer sur le bouton **Rechercher**

ATTENTION : si vous n'avez pas associé l'équipe à la compétition dans laquelle elle évolue il ne sera pas possible de faire vos conclusions de matchs. Dans ce cas, aller dans le menu « **Engagement/équipe** ». Dans l'encadré **CHAMPIONNAT SANS EQUIPE DEFINIE** cliquez sur « **créer l'équipe** » et renseignez les champs requis.

Spécificité : pour les équipes en **COUPE** (une équipe existe déjà dans un championnat, **il suffit de cocher l'équipe de référence** qui fait une compétition régulière dans le bloc de gauche et de **lier l'équipe** en coupe dans le bloc de droite.

Dans la page centrale qui s'ouvre, choisir la rencontre, puis cliquer sur le bouton « **conclusion** » affiché au bout de la ligne.

Dans la nouvelle page qui s'ouvre... renseigner :

date de la rencontre

heure de rencontre

utilisation de la colle

salle du club recevant (cliquer sur Rechercher)

couleurs des maillots

3. Faire « **Valider** ».

4. Après avoir fait « **Valider** », 2 boutons sont activés en bas à gauche : « **reporter** » et « **imprimer** ».

IMPORTANT : en cas de retard de conclusion, le logiciel vous invitera à faire une demande de report. Dans ce cas, stoppez la procédure et contactez le Comité pour procéder à la saisie de la conclusion.

- Destinataires :

1 exemplaire de la conclusion est AUTOMATIQUEMENT ENVOYE PAR MAIL :

au club adverse

au correspondant d'équipe (si renseigné)

à l'entraîneur de l'équipe (si renseigné)

à la commission d'organisation des compétitions

au référent arbitrage

- Horaires limités

	MERC/JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
MINIHAND U7/U9			10:30 > 11:00 OU 13:00 > 16:00	10:30 > 11:00 OU 13:00 > 16:00
U11			10:30 > 11:00 OU 13:00 > 17:30	10:30 > 11:00 OU 13:00 > 16:00
U13			10:30 > 11:00 OU 13:00 > 17:30	10:30 > 11:00 OU 13:00 > 16:00
U15			10:30 > 11:00 OU 13:00 > 17:30	10:30 > 11:00 OU 13:00 > 16:00
U18	20:00 > 21:30	20:00 > 21:30	15:00 > 19:30	10:30 > 11:00 OU 14:00 > 16:00
SENIORS	20:00 > 21:30	20:00 > 21:30	17:00 > 21:15	14:00 > 16:00

Les rencontres doivent être conclues selon les plages horaires indiquées ci-dessus. Si l'organisation d'une rencontre ne peut être établie dans ces horaires, il est possible de demander au club adverse un autre créneau (avec copie au Comité).

 OU 20:00 : sous réserve d'accord entre les 2 clubs.

SENIORS ET U18 : possibilité de jouer mercredi ou jeudi soir en utilisant la procédure de report de match.

En cas de désaccord, et après examen de la situation, la commission pourra imposer de jouer le match le dimanche à 15 h 00, au plus tard à 16 h 00.

Feuille de match électronique (FDME)

La feuille de match électronique est obligatoire pour toutes les rencontres nationales et **territoriales et pour toutes les catégories.**

[Le logiciel est à télécharger depuis le menu OUTILS sur le site du Comité.](#)

À l'occasion de toute rencontre officielle, une feuille de match électronique doit être établie par le club recevant, sous peine d'entraîner, pour le club recevant, la perte du match par pénalité ou, si la rencontre se déroule sur terrain neutre, par le club identifié comme le club hôte.

En cas d'impossibilité due à une panne d'ordinateur ou d'un autre motif pertinent, une feuille de match papier devra être utilisée, les juges-arbitres indiqueront les causes de ce dysfonctionnement

Si c'est le cas, elle doit être adressée par le club recevant dans les **48 heures AVANT LE MERCREDI qui suit la rencontre au Comité**, sinon une amende sera appliquée **par feuille en retard** sera attribuée au club recevant (cf. tarifs). Le club doit également envoyer le score par mail au comité.

Toutes les rubriques doivent être renseignées.

Les officiels responsables des clubs en présence, les officiels de table (délégué, secrétaire, chronométreur) et les juges-arbitres ou le délégué sont responsables de l'établissement de la feuille de match, chacun dans son domaine de compétence.

En cas d'absence de l'équipe adverse, cocher la case correspondante ; le score s'affichera automatiquement. Seule la COC validera le forfait.

Les feuilles de match électroniques doivent être renvoyées à la Commission d'organisation des compétitions **par exportation via le logiciel de feuille de match électronique avant 21 H 00 le dimanche.**

Pour toute équipe ne désirant pas déclarer forfait mais se déplaçant avec des joueuses ou des joueurs grillé(e)s, vous devez prévenir la COC et la commission d'arbitrage avant et à votre arrivée, le signaler au club adverse et à l'arbitre pour faire noter les noms des joueuses ou des joueurs grillé(e)s concerné(e)s sur la feuille de match.

Dans ce cas, seule la pénalité sportive sera comptabilisée. Vous devez aussi prévenir le Comité par mail et confirmer la liste des joueurs.

Modification de match

- **La demande de report :**
 - **Pré-régionale** : 2 semaines à l'avance
 - **Excellence et -18 ans** : 7 jours avant la rencontre
 - **-15 ans, -13 ans et -11 ans** : le jeudi précédant la rencontre (dernier délai)
- **Le principe :**
 - **Avant toute modification, le club demandeur doit trouver un accord par téléphone** et le confirmer par mail au club adverse et au comité. Il **enregistre** ensuite la modification dans le logiciel fédéral.
 - **Le comité étudie la demande** et enregistre la réponse dans le logiciel fédéral envoyée automatiquement aux clubs au plus tard le vendredi qui précède la rencontre.
 - **Le report sera effectif uniquement après la validation du comité.**

Pensez que vous pouvez avancer un match au lieu de le reculer ; étudiez bien vos calendriers.

Le nombre de reports par club est limité selon le nombre d'équipes engagées en championnat et réparti comme suit :

- De 1 à 5 équipes : 8 reports autorisés
- De 6 à 10 équipes : 15 reports autorisés
- De 11 à 15 équipes : 23 reports autorisés
- De 16 à 20 équipes : 30 reports autorisés

Les reports effectués ayant pour motif une manifestation du comité n'entrent pas dans ce calcul.

Pour les seniors, en cas d'absence de date de report dans la semaine suivant la date initiale, la commission désignera l'heure et la date du match à rejouer ;

Pour les jeunes, la date de report devra être communiquée au maximum 15 jours après la date initiale. En cas de désaccord, la commission des compétitions fixera la date et l'heure du report.

Un match reporté lors des matchs allers devra impérativement être joué avant la date du match retour, un match reporté lors des matchs retours devra être joué avant le dernier match de championnat.

Si à la fin du championnat certains matchs n'ont pas eu lieu, sauf cas particuliers étudiés par la commission compétente, les 2 équipes auront match perdu par pénalité.

- **Demande d'inversion :**

Comme pour le report, les **clubs** trouvent un **accord** par téléphone ET par mail. Comme pour les demandes de report, la demande d'inversion doit être saisie dans le logiciel fédéral. **La demande d'inversion est gratuite.**

- **Modifications d'horaire, de jour ou de lieu :**

Comme pour le report, les **clubs** trouvent un **accord** par téléphone ou par mail et renseigne la demande dans le logiciel fédéral en précisant le motif. **Ce type de demande est gratuit.**

RAPPEL : le Comité est fermé le mercredi et le week-end. En cas de difficultés ou pour toute modification de dernière minute sur une rencontre à partir du vendredi 12h, le contact à privilégier est le responsable du pôle Nicolas LAURENT par téléphone au 06.61.41.34.74 ou par mail à cette adresse 6079000.coc@ffhandball.net

Rappel de quelques points de règlement

Tenue de jeu

- Les joueurs doivent porter sur leur maillot un **numéro dans le dos mesurant au moins 20 cm de haut, et un numéro sur la poitrine mesurant au moins 10 cm.**
- Les **couleurs des maillots** de chaque équipe en présence doivent être différentes. En cas de similitude, le club recevant garde son jeu si c'est celui qui est indiqué sur la conclusion de match, le club visiteur change de maillots. **En cas de rencontre sur terrain neutre**, c'est le club ayant effectué le plus court déplacement qui devra changer de maillots. Si non respect de cette règle : amende au tarif de la FFHB.

Lunettes

Les lunettes de sport et les lunettes de protection avec des bandeaux de sport spéciaux, verres en matière plastique solide et des branches en silicones ou d'autres matériaux élastiques sont autorisées.

Les lunettes de sport ou non avec des branches rigides sont interdites.

(Règles de jeu de l'IHF – Version modifiée et adaptée par la FFHandball)

Alcool sur la zone de jeu

Indépendamment des dispositions législatives relatives à la vente et à la distribution de boissons alcoolisées dans les enceintes sportives et des règles éventuelles édictées par l'autorité administrative régissant les conditions d'utilisation d'une enceinte sportive, **la présence de boissons alcoolisées dans l'espace de compétition, défini à l'article 145.2 des présents règlements, ainsi qu'à la table de marque et sur les bancs des deux équipes, qu'elles se trouvent dans des contenants ouverts ou fermés et qu'elles soient consommées ou non, est interdite :**

- lors des compétitions ;
- lors des rencontres amicales et loisirs ;
- lors des entraînements.

Tout manquement à cette interdiction est susceptible de justifier l'engagement de poursuites disciplinaires et l'application d'une sanction dans les conditions fixées par le règlement disciplinaire fédéral.

(Modifications réglementaires adoptées par le CA fédéral des 21 et 22 mars 2025)

Responsabilité dans l'organisation des compétitions

- Responsabilité du club

Tout club affilié à la FFHandball, qui reçoit l'organisation d'un match, est responsable devant elle des officiels, des joueurs et des spectateurs. Le club est tenu de prendre les mesures nécessaires pour assurer le bon ordre et le respect des joueurs, des juges-arbitres, du juge-délégué, des officiels et de leurs biens avant, pendant et après les rencontres, éventuellement par recours à des prestataires spécialisés.

- Responsabilité de la salle et de l'espace de compétition (RSEC)

Le club désigne obligatoirement à cet effet un licencié majeur qui figure sur la feuille de match au titre de « responsable de la salle et de l'espace de compétition ». Ce dernier doit être équipé d'un signe visible depuis l'aire de jeu et par l'ensemble des personnes présentes à la rencontre (brassard ou tout autre signe distinctif).

La COC rappelle l'obligation d'avoir un responsable de salle, ce dernier est sous la responsabilité du club recevant. Il doit être majeur et inscrit sur la feuille de match.

- Responsabilité de table de marque

Chaque rencontre d'une compétition doit bénéficier d'une table de marque chargée d'aider les juges-arbitres et les juges-délégués pendant le déroulement du match, composée d'un chronométreur et d'un secrétaire titulaires d'une licence « dirigeant » ou d'une licence « pratiquant ». Le chronométreur et le secrétaire sont bénévoles, licenciés respectivement dans le club recevant et dans le club visiteur.

- Délégation de tâches aux mineurs

Des licenciés mineurs de 16 ans et moins (âge sportif en référence à l'article 36.1) peuvent être amenés à remplir des tâches d'encadrement de l'activité (managérat, administration, tenue de la table de marque, conduite d'animations...).

Si **des mineurs de 16 ans** sont dans l'incapacité de présenter les justificatifs médicaux demandés règlementairement pour la délivrance d'une licence « pratiquant », une licence « dirigeant » peut leur être délivrée par dérogation aux dispositions de l'article 32.2.1, sur décision du bureau directeur **de la ligue à qui l'intéressé aura présenté un questionnaire de santé renseigné.**

Si des mineurs de 16 ans ne souhaitent pas souscrire une licence « pratiquant », une licence « dirigeant » peut leur être délivrée par dérogation aux dispositions de l'article 32.2.1, sur décision du bureau directeur de la ligue.

Dans tous les cas, ces opérations ne peuvent être réalisées que sous le tutorat d'un adulte titulaire d'une licence « pratique compétitive » ou « dirigeant », désigné par l'instance compétente (FFHandball, ligue, comité ou club). Il formera son filleul en lui montrant, il lui fera réaliser sous son contrôle et, après évaluation et validation, il l'accompagnera dans la réalisation de ses missions.

Relations entre équipes d'un même club

Deux équipes d'un même club ne peuvent évoluer au même niveau de championnat, **sauf au plus bas niveau départemental.**

Une équipe réserve d'un club ne peut accéder au même niveau de compétition que l'équipe première. Si l'équipe première est reléguée dans une division où évolue déjà l'équipe réserve, cette dernière est également reléguée en division inférieure. Si l'équipe première est reléguée dans une division à laquelle doit accéder l'équipe réserve, cette dernière est maintenue dans sa division.

Tournois et rencontres amicales

Tout organisateur d'une manifestation réunissant des licenciés et/ou des non licenciés doit préalablement créer l'évènement sur le logiciel fédéral (Administratif > événement) **au moins 15 jours avant la date prévue**.

Le comité le valide pour permettre au club de saisir les licences événementielles. **Le dispositif actuel ne permet pas de notification automatique auprès du comité ; il est recommandé de contacter par mail ou téléphone le comité pour qu'il valide l'événement.**

Pour les déclarations de rencontres amicales concernant uniquement des licenciés, se rendre sur le logiciel fédéral (Compétitions > Matchs amicaux).

Licences et feuilles de match (ou feuille de tournoi) sont OBLIGATOIRES. Possibilité de les télécharger depuis le site du comité.

Regroupements temporaires d'équipes

En cas d'effectif restreint, il est possible de faire une demande de regroupement temporaire d'équipes. Celle-ci doit être adressée **au Comité Départemental 79 avant le début du championnat** et préciser quel club bénéficiera du regroupement temporaire du point de vue de la contribution mutualisée des clubs au développement (CMCD). **ATTENTION, cette équipe nouvellement créée ne peut accéder à un championnat régional.** [Un modèle de courrier est téléchargeable depuis le centre de ressources.](#)

Aucun regroupement temporaire ne sera accepté si les 2 clubs ont chacun plus de 7 joueurs dans la catégorie concernée.

Dès lors que le regroupement temporaire est validé, il est saisi dans le logiciel fédéral et les clubs participants doivent saisir la liste des joueurs et dirigeants concernés. **Si un joueur ou un officiel n'est pas inscrit sur la liste au moment de la rencontre, le match sera perdu par pénalité pour l'équipe fautive.**

Pour les catégories U11 et U13 l'équipe sera sanctionnée à la 2^{ème} erreur. A la 1^{ère} un simple avertissement sera adressé au club.

Sous-commission Qualification

Responsable : Christophe BRARD

- Quelques points...

1. Un joueur doit être licencié pour participer à une rencontre officielle (Championnat, Coupe, Match amical). Il ne peut prendre part à un match qu'à la date de qualification mentionnée sur sa licence.

2. QUALIFICATION EN CAS DE MODIFICATION DE DATE

- Dans le cas d'un match différé, les joueurs non qualifiés à la date initiale, en référence aux règles de qualification, peuvent jouer à la date de remplacement.** Il en est de même pour les joueurs suspendus disciplinairement à la date initiale, qui peuvent évoluer à la date de remplacement à la condition d'avoir effectivement purgé avant cette date l'intégralité de leur suspension disciplinaire.
- Les joueurs ayant joué en championnat dans une autre équipe à la date initiale, peuvent participer aux rencontres différées dans le respect de l'article 95.1 du règlement fédéral.

- c) Si le match a été avancé, les joueurs qui ont participé peuvent prendre part à une compétition se déroulant lors de la date initialement prévue, dans le respect de l'article 95.1 du règlement fédéral.

3. RESTRICTIONS D'UTILISATION DES JOUEURS AU COURS D'UN MATCH

- Participation d'un joueur sur une même semaine de compétition :

En championnat national, territorial régional et départemental, tout joueur participant à une rencontre officielle avec une équipe du lundi au dimanche ne pourra participer à aucune autre rencontre de même type, quel que soit son niveau, avec une autre équipe, sur la même période sauf disposition particulières (phases finales sur une même journée ou sur un même week-end).

Un joueur pourra disputer sous les couleurs de son club plusieurs rencontres dans une même semaine de compétition (lundi au dimanche), s'il s'agit d'épreuves de nature différente (championnat vs coupe vs tournoi, etc.).

- Participation d'un même joueur dans des championnats de niveaux différents :

Un joueur ou une joueuse qui participe à une compétition dans une catégorie d'âge, ne sera pas autorisé(e) à évoluer au sein d'une équipe de niveau inférieur de même catégorie d'âge ou au sein d'une équipe de catégorie d'âge inférieure dès l'instant où la règle N/2* du championnat dans lequel il ou elle évolue régulièrement devient opérante.

Cette règle est valable aussi pour les U18 garçons et filles évoluant en championnat adulte.

Exemple : une joueuse, née en 2013 et qui joue en championnat U15 interdépartemental, n'est plus autorisée à évoluer en U15 départemental et en U13, à partir du moment où elle a effectué N+1 matches en U15 ans interdépartemental.

Toute infraction ou manquement à cette règle entraînera la perte du match par pénalité

*La **valeur N/2 se définit par rapport au nombre de matches dans une compétition** par poule ou dans une compétition sur deux ou plusieurs phases, rassemblant l'ensemble des équipes engagées ; ce qui exclut la prise en compte des matches des phases dites de finalité.

Le niveau inférieur se définit en termes de niveau hiérarchisé de compétition dans la même catégorie d'âge du licencié concerné. Le non-respect de cette disposition entraîne la perte du match par pénalité.

- Règle N/2 Championnats :

Un joueur ayant évolué N/2 fois, au cours d'une même saison, dans une compétition définie, **ne peut plus participer, à une autre épreuve de niveau inférieur**, concernant des âges identiques.

Le grillage s'applique sur les catégories suivantes : séniors U18 U15 et U13 uniquement. En U15 et U13, seule la pénalité sportive sera appliquée.

Calcul du brûlage :

La règle dite de brûlage vise le nombre de matchs disputés sur une saison dans un ou plusieurs niveaux de jeu, au-delà duquel, un joueur ne sera pas autorisé à participer dans un niveau de jeu inférieur.

La limite fixée sera calculée en prenant en compte la totalité des rencontres disputées par un même joueur à un ou plusieurs niveaux supérieurs, dans une ou plusieurs équipes.

Toute infraction ou manquement à cette règle entraînera la perte du match par pénalité

Disposition votée lors de l'Assemblée Générale de CHAMPDENIERS (14 juin 2003) :

« Tout match perdu par pénalité suite à un problème de qualification de joueurs équivaut à 0 point en championnat (match PPP) et à une non qualification pour le tour suivant en coupe et challenge. Une sanction financière sera appliquée uniquement dans le cas où la disqualification est liée à la présence de joueurs non licenciés sur les feuilles de match. »

- Règle N/2 Coupe des Deux-Sèvres :

Seniors : un joueur grillé en championnat (tous niveaux) ne peut pas jouer en coupe avec l'équipe du niveau inférieur.

- **Règle N/2 Spécificité U18 NATIONAUX :**

Chaque ligue ou comité peut établir des règles de brûlage particulières pour les catégories de jeunes, à l'exception des moins de 18 ans nationaux qui sont soumis à cette disposition :

Un joueur de moins de 18 ans qui participe à une compétition nationale dans sa catégorie d'âge ou à une compétition nationale ou territoriale en plus de 16 ans n'est pas soumis à la règle du brûlage dans sa catégorie d'âge et peut participer à tout moment à une compétition territoriale dans ladite catégorie.

4. JOUEURS SELECTIONNES

- a. Un club ayant un joueur sélectionné ou convoqué à un stage technique peut obtenir une **modification de date** de la rencontre gratuite concernant l'équipe où pratique habituellement ce joueur.
- b. Tout **joueur ou jeune arbitre désigné pour participer (ou arbitrer) à un match de sélection** nationale, régionale, départementale ou à un entraînement préparatoire à une sélection, qui déclare être indisponible, est tenu de **justifier son absence**, et ne peut prendre part à une rencontre avec son club sur ce week-end.

5. RESTRICTIONS D'UTILISATION DE JOUEURS ETRANGERS OU MUTES

Rappel du règlement Fédéral applicable aux championnats Régionaux et Nationaux.

Au cours d'une même rencontre, dans toutes les compétitions territoriales, et sauf dispositions prévues aux points 2 et 4 du présent article, il ne peut figurer sur la liste des joueurs d'une équipe, inscrits sur la feuille de match, plus de :

- 2 (deux) titulaires d'une licence de type B ou D et 1 (un) étranger titulaire d'une licence caractérisée E,
- OU
- 3 (trois) titulaires d'une licence de type B ou D et aucune licence E.

Au cours d'une même rencontre, dans toutes les compétitions nationales + 16 ans masculins et féminines, à l'exclusion des compétitions de LFH et de coupes de France, et sauf dispositions prévues aux points 3 et 4 du présent article, il ne peut figurer sur la liste des joueurs d'une équipe, inscrits sur la feuille de match, plus de :

- 4 (quatre) titulaires d'une licence de type B et 1 (un) étranger titulaire d'une licence caractérisée E
- OU
- 5 (cinq) titulaires d'une licence de type B et aucune licence E.

En application de l'article 60.4 des règlements FFHB, les licences de type D ne sont pas autorisées en championnats de France.

Au cours d'une même rencontre en championnat de France U18M et U17F et sauf dispositions particulières, il ne peut figurer sur la liste des joueurs d'une équipe, inscrits sur la feuille de match, plus de :

- 4 (quatre) titulaires d'une licence de type B et 1 (un) étranger titulaire d'une licence caractérisée E,
- OU
- 5 (cinq) titulaires d'une licence de type B et aucune licence E.

En application de l'article 60.4 des règlements FFHB, les licences de type D ne sont pas autorisées en championnat de France U18M et U17F

Une licence de type C peut remplacer une licence de type B selon les dispositions des articles 52.4 et 60.3 des règlements FFHB

En ce qui concerne les coupes, les autorisations des différents types de licences sont réglées par les dispositions particulières de l'épreuve.

Les limites d'utilisation des joueurs étrangers et mutés au cours d'un match, dans les compétitions régionales et départementales, ainsi que nationales - 18 ans, sont résumées dans les tableaux ci-après :

- la lecture se fait horizontalement,
- les chiffres indiqués définissent une limite maximale,
- l'utilisation des licences JEA et UEA n'est pas limitée,
- les licences de type C peuvent remplacer les licences de type B selon les dispositions des articles 52.4 et 56.3 des présents règlements,

B	C	EA	EB	EC	UEB	UEC	JEB	JEC
3								
2		1						
2			1					
1		1			1			
1			1		1			
		1			2			
			1		2			
					3			
					2		1	
					1		2	
							3	
2					1			
1					2			
2							1	
1							2	
1					1		1	
1		1					1	
1			1				1	
		1					2	
			1				2	

- pour les rencontres de Coupes de France nationales, régionales ou départementales, féminines et masculines, le nombre de licences de type B et/ou E n'est pas limité ; en revanche les licences de type C sont interdites,
- ce tableau ne s'applique pas aux compétitions nationales adultes (régime général, D2M, LFH, LNH)

*Nature des licences détaillées plus haut.

**Au niveau départemental, pour les compétitions s'adressant aux plus de 16 ans masculins et féminines, trois joueurs étrangers titulaires d'une licence caractérisée E sont autorisé(e)s au maximum. Le nombre total de licences de type B ou C ou D ou E doit cependant rester inférieur ou égal à trois, selon l'un des cas visés au tableau ci-après.
Cette mesure ne concerne pas les licenciés titulaires d'une licence UEA.**

COMMISSION DISCIPLINE

Engagement des poursuites

Les poursuites disciplinaires sont engagées par le président de la Fédération, de la ligue professionnelle ou de l'instance déconcentrée, ou par toute personne licenciée à la Fédération dûment mandatée par eux :

1. **au vu des observations figurant sur les feuilles de match** transmises par les commissions d'organisation des compétitions et, le cas échéant, **complétées par un rapport du juge-arbitre**
2. **au vu des rapports, témoignages, documents d'origines diverses, informations** figurant sur tous types de supports (dont vidéos), parvenus à l'instance concernée pour des faits pouvant justifier l'engagement d'une procédure disciplinaire
3. **sur saisine du bureau directeur de la Fédération, de la ligue, du comité ou de la ligue professionnelle**, pour tout comportement individuel ou collectif non conforme aux principes et aux règles déontologiques applicables à la pratique du handball et/ou de ses disciplines connexes.

Rapport du juge-arbitre

À l'occasion d'une rencontre (avant-pendant-après), **si un incident se produit, le juge-arbitre établit un rapport dans lequel il décrit les faits**. Le *Livret de l'arbitrage* et les circulaires de la Commission centrale d'arbitrage définissent les formes et conditions dans lesquelles les rapports des juges-arbitres doivent être établis et transmis aux instances compétentes.

Ce rapport est expédié sans délai au siège de l'instance gestionnaire de la compétition.

Autres rapports

En dehors d'une rencontre, dans le cadre général de la vie associative, **pour tout grief ou incident constaté, un rapport peut être établi par un officiel habilité, un membre élu d'une instance fédérale, territoriale ou départementale, et transmis au président de l'instance concernée**.

Cette démarche peut conduire à l'engagement d'une procédure disciplinaire à l'encontre de la ou des personnes mises en cause.

COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTATION

Au cours de la saison qui s'ouvre, la commission continuera à être la garante de la conformité des statuts et du règlement intérieur du Comité départemental de handball des Deux-Sèvres. Elle étudiera aussi les modifications des règlements intérieurs des commissions départementales, ses missions premières.

Elle accompagnera également tout club qui en fera la demande, qu'il soit déjà en activité, en phase de création ou de reprise d'activité. La commission se propose aussi d'étudier les statuts de l'ensemble des clubs du département afin d'en vérifier la conformité.

Au titre des CMCD, la commission en liaison avec les présidents des autres commissions départementales s'attachera à valider ou invalider l'investissement des administrateurs et des membres non élus participant aux travaux des différentes commissions.

BON A SAVOIR : les sanctions et pénalités financières, *hors du domaine disciplinaire*, décidées par les organes compétents dans le cadre des procédures engagées par des licenciés ou des associations ou sociétés sportives relèvent du règlement d'examen des réclamations et litiges.

Au niveau territorial, l'examen des réclamations et litiges est assuré en première instance par la commission territoriale des réclamations et litiges de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

PROCEDURE : une réclamation ne peut être examinée par la commission d'examen des réclamations et litiges de première instance que si elle est notifiée par courriel à l'adresse officielle de la commission concernée (territoriale ou nationale) ou par tout moyen permettant de faire la preuve de sa réception par cette commission :

- dans le délai de sept jours suivant soit le fait générateur, soit la réception de la décision faisant grief, dans les conditions de décompte de délais fixées à l'article 1.7 des règlements généraux,
- dans le délai de 2 jours suivant la rencontre, lorsqu'il s'agit d'une réclamation portée sur une FDME.

Dans les deux cas, la réclamation doit être accompagnée du justificatif du virement bancaire correspondant aux droits de consignation fixés par le Guide financier (point 1.5).

CONTRIBUTIONS MUTUALISEES DES CLUBS AU DEVELOPPEMENT

Exigences Minimales

Chaque club doit remplir les contributions minimales, en fonction du niveau de ses équipes. Différentes contributions sont requises dans plusieurs domaines : technique, sportive, arbitrage et juge-arbitre jeune.

CMCD 2026-2027

PRE-REGION

CONTRIBUTION TECHNIQUE

2 personnes titulaires du MODULE
ACCOMPAGNATEUR D'EQUIPE (1)

1 personne inscrite en formation ou
titulaire du MODULE
ACCOMPAGNATEUR D'EQUIPE ou DEBUTER
DANS L'ENTRAINEMENT

OU

150 POINTS DU DOMAINE TECHNIQUE (2)

CONTRIBUTION SPORTIVE

1 équipe jeune de même sexe
(U11 à U18)

1 autre équipe jeune
(U9 à U18)

OU

100 POINTS DU DOMAINE SPORTIF (2)

CONTRIBUTION JUGES-ARBITRES SENIORS

1 juge-arbitre T3 validé (4)

+

1 juge-arbitre validé par équipe senior
supplémentaire

1 JA ou JAJ par équipe U18

OU

150 POINTS DU DOMAINE ARBITRAGE (2)

CONTRIBUTION JUGES-ARBITRES JEUNES

2 juges-arbitres jeunes validés avec un
quota de 3 arbitrages à la fin du calendrier
sportif

QUOTA ARBITRAGE CLUB

Un quota club (3) à réaliser par 1 ou
plusieurs juges-arbitres T3 validés

EXCELLENCE

CONTRIBUTION TECHNIQUE

1 personne titulaire du MODULE
ACCOMPAGNATEUR D'EQUIPE (1)

1 personne titulaire du MODULE
ACCOMPAGNATEUR D'EQUIPE

OU

150 POINTS DU DOMAINE TECHNIQUE (2)

CONTRIBUTION SPORTIVE

1 équipe jeune (U11 à U18)

OU

100 POINTS DU DOMAINE SPORTIF (2)

CONTRIBUTION JUGES-ARBITRES SENIORS

1 juge-arbitre T3 validé (4)

+

1 juge-arbitre validé par équipe senior
supplémentaire

1 JA ou JAJ par équipe U18

OU

150 POINTS DU DOMAINE ARBITRAGE (2)

CONTRIBUTION JUGES-ARBITRES JEUNES

1 juge arbitre jeune validé avec un quota de
3 arbitrages à la fin du calendrier sportif

QUOTA ARBITRAGE CLUB

Un quota club (3) à réaliser par 1 ou
plusieurs juges-arbitres T3 validés

HONNEUR

CONTRIBUTION TECHNIQUE

1 personne en formation du MODULE
ACCOMPAGNATEUR D'EQUIPE (1)

CONTRIBUTION SPORTIVE

1 équipe jeune (U9 à U18)

OU

100 POINTS DU DOMAINE SPORTIF (2)

CONTRIBUTION JUGES-ARBITRES SENIORS

1 juge-arbitre T3 validé (4)

+

1 juge-arbitre validé par équipe senior
supplémentaire

1 JA ou JAJ par équipe U18

OU

150 POINTS DU DOMAINE ARBITRAGE (2)

CONTRIBUTION JUGES-ARBITRES JEUNES

1 juge arbitre jeune avec un quota de 3
arbitrages à la fin du calendrier sportif
A compter de 2 équipes jeunes engagées

QUOTA ARBITRAGE CLUB

Un quota club (3) à réaliser par 1 ou
plusieurs juges-arbitres T3 validés

Détail des points**Technique (150 points min.)**

Rubrique	Nb de points
Dirigeant : « Valoriser et promouvoir les activités » (*)	20
Dirigeant : Participer à l'élaboration et la gestion du projet associatif » (*)	20
Encadrant sélection départementale	30
Bonus par cadre technique féminin	15
Mise à disposition d'un collectif pour la formation cadres	10
Mise à disposition d'installations pour la formation cadres ou pour une sélection Départementale	15
Mise à disposition d'un collectif pour une sélection départementale	10
Projet sportif club formalisé et envoyé à la commission technique (pour la saison en cours)	50

(*) **En formation avec validation au 31/05/2026 ou déjà titulaire**

Sportif (100 points min.)

Rubrique	Nb de points
Encadrant Equipe « Jeune » U11 - U15 (<i>présence sur 70 % des FDME d'une même équipe/saison</i>)	20
Equipe « U9 » seulement pour l'excellence départementale	20
Engagement Equipes « COUPE 79 » JEUNES ET SENIORS (<i>par équipe engagée et ayant participé à au moins 1 tour</i>)	15

Arbitrage (150 points min.)

Rubrique	Nb de points
Arbitre sénior (<i>validé</i>) en supplément du quota	15
Arbitre sénior (<i>en formation avec validation</i>)	20
Bonus par arbitre féminin (<i>validé ou en formation avec validation</i>)	10
Jeune arbitre supplémentaire au socle de base (4 arbitrages mini)	15
Bonus par jeune arbitre féminin (4 arbitrages mini)	10
« Accompagnateur Territorial »	30
Bonus par arbitrage supplémentaire au quota Club	2
Animateur Ecole d'Arbitrage ou Accompagnateur Ecole d'Arbitrage	25

Associatif

Rubrique	Nb de points
Membre d'un conseil d'administration (FFHB, Ligue, Comité)(**)	30
Responsable d'une commission (FFHB, Ligue, Comité)(**)	20
Membre d'une commission (FFHB, Ligue, Comité)(**)	10
Inscription d'un Évènement « Club » dans Gesthand	5
Loisir ou HandFit ou Babyhand (Par tranche de 10 licences)	5
Dirigeant (Hors obligations fédérales)	5
Bonus Dirigeant Féminin	5
Organisation de manifestation sous l'égide du Comité	20
Candidature(s) manifestation(s) sous l'égide du Comité	5
Mise à disposition installation Assemblée générale	10
Accueil d'un Tournoi « Altesses »	10

(**) **Limité à deux fonctions par personne**

Coefficient appliqué selon l'effectif du club

0-100 = coefficient 2

101-199 = coefficient 1.8

200-249 = coefficient 1.33

+250 = coefficient 1

- (1) Module accompagnateur d'équipe ou équivalent en cours de validité :
 - o Débuter dans l'entraînement
 - o Diplôme ex-animateur de handball ou supérieur
 - o Diplôme entraîneur territorial jeune
 - o Diplôme entraîneur territorial adultes
 - o CF Former des jeunes
 - o CF Performer avec des adultes
- (2) Alternative à cette contribution avec l'obtention de points dans les domaines :
 - o TECHNIQUE 150 points
 - o SPORTIVE 100 points
 - o JUGES-ARBITRES SENIORS 150 points

Si le nombre de points n'est pas atteint, possibilité de combler par ceux du domaine associatif.

Consultation des critères et des points dans le tableau joint.

- (3) Le quota sera déterminé par le nombre d'équipes engagées dans les différents championnats +16 ans et U18.
- (4) Juges arbitres supérieurs qui peuvent se substituer à la contribution requise :
 - o Juge arbitre national
 - o Juge arbitre T1/T2 (20 ans mini)
 - o Juge arbitre jeune T1 Excellence/T1 Performance/T1/T2/T3 (entre 15 et 20 ans) qui officient sur les championnats régionaux
- Qualification et validation des juges arbitres :
 - o Qualification : licence pratiquant qualifiée (joueur) + attestation honorabilité
 - o Validation (renouvellement) :
 - Présent(e) au stage de rentrée
 - Satisfaction aux tests physiques
 - Note minimum de 12/20 aux tests écrits
 - o Validation (nouveau) :
 - 3 stages de formation
 - Satisfaction aux tests physiques
 - Note minimum de 12/20 aux QCM
- Un JAJ pour 2 équipes jeunes U15 et U13 avec 3 arbitrages
- **Récidive CMCD : en cas de manquement dans le même domaine 2 saisons de suite les sanctions sont doublées (-6 points au classement et double pénalité financière)**

ATTENTION : La licence pratiquant mention LOISIR n'est plus acceptée pour les arbitres.

Si l'une des contributions n'est pas remplie : -2 points au classement associée à la pénalité financière (cf. tableau des tarifs).

En cas de défaillance et à niveau de jeu égal, c'est l'équipe masculine qui sera pénalisée.

Les pénalités correspondantes aux sanctions de la saison N sont appliquées la saison N+1.

CAS DES MUTATIONS :

- Un entraîneur qui mute **hors période officielle** reste comptabilisé pour le club quitté.
- Un juge-arbitre (ou JA) qui mute **pendant la période officielle** : sa fonction et ses arbitrages comptent pour le club quitté pour la saison en cours.

Un juge-arbitre (ou JA) qui mute **hors période officielle** : sa fonction et ses arbitrages comptent pour le club quitté pour la saison en cours + la suivante.

COMMISSION TECHNIQUE

Formes de jeu – championnats -9 ans, -11 ans, -13 ans et -15 ans

Les formes de jeu seront également reprises dans le mémento du Comité de début de saison pour une meilleure compréhension par tous (joueurs, entraîneurs, dirigeants, arbitres). Cette saison, il n'y aura pas de modifications, juste quelques précisions de certains aspects.

Une réunion de début de saison se tiendra en septembre avec les salariés et bénévoles des clubs qui ont des missions d'encadrement d'équipes « jeunes » puis une autre réunion sera organisée à mi-saison avec tous les entraîneurs des catégories -11 ans, -13 ans et -15 ans en janvier 2027 (la Commission réfléchit à un nouveau format pour cette réunion).

Enfin, lors des journées de détection, une réunion entre les entraîneurs présents sera aussi mise en place durant la pause repas.

Le calendrier se fait en lien avec la Commission d'Organisation des Compétitions, il pourrait être amené à subir des légères modifications dans la saison si nécessaire. L'idée étant de débiter assez tôt en septembre, de proposer plusieurs phases sur l'ensemble de la saison et de permettre aux équipes d'évoluer dans des championnats équilibrés.

Une partie « interdépartementale » et territoriale aura lieu aussi en U18 sur la seconde partie de saison.

Quelques précisions

- Tirage au sort uniquement lors du 1er tiers temps pour les rencontres U11 et U13 : celui qui remporte le tirage au sort en début de match engage lors du 1er et 3ème tiers temps.
- Différence entre la défense individuelle stricte en comparaison avec la défense tout terrain (des vidéos explicatives sont disponibles dans l'espace entraîneur site du Comité).

Agenda :

 **24/09/2026** — Réunion de la **Commission Technique**

 **12/10/2026** — **Café Technique n°1**

 **05/11/2026** — Réunion de la **Commission Technique**

 **11/11/2026** — **Challenge Crédit Mutuel U13**

 **03/12/2026** — Réunion de la **Commission Technique**

 **12/12/2026** — **Café Technique n°2**

 **25/01/2027** — Réunion des **entraîneurs bénévoles et salariés - équipes jeunes U11 à U15**

 **04/03/2027** — Réunion de la **Commission Technique**

 **14/03/2027** — **Trophée Nissan U13**

 **25/03/2027** — **Café Technique n°3**

 **06/04/2027** — Réunion de la **Commission Technique**

 **13/05/2027** — Réunion de la **Commission Technique**

 **22/05/2027** — **Café Technique n°4**

MOINS DE 15 ANS GARÇONS



Ce qui est commun sur la catégorie -15 ans

Espace de jeu  40 x 20 m	Temps de jeu  2 x 25 min	Exclusion  2 min	Effectif  6 + 1 GB <i>Mixité non admise</i>	Temps mort  3 par match mais pas plus de 2 par mi-temps. 1 seul temps mort dans les 5 dernières minutes.
--	--	--	--	--

Modalités -15 ans garçons

Taille du ballon  Taille 2 de qualité	Gardien de but  Proposer plusieurs garçons au poste durant le match	Jet de 7m  Au point de 7m	FMDE  12 joueurs
Engagement  1ère MT : depuis le GB au coup de sifflet accordant le but adverse 2ème MT : au centre du terrain au coup de sifflet de l'arbitre			

	1ère mi-temps 
FORMES DE JEU	Repli agressif actif sur tout le terrain Dispositif défensif étagé obligatoire Le gardien de but participe au jeu en attaque placée et/ou à la montée de balle

	2ème mi-temps 
FORMES DE JEU	Dispositif et système défensifs libres, jeu à 6 contre 6. Le gardien de but participe au jeu en attaque placée et/ou à la montée de balle



Défense individuelle stricte interdite sur l'ensemble de la rencontre



IDÉES DE COACHING

- Être ambitieux dans la récupération du ballon
- Être généreux dans l'effort individuel et collectif
- S'appliquer dans la passe et dans la réception du ballon
- Proposer plusieurs joueurs sur le poste de gardien de but



IDÉES D'ENTRAINEMENTS

- Travailler différents systèmes et dispositifs défensifs
- Améliorer les savoir faire individuels et collectifs en défense
- Travailler sur le changement de statut
- Travailler l'enchaînement parade relance pour le gardien de but
- Amélioration de l'occupation de l'espace et du jeu sans ballon en attaque (relation base avant - base arrière)

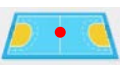
MOINS DE 15 ANS FILLES



Ce qui est commun sur la catégorie -15 ans

Espace de jeu	Temps de jeu	Exclusion	Effectif	Temps mort
 40 x 20 m	 2 x 25 min	 2 min <i>Recommandation : la GB amène l'égalité numérique en attaque</i>	 6 + 1 GB <i>Mixité non admise</i>	 3 par match mais pas plus de 2 par mi-temps. 1 seul temps mort dans les 5 dernières minutes.

Modalités -15 ans filles

Taille du ballon	Gardienne de but	Jet de 7m	FDME
 Taille 1 de qualité	 Proposer plusieurs filles sur le poste de GB	 Au point de 7m	 12 joueuses
Engagement			
	1ère MT : depuis la GB au coup de sifflet accordant le but adverse	2ème MT : au centre du terrain au coup de sifflet de l'arbitre	

	1ère mi-temps	
FORMES DE JEU	Repli agressif actif sur tout le terrain Dispositif défensif étagé obligatoire La gardienne de but participe au jeu en attaque placée et/ou à la montée de balle	

	2ème mi-temps	
FORMES DE JEU	Dispositif et système défensifs libres, jeu à 6 contre 6 La gardienne de but participe au jeu en attaque placée et/ou à la montée de balle	

 Défense individuelle stricte interdite sur l'ensemble de la rencontre



IDÉES DE COACHING

- Effectuer des changements régulièrement
- Utiliser plusieurs joueuses sur le poste de gardienne de but
- Utiliser des dispositifs défensifs différents
- Permettre aux joueuses d'évoluer sur différents postes



IDÉES D'ENTRAINEMENTS

- Favoriser les situations en supériorité numérique offensive
 - Donner des repères sur le changement de statut
 - Organisation du repli défensif actif
 - Organisation de la montée de balle
 - Occupation de l'espace et jeu sans ballon
- Proposer plusieurs dispositifs de défense

MOINS DE 13 ANS GARÇONS



Ce qui est commun sur la catégorie -13 ans

Espace de jeu  40 x 20 m	Temps de jeu  3 x 15 min	Exclusion  2 min	FDME  Préconisée à 10 joueurs	Temps mort  1 par tiers temps
Effectif  1er tiers temps : 5 + 1 GB 2ème tiers temps : 6 + 1 GB 3ème tiers temps : 6 + 1 GB <i>Mixité non admise</i>			Réducteur de buts  1er tiers temps : Oui 2ème tiers temps : Oui 3ème tiers temps : Non But validé selon utilisation de réducteurs souples ou durs.	

Modalités -13 ans garçons

Taille du ballon  Taille 1 de qualité	Gardien de but  Proposer plusieurs garçons au poste durant le match	Jet de 7m  Au point de 7 m	Engagement  1er tiers temps : depuis le GB 2ème tiers temps : au centre du terrain 3ème tiers temps : au centre du terrain
---	---	--	--

	1^{ère} tiers-temps	
FORMES DE JEU	Défense tout terrain, le gardien de but participe à la montée de balle et/ou au jeu en attaque placée	
	2^{ème} tiers-temps	
FORMES DE JEU	Dispositif défensif étagé obligatoire, système défensif homme à homme, repli sur tout le terrain à la perte du ballon.	
	3^{ème} tiers-temps	
FORMES DE JEU	Jeu à 6 contre 6, dispositif et système défensifs libres.	



Défense individuelle stricte interdite sur l'ensemble de la rencontre lors de phases de défense autour de la zone



IDÉES DE COACHING

- Gérer les rotations sur le poste de gardien de but
- Faire jouer tout le monde et à différents postes
- Favoriser les solutions collectives prioritairement et pas exclusivement individuelles



IDÉES D'ENTRAINEMENTS

- Développer le jeu sans ballon en attaque
- Travailler le jeu avec un joueur dedans (Pivot)
- Développer le jeu en supériorité offensive et en infériorité numérique défensive
- Travailler la défense étagée sur 2 lignes
- Travailler le changement de statut

MOINS DE 13 ANS FILLES



Ce qui est commun sur la catégorie -13 ans

Espace de jeu	Temps de jeu	Exclusion	FDME	Temps mort
 40 x 20 m	 3 x 15 min	 2 min	 Préconisée à 10 joueuses	 1 par tiers temps
Effectif  1er tiers temps : 5 + 1 GB 2ème tiers temps : 6 + 1 GB 3ème tiers temps : 6 + 1 GB <i>Mixité non admise</i>			Réducteur de buts  1er tiers temps : Oui 2ème tiers temps : Oui 3ème tiers temps : Non But validé selon utilisation de réducteurs souples ou durs.	

Modalités -13 ans filles

Taille du ballon	Gardiennage de but	Jet de 7m	Engagement
 Taille 0 de qualité	 Proposer plusieurs joueuses au poste durant le match	 A la zone	 1ère tiers temps : depuis la gardienne de but 2ème et 3ème tiers temps : au centre du terrain

	1ère tiers-temps	
FORMES DE JEU	Défense tout terrain, la gardienne de but participe à la montée de balle et/ou au jeu en attaque	

	2ème tiers-temps	
FORMES DE JEU	Dispositif défensif étagé obligatoire, système défensif fille à fille, repli actif sur tout le terrain à la perte du ballon.	

	3ème tiers-temps	
FORMES DE JEU	Jeu à 6 contre 6, dispositif et système défensifs libres.	



Défense individuelle stricte interdite sur l'ensemble de la rencontre lors de phases de défense autour de la zone



IDÉES DE COACHING

- Gérer les rotations sur le poste de gardienne de but
- Réguler les changements
- Varier les postes
- Faire jouer tout le monde



IDÉES D'ENTRAÎNEMENTS

- Courses sans ballon en attaque
- Travailler différents systèmes de défense
- Travailler le changement de statut
- Faire jouer plusieurs filles au poste de GB et à différents postes offensifs

Proposition de la Commission Technique pour la Commission d'Organisation des Compétitions :



MOINS DE 11 ANS GARÇONS & FILLES



Espace de jeu 40 x 20 m	Temps de jeu 3 x 12 min	Exclusion 1 min	Temps mort 1 par mi-temps
Effectif 1er tiers temps : 5+1 GB 2ème tiers temps : 5+1 GB 3ème tiers temps : 6+1 GB <i>Mixité non admise</i>		Réducteur de buts Obligatoires pendant tout le match But validé selon utilisation de réducteurs souples ou durs.	
Taille du ballon Taille 0 pour les garçons Taille 00 pour les filles	Gardien.ne de but Essayer de changer régulièrement le.la joueur.euse qui joue GB	Jet de 7m A la zone	Engagement 1er tiers temps : du entre du terrain 2ème tiers temps : depuis le.la GB 3ème tiers temps : depuis le.la GB

	1^{ère} tiers-temps	
FORMES DE JEU	Défense avec dispositif et système libres Le.la GB apporte la supériorité numérique en attaque Jeu avec un pivot (a minima) en attaque Repli défensif actif sur tout le terrain	
	2^{ème} tiers-temps	
FORMES DE JEU	Défense libre tout terrain Jeu libre en attaque Repli défensif actif sur tout le terrain	
	3^{ème} tiers-temps	
FORMES DE JEU	Défense tout terrain / Jeu libre en attaque Repli défensif actif sur tout le terrain	
⚠ Défense individuelle stricte interdite sur l'ensemble de la rencontre lors de phases de défense autour de la zone		



- Générer de l'activité chez le.la joueur.euse
- Appréhender le jeu avec un.e joueur.euse à l'intérieur de la défense (pivot)
- Développer les intentions défensives au travers des dispositifs défensifs
- Courir pour recevoir sa balle
- Être en capacité de s'organiser en attaque pour menacer le tir à chaque réception de balle



IDÉES DE COACHING

- Gérer la fatigue physique au travers de nombreuses rotations
- Faire évoluer plusieurs joueur.euse.s au poste de gardien.ne de but et pivot
- Faire jouer tout le monde



IDÉES D'ENTRAÎNEMENTS

- Travailler sur la répartition dans l'espace
- Travailler sur le changement de statut
- Travailler sur la relation passeur-réceptionneur
- Travailler avec un pivot
- Travailler les intentions défensives : Agir sur mon adversaire direct



MOINS DE 9 ANS GARÇONS & FILLES



Espace de jeu  Demi terrain (largeur 40 x 20 m)	Temps de jeu  Tournoi à 3 équipes : 2 x 8 min	Exclusion  1 min	Temps mort  1 par mi-temps
--	--	--	--

Effectif  3 + 1 GB <i>Mixité admise</i>	Équipement  Minibuts (plastique ou gonflable)
--	--

Taille du ballon  Taille 00 de qualité	Gardien.ne de but  Essayer de changer régulièrement le.la joueur.euse qui joue GB	Jet de 7m  A la zone	Engagement  Depuis le.la gardien.ne sans coup de sifflet
--	--	--	---



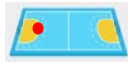
Défense tout terrain homme à homme (ou fille à fille) avec changement

HAND A QUATRE

Espace de jeu  ½ terrain 20 x 10 m	Équipement  mini-but plastique ou gonflable	Effectif  3+1 GB Mixité admise
--	--	---



Gardien.ne de but  Essayer de changer régulièrement le.la joueur.euse qui joue GB	Temps de jeu  Tournoi à 3 équipes : 2 x 8 min	Exclusion  1 min	Temps mort  1 par mi-temps
--	--	---	--

Taille du ballon  Taille 0, 1 ou 2 en fonction de la catégorie	Jet de 7m  A la zone	Engagement  Depuis le.la gardien.ne sans coup de sifflet
--	---	---

Neutralisation interdite.

Détection/Challenge d'automne/Trophée NISSAN

Le Challenge d'automne CREDIT MUTUEL sera organisé le mercredi 11 novembre 2026 avec les U13 garçons et filles et permettra d'évaluer et détecter les jeunes de la génération 2013/2014. Cette détection se jouera sous forme de matchs à 3 joueurs + 1 gardien de but, sans forme de jeu, chaque club pouvant engager autant d'équipes qu'il le souhaite. L'objectif demeure toujours d'effectuer 100% de détection.

Pour compléter cette opération, le Trophée NISSAN pour les U13 garçons et filles sera organisé le dimanche 14 mars 2027 sous une formule Coupe en une journée (les clubs participants marqueront 3 points supplémentaires à leur classement en championnat, les clubs absents seront pénalisés de 3 points retirés à leur classement en championnat). Ce Trophée se joue sous forme de matchs à 6 joueurs + 1 gardien de but.

ATTENTION : l'engagement est automatique pour les équipes déjà engagées en championnat départemental. En cas de désistement, des pénalités sportive et financière seront appliquées.

Enfin, la Commission Technique se servira du Rassemblement Mini Hand pour commencer une première détection sur la catégorie -11 ans.

L'équipe technique départementale sera chargée toute la journée de rencontrer les jeunes et les cadres et de leur expliquer les détections, sélections, la formation du jeune joueur.

Suivi des générations

Concernant la génération 2012, elle sera suivie et observée lors des matchs de championnat -15 ans en début de saison par des cadres de la Commission Technique présents dans les tribunes.

Afin de réaliser un suivi sur les générations entrantes et sortantes, la Commission Technique propose la mise en place de rencontres entre les sélections départementales générations 2013 et celles de la génération 2012 (qu'on appelle « N+1 ») lors des stages des sélections.

Sélections départementales

Les stages de la sélection départementale pourront avoir lieu soit le samedi de 14 h 00 à 16 h 30 (quand il n'y a pas de match de championnat dans les catégories -13 et -15 ans), soit le dimanche de 10 h 00 à 12 h 30, soit le dimanche de 10 h 00 à 15 h 00. Par ailleurs, des stages de 2 ou 3 jours seront proposés pendant les vacances scolaires pour réduire les stages qui se déroulent le lendemain d'une journée de championnat. Certains stages pourront être organisés en commun avec d'autres comités limitrophes.

Les clubs seront sollicités pour prêter leurs installations afin de réaliser ces stages des sélections départementales.

Encadrement des sélections féminines :

- Responsable de la filière féminine : Emilien LARRIERE
- Génération 2013 : Romain BONNET, Anita DOYEN et Nicolas LUCK
- Génération 2014 : Emilien LARRIERE, Matyas BARATON, Lucas MARGAUD
- Analyste vidéo : Kévin HILLEWAERE
- Encadrement gardiennes de but : Chloé VASSE

Encadrement des sélections masculines :

- Responsable de la filière masculine : Fabien DURAND
- Génération 2013 : Samuel RUIZ-MARTINEZ, Mathias SELIQUER et Jules FREMONT
- Génération 2014 : Clément DIEUMEGARD, Gaëtan CARRIERE et Fabien DURAND

- Analyste vidéo : à définir.
- Encadrement gardiens de but : à définir.

Le staff des sélections départementales continuera d'engager une équipe composée de joueurs de la génération N-1 (2014 la saison prochaine) dans le championnat départemental U15 (à partir de la seconde phase). La Commission Technique souhaite faire l'achat de t-shirts numérotés pour l'ensemble des jeunes joueurs et joueuses sélectionnés afin de faciliter la gestion de ces rencontres.

Emilien LARRIERE, Conseiller Technique Fédéral du Comité, assure la coordination et la responsabilité de l'ensemble des sélections départementales.

Accompagnement des joueuses et joueurs « profil »

La Commission va poursuivre, pour la saison 2026/2027, un accompagnement plus attentif aux joueuses et joueurs dits « profil » qui auront été détectés par la Ligue Nouvelle-Aquitaine et les membres du Projet de Performance Fédéral.

Cette action se matérialisera par la mise en place de programme d'entraînement individuel pour ces joueuses/joueurs, d'un accompagnement avec un préparateur physique et un suivi des responsables de filière (Emilien LARRIERE et Fabien DURAND) qui échangeront encore plus régulièrement avec les entraîneurs de club, les parents des jeunes et les joueuses/joueurs pour affiner au mieux leur travail.

L'objectif étant de développer au mieux le potentiel de ces joueuses/joueurs et les préparer aux échéances comme les stages territoriaux ou concours du Pole. Enfin, des séances spécifiques pour ces joueurs et joueuses « profil » auront lieu à Parthenay, le lundi à 19h15, une fois par mois environ. Elles seront animées par Emilien LARRIERE et Fabien DURAND.



ÉQUIPE TECHNIQUE 2026-2027

FILIÈRE FEMININE

RESPONSABLE FILIÈRE ET CONSEILLER TECHNIQUE FÉDÉRAL



EMILIEN
LARRIERE

2013 GENERATION



ROMAIN
BONNET



ANITA
DOYEN



NICOLAS
LUCK

2014 GENERATION



EMILIEN
LARRIERE



MATYAS
BARATON



LUCAS
MARGAUD

ANALYSTE VIDÉO



KÉVIN
HILLEWAERE

ENCADREMENT GB



CHLOÉ
VASSE

FILIÈRE MASCULINE

RESPONSABLE FILIÈRE



FABIEN
DURAND

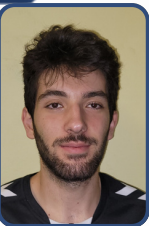
2013 GENERATION



SAMUEL
RUIZ-MARTINEZ

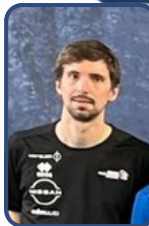


MATHIAS
SELIQUER



JULES
FREMONT

2014 GENERATION



CLÉMENT
DIEUMEGARD

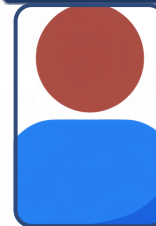


GAËTAN
CARRIERE



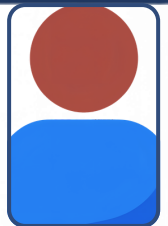
FABIEN
DURAND

ANALYSTE VIDÉO



À
DÉFINIR

ENCADREMENT GB



À
DÉFINIR

Axes de travail des sélections féminines d'août à mai
Génération N (année 2013 pour la saison 2026/2027)

Pour les joueuses de champ :

Août-septembre (3 jours de stage)

- Thème 1 : amélioration des savoir-faire individuels en défense
- Thème 2 : Se projet vers l'avant à la récupération du ballon

Octobre-décembre (4 jours de stages + ICR)

- Thème 1 : mise en place de la défense 1-5 fille à fille
- Thème 2 : amélioration du jeu sans ballon en attaque

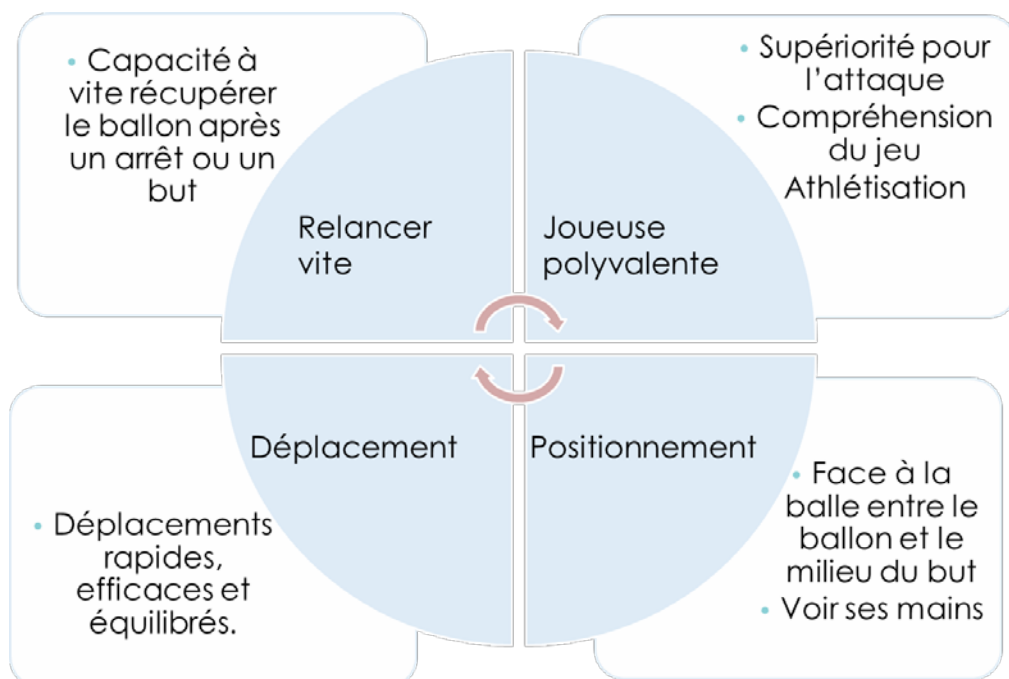
Janvier-février (2 jours de stage + ICR)

- Thème 1 : améliorer le jeu sur grand espace (timing, étagement, écartement, prise de vitesse du repli défensif)
- Thème 2 : attaquer une défense à partir d'une rentrée en deuxième pivot

Mars-mai (4 jours de stage + ICN)

- Thème 1 : améliorer la défense 1-5 (couvrir le plus grand espace, engager le duel)
- Thème 2 : améliorer la relation base arrière/bas avant

Pour les gardiennes de but (d'août à mai) :



Privilégier le travail de placement/déplacement à la parade

Axes de travail des sélections masculines d'août à mai
Génération N (année 2013(14) et 2012 nés entre sept. et déc. pour la saison 2026/2027)

Pour les joueurs de champ :

Août - septembre

- Thème 1
 - Les intentions individuelles et mise en relation défensive "en lecture de jeu"
 - Induire et agir dans son duel défensif (dribbleur ou tireur)
 - Le défenseur éloigné du PDB
 - La mise en relation défensive avec et sans pivot
 - Coordonner ses intentions individuelles
- Thème 2
Sur les 3 formes de jeu avec anticipation des changements de statuts défenseurs-attaquants (Contre-attaque, Montée de balle - Engagement Rapide)
Se projeter vers l'avant contre une défense pas remplacée (occupation rapide de son poste en montée de balle, respect écartement rythmes étagement)
Ecartement Etagement = (largeur) (profondeur)= (quadrillage du terrain)

Octobre - décembre

- Thème 1
FACE AU PORTEUR DE BALLE (opposé pivot-côté pivot)
PARTENAIRE PROCHE DU DEFENSEUR SUR PB (opposé pivot-côté pivot)
LOIN DU DEFENSEUR SUR PORTEUR DE BALLE (opposé pivot-côté pivot)
Sur 5/1 ou en 4/2, offensifs côté balle côté pivot.
- Thème 2
Identification (création-exploitation) ouverture, défenseur isolé et temps fort collectif + leurs replis défensifs (Sur 5/1 ou 4/2 offensifs)

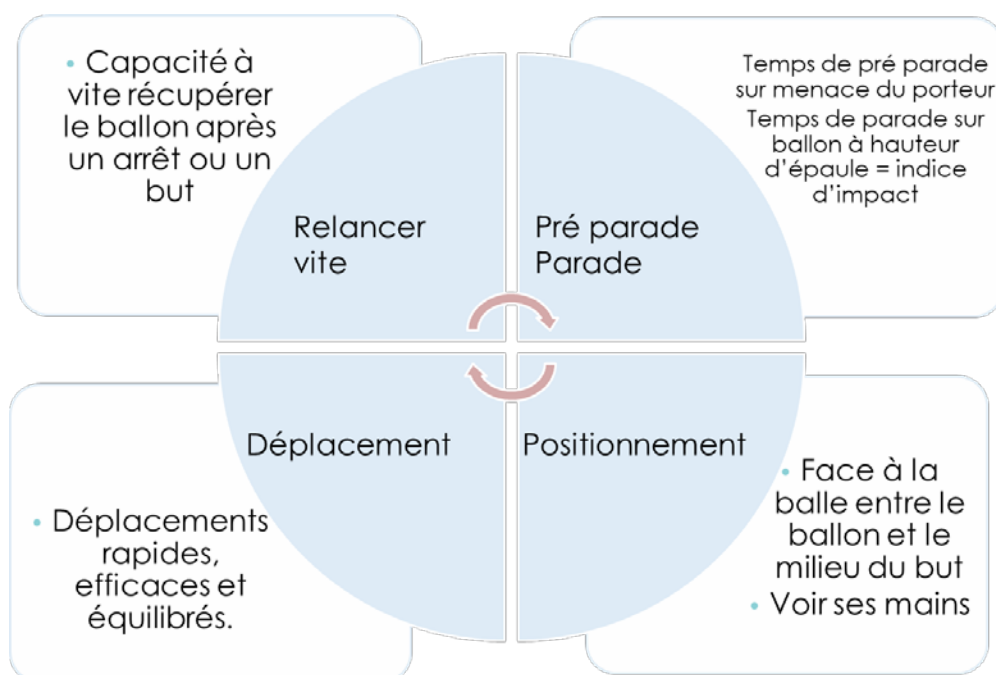
Janvier - février

- Thème 1
Défendre COTE PIVOT (5/1 et 4/2)
COMPRENDRE / AGIR ENSEMBLE
INTENTIONS PERMANENTES INDIVIDUELLES
RELATION DANS TOUTES LES CHARNIERES extérieures centrales côté ou opposée au ballon /pivot « POUR CHOISIR UNE OPTION ASSUMÉE EN FONCTION (sens de la nouvelle numérotation de 1 à 6) »
« A DEUX NOUS PERCEVONSet DECIDONS » + les 3 formes de jeu/changement de statut.
- Thème 2 : le jeu autour du pivot dans tous les secteurs offensifs avec exploitation

Mars - juin

- Thème 1
Ne pas être battu à l'extérieur des charnières défensives fortes - Ramener le porteur dans le plus petit espace possible pour changer -piéger (+ anticiper de manière plus efficiente les formes de changements de statuts offensifs)
- Thème 2
2ème temps fort d'un joueur de la base arrière ou ailier en attaque
= jeu en continuité offensive (+ replis / 5-1 et 4-2offensifs)

Pour les gardiens de but (d'août à mai) :



Calendrier prévisionnel des stages et compétitions 2013 :

Date	2013 Garçons	2013 Filles
Dimanche 20 septembre	LA MOTHE	LA MOTHE
Samedi 24 au lundi 26 octobre (hébergement)	CERIZAY	CERIZAY
ICR samedi 31 octobre (garçons) et samedi 31 octobre ou dimanche 1er novembre (filles)	A définir	A définir
Mercredi 11 novembre Challenge Crédit Mutuel		
Dimanche 29 novembre	LA MOTHE	PARTHENAY
Dimanche 03 janvier	CHAMPDENIERS	CELLES SUR BELLE
ICR samedi 9 janvier (filles) et dimanche 10 janvier (garçons)	A définir	A définir
Dimanche 24 janvier	CELLES SUR BELLE	MONCOUTANT
Dimanche 14 février	BRESSUIRE	NIORT
Dimanche 28 février	NIORT	BRESSUIRE
Dimanche 7 mars	PARTHENAY	COURLAY
Dimanche 21 mars	THOUARS	LEZAY
Trophée Michel BARBOT samedi 27 au lundi 29 mars	A définir	A définir
Dimanche 30 mai	LA MOTHE	PARTHENAY

Calendrier prévisionnel des stages et compétitions 2014 :

Date	2014 Garçons	2014 Filles
Mercredi 11 novembre Challenge Crédit Mutuel	CHAMPDENIERS	LA MOTHE
Dimanche 29 novembre	LA MOTHE	PARTHENAY
Dimanche 24 janvier	CELLES SUR BELLE	MONCOUTANT
Dimanche 28 février	CHAMPDENIERS	CHAMPDENIERS
Dimanche 7 mars	Match championnat U15 dep	Match championnat U15 dep
Dimanche 14 mars Trophée NISSAN	MONCOUTANT	CHAMPDENIERS
Dimanche 21 mars	Stage + match U15 dep	Stage + match U15 dep
Dimanche 4 avril	Stage + match U15 dep	Stage + match U15 dep
Tournoi amical CD17 Mercredi 14 avril	NIORT	NIORT
Vendredi 23 au dimanche 25 avril	CERIZAY	CERIZAY
Dimanche 2 mai	Match championnat U15 dep	Match championnat U15 dep
Dimanche 23 mai	Match championnat U15 dep	Match championnat U15 dep
Dimanche 30 mai	LA MOTHE	PARTHENAY

Pour rappel, les entraînements des sélections sont ouverts à tous, il ne faut pas hésiter à venir partager et échanger sur ces temps de la sélection.

Sections sportives

Lycée du Haut Val de Sèvre à Saint-Maixent-l'Ecole

Le HBC Celles sur Belle-MEP, en collaboration avec le Comité Départemental, a ouvert une section sportive féminine au lycée du Haut Val de Sèvre à St Maixent depuis septembre 2021. Le Comité continuera de soutenir cette section via une dotation matérielle mais n'interviendra plus dans les entraînements qui seront tous gérés par les techniciens salariés du HBC Celles sur Belle-MEP. Les tests d'entrée ont eu lieu le mercredi 6 mai 2026.



Collège François Albert à Celles-sur-Belle

Section sportive scolaire locale : le club de HBC Celles sur Belle-MEP poursuit son travail avec sa section sportive scolaire locale au collège François Albert qui concerne tous les niveaux de la 6^{ème} à la 3^{ème} et qui est ouverte à l'ensemble des licenciées après avoir satisfait aux tests d'entrée.



Collège Gérard Philippe à Niort

Une section sportive mixte a ouvert à la rentrée 2023 au collège Gérard PHILIPPE de Niort. L'encadrement est assuré par les éducateurs salariés du club de Niort HBS. Les tests d'entrée ont eu lieu en mai 2026.



Collège Jacques Prévert à Moncoutant

Une section sportive mixte a été ouverte en septembre 2023 au collège Jacques Prévert de Moncoutant. L'encadrement est assuré par les salariés du club du SAM Moncoutant. Les tests d'entrée ont lieu en juin en général.

Handball en milieu scolaire

UNSS

Une volonté forte de développer le Hand à 4 en collège devrait permettre la mise en place d'un championnat départemental UNSS pour les benjamins et les minimes sur l'année 2026-2027. Les clubs pourraient être sollicités pour organiser des temps de découverte du Hand à 4 dans les collèges.

USEP

Une convention a été signée avec l'USEP pour permettre l'intervention des clubs via des séances handball sur les niveaux CP à CM2. Pour les écoles maternelles, le Comité proposera une formation baby hand aux enseignants qui le souhaitent ainsi qu'un cycle de 6 séances dans les écoles. L'USEP est toujours engagée avec le Comité dans le projet « Handballons-nous » via des rencontres entre écoles en fin d'année scolaire.

Classes à horaires aménagés

Une classe à horaires aménagés est toujours en place à Bressuire au collège privé Notre Dame, à Moncoutant ainsi qu'à La Mothe St Héray et à Prahecq.

Formation des cadres techniques

Diplômes fédéraux

Responsable des formations : Emilien LARRIERE.

Plusieurs modules du parcours de formation seront proposés en Deux-Sèvres la saison prochaine : « Débuter dans l'entraînement », « Accompagnateur d'équipe » et « Entraîneur Territorial Jeunes ».

Attention aux dates d'inscription (avant le 11 octobre pour les 1ers modules).

La responsabilité des formations sera assurée par Emilien LARRIERE.

Pour toute inscription, il faut se référer au [GUIDE DES FORMATIONS](#) de la Ligue Nouvelle-Aquitaine et s'inscrire de manière personnelle via le site dédié [CAMPUS DES HANDBALLEURS](#) :



ATTENTION : des sessions seront organisées sur le territoire deux-sévrien. En revanche, il sera possible de s'inscrire dans un autre département néo-aquitain sur d'autres dates.

Contact FORMATIONS : Emilien LARRIERE 06.87.81.03.38.

Temps de formation entraîneurs des « équipes jeunes »

Le Comité proposera :

- une réunion des entraîneurs (lundi 25 janvier à Parthenay)
- l'envoi des séances réalisées et bilans de séances avec les sélections
- une intervention 1 fois par an en visite dans les clubs (à la demande des clubs) avec les responsables techniques des sélections départementales : Fabien DURAND et Emilien LARRIERE (CTF).

Autres temps de formation

Cafés techniques

Objectifs :

- Proposer une circonstance de formation innovante de l'expertise locale
- Développer la culture handball et de la formation initiale
- Entretenir une dynamique de formation de cadres différentes de celles existantes

Les objectifs restent les mêmes que les saisons passées, mais l'ambition en se concentrant sur 3 à 4 temps par saison maximum.

Ces circonstances seront ouvertes à tous, bénévoles comme salariés, licenciés ou non.

Dates :



12/10/2026 — Café Technique n°1



12/12/2026 — Café Technique n°2



25/03/2027 — Café Technique n°3



22/05/2027 — Café Technique n°4

Filière 79 - HBC CELLES-SUR-BELLE MEP U18 REGION ELITE

3 clubs ont signé une convention pour permettre à leurs jeunes espoirs féminins d'évoluer au niveau -18 ans région Elite. Les joueuses gardent leur licence dans leur club d'origine, jouent en équipe Filière 79-HBC Celles-sur-Belle MEP ou dans leur club, et elles participent à un travail collaboratif entre la Filière 79-HBC Celles-sur-Belle MEP et leur club.

Le travail en commun doit permettre à tous d'être gagnant, de faire progresser les joueuses individuellement et collectivement, et d'élever le niveau général global des clubs signataires de la convention pour la catégorie -18 ans (et seniors à terme).

Il n'y a plus de seconde équipe « Filière 79 » qui évolue en championnat régional pour la saison 2026-2027 comme lors des saisons précédentes (même si les clubs ont aussi décidé d'unir leurs forces pour créer une convention afin de jouer au niveau régional mais qui ne portera plus le nom de « Filière 79 »).

Les clubs signataires : HBC Celles sur Belle-MEP (club porteur), Prahecq et HB Sud 79.

Autres offres de pratique

Hand'fit

Le Comité souhaite renforcer le développement de cette pratique en proposant aux clubs des séances gratuites pour tester cette nouvelle offre.
Par ailleurs, le Comité peut prêter le matériel nécessaire (kit Handfit).



Hand à 4

Cette pratique sera déclinée sous forme de :
les mercredis du hand à 4 en septembre 2026 : chaque club doit proposer un créneau de pratique hand à 4 un mercredi (à minima) sous forme de journée « portes ouvertes ». Le Comité offrira les goodies à chaque participant.
Un grand rassemblement des élèves des collèges deux-sévriens en mai 2027 à Parthenay pour une action commune avec l'UNSS.



Challenge Les Altesses

Les Altesses vont continuer de se développer en touchant plus de clubs encore et visant un public nouveau également. Des tournois promotionnels vont être organisés dans le nord du département.

Les rencontres se déroulent uniquement en semaine (du lundi au jeudi).

Cette pratique contribue à développer le club en intégrant de nouvelles bénévoles qui s'engagent et redonnent le goût de la compétition pour certaines qui résignent en championnat féminin.



Beach Handball

Le Comité proposera la poursuite du challenge de beach handball en visant 3 étapes en juin/juillet 2027 en se servant des supports en place dans les communes et les clubs qui font pratiquer l'activité sportive sur sable.

Par ailleurs, le Comité souhaiterait engager une équipe départementale aux Intercomités de Beach (mai/juin 2027). Cette sélection serait encadrée par Samuel RUIZ-MARTINEZ, Marie FOUCHIER et Maëlle CAILLAUD. Il faudra en évaluer le coût (près de 4.000 euros entre le matériel, les cadres, les déplacements, la location du Beach Park à Niort) avant de se lancer dans ce projet.



Baby Hand

Actions en lien avec l'USEP et formations des professeurs des écoles + interventions dans les écoles maternelles.

Une formation animateur Baby Hand est possible aussi au sein de la Ligue Nouvelle Aquitaine, via l'ITFE.

Par ailleurs, le Comité proposera toujours le « Noël du Baby Hand » en décembre avec une organisation conjointe avec les clubs intéressés par cette opération lancée par la ligue Nouvelle-Aquitaine il y a 5 ans.



hand fauteuil / handensemble / Para Hand

Le Comité et l'UNSS vont essayer de relancer ce tournoi HandEnsemble le dernier mercredi avant les vacances d'Automne. Cette action de mixité entre jeunes en situation d'handicap et jeunes valides est soutenue par le comité Sport Adapté 79 et la ligue Nouvelle-Aquitaine. Le coût de déplacement des établissements est devenu un frein pour organiser ce type de rassemblement sur une journée. Il pourrait éventuellement se dédoubler (deux endroits différents, Bressuire et Celles sur Belle par exemple) pour réduire les coûts.

Le Comité proposera aux clubs intéressés de les accompagner dans la création d'une section Hand'fauteuil.



Le handball doit être accessible à tous et il est nécessaire de proposer cette activité sur le territoire deux-sévrien. C'est un projet difficile à mettre en œuvre et coûteux mais en réunissant tous les acteurs, il est possible de réussir.

Développement et diversification des pratiques

1. Hand'Loisir

La Commission poursuivra le développement du **Hand'Loisir**, avec pour objectif de favoriser l'accès à une pratique adaptée, conviviale et ouverte à différents publics.

2. Rassemblement Mini Hand

Le **rassemblement Mini Hand** sera organisé le week-end du **30/31 janvier 2027** pour les catégories **-9 ans et -11 ans**.

Cette action a pour objectifs de :

- favoriser la découverte et le plaisir de jouer ;
- proposer un temps de pratique adapté aux jeunes licenciés ;
- développer la convivialité et les échanges entre les clubs ;
- valoriser la pratique du handball chez les plus jeunes.

3. Renforcer les partenariats et les passerelles

Convention avec l'USEP – Projet « Handballons-nous »

Dans le cadre de la convention avec l'USEP, la Commission poursuivra le projet « **Handballons-nous** », d'**octobre 2026 à juin 2027**.

Ce projet vise à développer la pratique du handball dans le milieu scolaire et à favoriser la création de passerelles entre **l'école, les clubs et le Comité**. Il constitue également un levier pour faire découvrir la discipline à de nouveaux publics et favoriser l'arrivée de nouveaux pratiquants au sein des clubs.

Entraînements délocalisés de la N1F du HBC Celles-sur-Belle-MEP

En collaboration avec le club de **Celles-sur-Belle-MEP**, la Commission souhaite remettre en place des **entraînements délocalisés de l'équipe de N1F du HBC Celles-sur-Belle-MEP**.

Cette action permettra de :

- rapprocher le haut niveau des pratiquants du territoire ;
- créer des temps de rencontre entre les joueuses, les jeunes licenciés et les clubs ;
- valoriser la pratique féminine et le haut niveau ;
- renforcer les liens entre le Comité, le club de Celles-sur-Belle-MEP et les structures du territoire.

4. Favoriser les échanges et l'accompagnement des dirigeants avec le Carré des Présidents

La Commission souhaite poursuivre le Carré des Présidents, projet relancé en 2023 et destiné à réunir les présidents des clubs du territoire dans un cadre convivial et informel.

Ce dispositif a pour ambition de :

- favoriser les échanges entre dirigeants ;
- permettre le partage d'expériences et de bonnes pratiques ;
- identifier collectivement les problématiques rencontrées par les clubs ;
- apporter des éclairages et des ressources sur des thématiques identifiées.

Deux rencontres seront organisées au cours de la saison, dans des lieux conviviaux, avec l'intervention d'un expert autour d'une thématique répondant aux besoins des clubs.

5. Accompagner les jeunes et favoriser leur épanouissement avec le stage d'été à Anglet

La Commission proposera à nouveau un **stage d'été à Anglet**, du **28 juin au 2 juillet 2027**, à destination des jeunes de **11 à 17 ans**.

Organisé en collaboration avec le club de **Côte Basque Handball**, ce stage accueillera au maximum **36 jeunes** pour une semaine combinant pratique du handball, vie collective, découverte et activités dans un cadre privilégié au bord de l'océan Atlantique.

Plusieurs formules seront proposées :

- pension complète avec transport ;
- pension complète sans transport ;
- demi-pension.

Au-delà de l'aspect sportif, ce stage constituera un véritable temps de **vie collective, d'autonomie et de socialisation** pour les jeunes participants.

6. Renforcer la proximité avec les visites de clubs

La Commission souhaite renforcer la proximité entre le Comité et les clubs en poursuivant les **visites de clubs réalisées par le CTF du Comité**.

Ces rencontres ont vocation à constituer de véritables temps d'échange avec le Comité et les acteurs des clubs. Elles permettront notamment de :

- mieux connaître les réalités et les besoins des structures ;
- accompagner les clubs dans la construction et la mise en œuvre de leur projet sportif et associatif ;
- identifier les éventuels freins à leur développement ;
- rechercher avec eux des pistes de solutions adaptées ;
- renforcer le lien entre le Comité et les clubs.

La Commission souhaite ainsi faire de ces visites un **outil d'accompagnement de proximité**, permettant au Comité de rester au contact des réalités du terrain et d'adapter ses actions aux besoins des clubs.



COMMISSION COMMUNICATION

Lutte contre les incivilités

Promotion des acteurs du handball. Demander aux clubs de mettre en valeur une personne qui œuvre au quotidien pour le club (dirigeant, joueur, arbitre etc.). Ils seront ensuite invités à l'AG pour une remise de récompense.

Demander aux clubs de créer des séquences vidéos avec les plus jeunes (avec accord parental) sur le thème des incivilités pour renforcer la prise de conscience. Un cahier des charges et des aides pourront être rédigés par le Comité en amont pour faciliter le travail des clubs. Les vidéos seraient partagées au mois de mars.

Formation des RSEC (responsables de salle et de l'espace de compétition) par des actions de communication, diffusion d'informations, tutoriels. Voir inscription en formation sur le module proposé par la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

Labels FFHB 2027

Nouveauté : dossier en accès direct depuis Gest'hand.

La campagne va débuter en janvier 2027. Fermeture de la plate-forme le 31 mai 2027 pour les clubs.

Prévoir une cérémonie chez un partenaire pour la remise des dotations.

Ambassadeurs

Valoriser le parcours des jeunes joueurs, arbitres deux-sévriens qui poursuivent le handball sur des parcours professionnels.

Messagerie Whatsapp pour les groupes des sélections

Créer une communauté pour les sélections et des groupes pour chaque génération. Elle remplacera le groupe sur Facebook qui ne fonctionne plus.

Cette communauté pourra partager de l'information descendante uniquement (stages, liste des convoqués, infos dernière minute...). En revanche, au sein des groupes les joueurs et leurs parents pourront échanger.

Dotations/lots

Prévoir un peu de budget sur 2027 pour l'achat de quelques goodies.

COMMISSION EQUIPEMENTS

Classement des salles

Le classement, qui constitue la reconnaissance officielle de la conformité d'une installation aux règles fédérales est une démarche incontournable préalable à la pratique du handball en compétition.

Il est attribué, sur présentation d'un dossier spécifique, par la commission nationale des statuts et de la réglementation – division Équipements.

Ce dossier est établi par le club concerné utilisateur de l'équipement, ou, en l'absence de club résident, par la ligue concernée, selon une procédure informatique adaptée.

En premier lieu, il appartient au club, en relation avec le propriétaire ou le gestionnaire de la salle, de saisir directement par la procédure informatique l'ensemble des informations relatives aux caractéristiques de l'installation. Ces informations doivent ensuite être validées par le responsable « Équipements » territorial.

La saisie de ces informations est une condition préalable obligatoire à l'établissement de la fiche de demande de classement.

Le classement est payant (cf. tarifs).

✓ Constitution du dossier :

1) La fiche de demande de classement préétablie à partir des informations saisies dans le système informatique fédéral, et complétée par le relevé de l'éclairage aux points indiqués et par les dimensions des zones de sécurité.

Cette fiche est transmise obligatoirement par courrier électronique à la ligue régionale concernée et, seulement pour les demandes relatives à des salles de classe 1 dans lesquelles doivent évoluer des clubs de LNH, LFH et ProD2 ainsi qu'à des salles de classe 1 ou 2 dans lesquelles doivent évoluer des clubs de D2 féminine sous statut VAP, à la fédération.

2) Les plans de l'installation, comprenant :

- un plan d'ensemble représentant l'aire de jeu avec son tracé, les dégagements, les tribunes et leur accès, et tous les locaux annexes,
- une coupe du bâtiment suivant les axes longitudinal et transversal du terrain,
- un plan de détail des vestiaires et douches,

3) le rapport d'essai de la couche support du revêtement de sol selon la norme NF P 90202,

4) le rapport d'essai en laboratoire selon la norme EN 14904 du revêtement de son devant être installé,

5) le rapport d'essai sur site du revêtement de sol par un laboratoire accrédité,

6) une copie de l'arrêté municipal autorisant l'ouverture du bâtiment au public.

Pour les demandes relatives à des salles de classe 1 dans lesquelles doivent évoluer des clubs de LNH, LFH et ProD2 ainsi qu'à des salles de classe 1 ou 2 dans lesquelles doivent évoluer des clubs de D2 féminine sous statut VAP, ces documents sont transmis directement à la commission nationale des statuts et de la réglementation – division Équipements.

Pour les autres demandes, ces documents sont transmis à la ligue régionale concernée, qui, après vérifications, les transmet au responsable de secteur de la commission nationale des statuts et de la réglementation – division Équipements.

Dans tous les cas, ils doivent être accompagnés :

- d'une copie de la fiche de demande de classement mentionnée en 1), dûment datée et signée par le président du club (avec tampon du club),
- du rapport de visite et des propositions éventuelles du responsable « Équipements » territorial, datés et signés.

✓ **Reconduction de classement**

- Les salles de classe 1 et 2 doivent faire l'objet d'une reconduction de classement tous les 5 ans,
- Les salles de classe 3 et 4 doivent faire l'objet d'une reconduction de classement lorsque des travaux importants sont réalisés dans le volume de l'aire de jeu.

Usage des colles et résines

✓ **Interdiction des colles et résines non lavables à l'eau**

Lorsque le propriétaire d'une salle interdit l'usage des colles et résines non lavables à l'eau :

- le club recevant doit en informer le club visiteur sur la conclusion de match,
- le responsable de salle du club recevant doit mettre gratuitement à la disposition de chaque équipe un flacon de colle ou résine dite « lavable à l'eau ». Ces flacons, contenant le même produit, seront déposés à la table de marque.

Si le club recevant ne fournit pas de colle ou résine dite « lavable à l'eau », il lui est infligé une sanction financière dont le montant correspond à celui de la sanction financière pour forfait isolé à son niveau de jeu.

Si l'une des deux équipes refuse de jouer avec de la colle ou la résine lavable à l'eau, ou si le club recevant n'a pas informé le club visiteur de l'interdiction en le mentionnant sur la conclusion de match (initiale ou après mise à jour), alors les juges-arbitres devront mentionner, sur la feuille de match dans la case spécifique (« observations - colle et résine ») prévue à cet effet, toute anomalie qu'ils constateraient ou qui leur serait signalée par un officiel d'équipe.

Les juges-arbitres devront également transmettre à la COC concernée, au plus tard dans les 48h suivant le match, un rapport détaillant les circonstances de l'anomalie constatée et mentionnant la version des faits de chaque officiel responsable d'équipe.

Au regard des éléments qui lui seront transmis, la COC concernée :

- classera automatiquement sans suite le dossier dès lors qu'aucun rapport des juges-arbitres ne lui serait parvenu dans les 48h,
- décidera s'il y a lieu d'infliger le match perdu par forfait pour l'équipe fautive. Dans cette hypothèse, seule la pénalité sportive liée au forfait sera appliquée, à l'exclusion de l'amende financière.

La décision de la COC sera susceptible de réclamation devant la CRL de l'instance concernée dans les conditions et délais fixées par le règlement d'examen des réclamations et litiges.

✓ **Interdiction de toutes colles et résines**

Lorsque le propriétaire d'une salle interdit l'usage de toutes colles et résines :

- le club recevant doit en informer le club visiteur sur la conclusion de match,
- les deux équipes doivent jouer sans utiliser de colle ou de résine.
- le responsable de salle du club recevant doit mettre à la disposition de chaque équipe un ballon par joueur inscrit sur la feuille de match

Si l'une des deux équipes utilise néanmoins une colle ou une résine quelconque, ou si le club recevant n'a pas informé le club visiteur de l'interdiction en le mentionnant sur la conclusion de match (initiale ou après mise à jour) alors les juges-arbitres devront mentionner, sur la feuille de match dans la case spécifique (« observations - colle et résine ») prévue à cet effet, toute anomalie qu'ils constateraient ou qui leur serait signalée par un officiel d'équipe. Les juges-arbitres devront également transmettre à la COC concernée, au plus tard dans les 48h suivant le match, un rapport détaillant les circonstances de l'anomalie constatée et mentionnant la version des faits de chaque officiel responsable d'équipe.

Au regard des éléments qui lui seront transmis, la COC concernée :

- classera automatiquement sans suite le dossier dès lors qu'aucun rapport des juges-arbitres ne lui serait parvenu dans les 48h,
- décidera s'il y a lieu d'infliger le match perdu par forfait pour l'équipe fautive. Dans cette hypothèse, seule la pénalité sportive liée au forfait sera appliquée, à l'exclusion de l'amende financière.

La décision de la COC sera susceptible de réclamation devant la CRL de l'instance concernée dans les conditions et délais fixées par le règlement d'examen des réclamations et litiges.

Espace de compétition

La ligne médiane relie les milieux des lignes de remise en jeu. Le point d'engagement, situé à l'axe de cette ligne doit être impérativement matérialisé par un cercle de 4 mètres de diamètre, appelé zone d'engagement, placé au milieu de la ligne médiane. Cette zone d'engagement peut être :

- une zone de couleur différente entre la zone et le terrain de jeu,
- une simple ligne circulaire.

NOUVELLE RÈGLE D'ENGAGEMENT DEPUIS LE ROND CENTRAL : A compter de la saison 2025-2026 et à partir de la catégorie U15, l'engagement sera autorisé de la manière suivante :

- Si présence d'un cercle de 4m ou du cercle de basket (centré par rapport à la ligne médiane), constituant ainsi une « zone d'engagement » → **Engagement « en mouvement » de l'intérieur du cercle.**
- Si absence de cercle de 4m ou cercle de basket non centré → **Engagement « à l'arrêt » sur la ligne médiane.**

De ce fait et avant le début du match, le corps arbitral après vérifications des installations, indiquera aux coachs la possibilité d'utiliser ou non la « zone d'engagement ».

NOTES PERSONNELLES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

ACRONYMES

ANS : Agence Nationale du Sport
CD : Comité Départemental
CM : Certificat Médical
CMCD : Contribution Mutualisée des Clubs au Développement
COC : Commission d'Organisation des Compétitions
CTA : Commission Territoriale d'Arbitrage
CTF : Conseiller Technique Fédéral
CRL : Commission Réclamations et Litiges
EA : Ecole d'Arbitrage
FDME : Feuille de Match Electronique
FFHB : Fédération Française de Handball
GB : Gardien de But
GDME : Gestion de Match Electronique (feuille de table)
ICN : Inter-Comités Nationaux
ICR : Inter-Comités Régionaux
H7 ou H4 : Hand à 7 ou Hand à 4
ITFE : Institut Fédéral de Formation et de l'Emploi
JA : Juge Arbitre
JAJ : Juge Arbitre Jeune
LNA : Ligue Nouvelle Aquitaine
MT : Mi-temps
PDB : Porteur De Balle
QCM : Questionnaire à Choix Multiple
RSEC : Responsable de Salle et de l'Espace de Compétition
SR : Statuts et Règlements
TME : Temps Mort Equipe
TP : Tour Préliminaire
TRC : Temps de Régulation Comportemental
TQ : Tournoi de Qualification
UNSS : Union Nationale du Sport Scolaire
USEP : Union Sportive de l'Enseignement du 1^{er} degré

Coordonnées des clubs



Site Internet 	CLUB FAT AIRVAULT	N° AFFILIATION 60 79 039
Mail fédéral 6079039@na.ffhandball.net	Adresse postale 14 rue de Brelucan 79600 AIRVAULT	
Gymnases Augustin Bordage 2 rue Pierre Laille 79600 AIRVAULT 05.49.75.32.60	Contacts	
	Correspondance MASSE Lydie 06.07.13.59.86 lydie.duarte@wanadoo.fr	Présidence BARBEZAT François-Xavier 06.11.03.48.62 francois-xavier.barbezat@laposte.net
Salle Annexe 2 rue Pierre Laille 79600 AIRVAULT 05.49.75.32.60	Secrétariat MASSE Lydie 06.07.13.59.86 lydie.duarte@wanadoo.fr	Trésorerie PRAUD Sophie 06.16.32.14.29 so.praud@laposte.net
	Arbitrage LAURENTIN Stéphane 06.84.46.04.53 laurentin.stephane@hotmail.fr	Communication PRAUD Sophie 06.16.32.14.29 so.praud@laposte.net
Couleurs maillots Jeu n°1 ORANGE Jeu n°2 VIOLET Jeu n°3	Technique BARBEZAT François-Xavier 06.11.03.48.62 francois-xavier.barbezat@laposte.net	Minihand LAURENTIN Sabrina 06.76.94.15.03 laurentin.sabrina@icloud.com

Site Internet 	CLUB AVENIR BRIOUX	N° AFFILIATION 60 79 050
Mail fédéral 6079050@na.ffhandball.net	Adresse postale place du Champ de Foire 79170 BRIOUX SUR BOUTONNE	
Gymnases Salle intercommunale rue de courteilles 79170 BRIOUX SUR BOUTONNE 05.49.29.51.42	Contacts	
	Correspondance NEUVIALLE Christophe 06.86.71.47.62 christophe.neuvialle@wanadoo.fr	Présidence HAYE Thomas 06.83.54.13.00 thomas.haye0825@orange.fr
	Secrétariat AUBERT Cécile cecile-aubert@orange.fr	Trésorerie CHASSIN Jérôme 06.83.12.10.64 caro.dje@orange.fr
	Arbitrage AUZANNEAU Landry 07.60.30.78.98 landry.auzanneau@gmail.com	Communication ROUSSEAU Elodie 06.77.72.01.48 elodie.rousseau11@gmail.com
Couleurs maillots Jeu n°1 BORDEAUX Jeu n°2 BLEU Jeu n°3	Technique GASNIER Manuel 07.74.62.25.26 manuel.gasnier@orange.fr	Minihand HAYE Thomas 06.83.54.13.00 thomas.haye0825@orange.fr

Site Internet 	CLUB HBC BRESSUIRAIS	N° AFFILIATION 60 79 037
Mail fédéral 6079037@na.ffhandball.net	Adresse postale 11 place de l'Hôtel de Ville 79300 BRESSUIRE	
Gymnases Alain Métayer 15 rue de Malabry 79300 BRESSUIRE 05.49.65.39.97	Contacts	
LEP Vinci Rue du Père Martin 79300 BRESSUIRE 05.49.81.29.00 La Ronde Allée de la Ronde 79250 NUEIL-LES-AUBIERS	Correspondance GEFFARD Olivier 06.07.50.69.73 oliviergeffard33@gmail.com	Co-Présidence PREAULT Freddy 06.76.92.27.72 freddy.preault@wanadoo.fr
		Co-Présidence BIRONNEAU Emmanuel 06.23.25.64.44 evrard-bironneau@hotmail.com
	Secrétariat TURPAULT Simon 06.78.93.77.66 simon.turpault@posteo.com	Trésorerie AIRAULT Emilie 06.58.09.08.85 emilie.airault@hcbressuirais.fr
	Arbitrage RUIZ MARTINEZ Samuel 06.20.32.84.65 ruizmartinez.sa@gmail.com	Communication CARLIER Sarah 07.49.50.43.01 sarah.carlier1505@icloud.com
Couleurs maillots Jeu n°1 ROUGE Jeu n°2 BLEU Jeu n°3	Technique RUIZ MARTINEZ Samuel 06.20.32.84.65 ruizmartinez.sa@gmail.com	Minihand RUIZ MARTINEZ Samuel 06.20.32.84.65 ruizmartinez.sa@gmail.com

Site Internet 	CLUB HBC CELLES S/BELLE MELLOIS EN POITOU	N° AFFILIATION 60 79 004
Mail fédéral 6079004@na.ffhandball.net	Adresse postale 6 rue des Mésanges 79370 CELLES S/ BELLE	
Gymnases Salle Jaune Parc de la Boissière rue des Cèdres 79370 CELLES S/ BELLE	Contacts	
Salle Verte Parc de la Boissière rue des Cèdres 79370 CELLES S/ BELLE	Correspondance MERLET Laëtitia 06.27.45.95.72 6079004@na.ffhandball.net	Présidence COUTEAU Mickaël 06.30.32.96.28 menuiserie.couteau@orange.fr
	Secrétariat MERLET Laëtitia 06.27.45.95.72 6079004@na.ffhandball.net	Trésorerie BIARDEAU Céline 06.16.36.08.13 bertoceline@orange.fr
	Arbitrage LUCK Nicolas 06.22.96.73.63 n.luck.hbccmep@gmail.com	Communication REYGRABELLET Emma 07.70.11.63.30 communication.hbccmep@gmail.com
	Technique MARTIN Maxime 06.66.46.85.41 maximemartin86@gmail.com	Minihand COLLIN Anaïs 06.71.65.31.29 6079004@na.ffhandball.net
Couleurs maillots Jeu n°1 ROUGE Jeu n°2 NOIR Jeu n°3		

Site Internet 	CLUB CO CERIZAY HB	N° AFFILIATION 60 79 005
Mail fédéral 6079005@na.ffhandball.net	Adresse postale 137 avenue du Général de Gaulle 79140 CERIZAY	
Gymnases Salle Léo Lagrange Rue Alain Mimoun 79140 CERIZAY 05.49.80.11.32	Contacts	
	Correspondance AURIAULT Arthur 07.88.83.33.03 6079005@na.ffhandball.net	Présidence AURIAULT Arthur 07.88.83.33.03 6079005@na.ffhandball.net
Salle Paul Rabouant Rue du Gué de l'Epine 79140 CERIZAY	Secrétariat EVEZARD Lola 06 14 72 54 36 6079005@na.ffhandball.net	Trésorerie BODIN Jérémy 06.69.05.44.78 6079005@na.ffhandball.net
	Arbitrage AURIAULT Arthur 07.88.83.33.03 6079005@na.ffhandball.net	Communication AURIAULT Arthur 07.88.83.33.03 6079005@na.ffhandball.net
Couleurs maillots Jeu n°1 BLEU Jeu n°2 BLANC Jeu n°3	Technique AURIAULT Arthur 07.88.83.33.03 6079005@na.ffhandball.net	Minihand EVEZARD Lola 06 14 72 54 36 6079005@na.ffhandball.net

Site Internet 	CLUB HB CHAMPDENIERS-MAZIERES	N° AFFILIATION 60 79 043
Mail fédéral 6079043@na.ffhandball.net	Adresse postale CSC Place Saint Antoine 79220 CHAMPDENIERS	
Gymnases Salle Omnisports 4 Rue de la Chapelle 79220 CHAMPDENIERS	Contacts	
	Correspondance BROCHET Pauline 06.98.17.98.24 pauline.brochet@yahoo.com	Présidence RENAUDEAU Clément 06.11.16.29.86 clement-renaudeau@outlook.fr
Gymnase Champdeniers Chemin du Pré de l'Eteuf 79220 CHAMPDENIERS	Secrétariat LESPAGNOL Michèle 06.71.84.49.56 lespagnolmi@gmail.com	Trésorerie BROCHET Pauline 06.98.17.98.24 pauline.brochet@yahoo.com
Gymnase Mazières Rue du Champ Martin 79310 MAZIERES-EN-GATINE	Arbitrage BODEY Loïc 06.11.43.47.87 tfl17@hotmail.fr	Communication BROCHET Pauline 06.98.17.98.24 pauline.brochet@yahoo.com
Couleurs maillots Jeu n°1 BLANC ET BLEU Jeu n°2 ORANGE ET BLEU Jeu n°3 BLEU	Technique CHAIGNEAU Romuald 06.79.67.77.82 chaigneauromuald@hotmail.com	Minihand POUSSARD Magali 06.76.99.40.02 magali.poussard@orange.fr

Site Internet 	CLUB HBC CHAURAY LA CRECHE	N° AFFILIATION 60 79 027
Mail fédéral 6079027@na.ffhandball.net	Adresse postale 60 rue St Exupéry 79180 CHAURAY	
Gymnases S.O. Chauray 60 rue St Exupéry 79180 CHAURAY 05.49.08.20.87	Contacts	
	Correspondance CARDIN Cécile 06.26.39.06.01 6079027@na.ffhandball.net	Présidence ROUGEAU Sabine 06.82.43.79.66 sabine.rougeau@orange.fr
Salle La Crèche route de Chantoiseau 79260 LA CRECHE 05.49.05.31.25	Secrétariat CARDIN Cécile 06.26.39.06.01 6079027@na.ffhandball.net	Trésorerie CHARDONNIER Benoît 07.50.91.15.38 handball.chauraylacreche@gmail.com
S.O. Trévins 218 rue du Pied Griffier 79180 CHAURAY	Arbitrage BODIN Stéphane 06.15.11.61.88 stephanebodin79@sfr.fr	Communication GIRON Flavie 07.82.24.61.46 gironflavie@gmail.com
Couleurs maillots Jeu n°1 BLEU Jeu n°2 BLANC Jeu n°3	Technique DIEUMEGARD Clément 06.11.19.57.31 dieumegard.clement@gmail.com	Minihand RAISON Maëla 07.50.83.11.53 raison.family@sfr.fr

Site Internet 	CLUB HBC COURLAY	N° AFFILIATION 60 79 028
Mail fédéral 6079028@na.ffhandball.net	Adresse postale 10 Puy Arnault 79440 COURLAY	
Gymnases Complexe Robert Bobin Place du Midi 79440 COURLAY 05.49.72.34.06	Contacts	
	Correspondance DOYEN Anita 06.07.83.42.60 6079028@na.ffhandball.net	Présidence DOYEN Virginie 06.50.99.40.14 vir.doyen@yahoo.fr
	Secrétariat DOYEN Anita 06.07.83.42.60 6079028@na.ffhandball.net	Trésorerie GRANDEAU Maxime 06.31.59.45.75 grandeau.maxime@hotmail.fr
	Arbitrage DOYEN Anita 06.07.83.42.60 anita.doyen@yahoo.fr	Communication DOYEN Virginie 06.50.99.40.14 vir.doyen@yahoo.fr
Couleurs maillots Jeu n°1 BLEU Jeu n°2 JAUNE Jeu n°3	Technique DOYEN Anita 06.07.83.42.60 anita.doyen@yahoo.fr	Minihand DOYEN Virginie 06.50.99.40.14 vir.doyen@yahoo.fr

Site Internet 	CLUB GATINE HB	N° AFFILIATION 60 79 046
Mail fédéral 6079046@na.ffhandball.net	Adresse postale 1 place de l'Hôtel de Ville 79130 SECONDIGNY	
Gymnases Espace Sports Rue du Stade 79130 SECONDIGNY	Contacts	
	Correspondance PETRAULT Franck 06.17.94.00.42 6079046@na.ffhandball.net	Présidence PETRAULT Franck 06.17.94.00.42 petrault_franck@icloud.com
	Secrétariat PETIT Yann 06.03.58.54.66 6079046@na.ffhandball.net	Trésorerie BARON Lucie 07.86.10.03.22 baron.lucie@laposte.net
	Arbitrage PETRAULT Franck 06.17.94.00.42 petrault_franck@icloud.com	Communication PETRAULT Flavie 06.17.71.21.70 flaviepetrault2906@gmail.com
Couleurs maillots Jeu n°1 VIOLET Jeu n°2 BLANC Jeu n°3	Technique	Minihand

Site Internet 	CLUB HBC LEZAY	N° AFFILIATION 60 79 014
Mail fédéral 6079014@na.ffhandball.net	Adresse postale Route de Melle 79120 LEZAY	
Gymnases Gymnase Lezay Route de Melle 79120 LEZAY 05.49.29.52.35	Contacts	
	Correspondance COUE Hélène 06.50.29.93.37 6079014@na.ffhandball.net	Présidence PIN Jérôme 06.84.60.20.70 pin.jerome@sfr.fr
	Secrétariat DUBÉ Laurine 06.73.35.28.05 6079014@na.ffhandball.net	Trésorerie FOUCHE Béatrice 05.16.79.90.82 beatricefouche58@gmail.com
	Arbitrage CARRIERE Gaëtan 06.69.97.92.44 gaetan.c33@free.fr	Communication COLLET Lilou 06.33.06.31.76 Lilou.collet351309@gmail.com
Couleurs maillots Jeu n°1 JAUNE Jeu n°2 ROUGE Jeu n°3	Technique MARCINIAK Thibaud 06.86.50.00.67 thibaudmarciniak@gmail.com	Minihand COLLET Lilou 06.33.06.31.76 Lilou.collet351309@gmail.com

Site Internet 	CLUB HBC ST MAIXENTAIS	N° AFFILIATION 60 79 045
Mail fédéral 6079045@na.ffhandball.net	Adresse postale 32 rue du Palais 79400 ST MAIXENT L'ECOLE	
Gymnases Centre sportif Cavaillès Rue Jean Cavaillès 79400 ST-MAIXENT-L'ÉCOLE 05.49.76.10.70	Contacts	
	Correspondance SELLIN Mathéo 07.70.00.28.64 matheo.sellin@gmail.com	Présidence SELLIN Mathéo 07.70.00.28.64 matheo.sellin@gmail.com
	Secrétariat SELLIN Valérie 06.73.46.95.34 valerie.sellin29@orange.fr	Trésorerie GARRAT Thomas 06.16.03.29.27 garrat.thomas@orange.fr
	Arbitrage	Communication MAINSON Gwendoline 06.69.07.82.50 saphira89@hotmail.fr
	Technique	Minihand
Couleurs maillots Jeu n°1 JAUNE/ROUGE ou NOIR/ROUGE Jeu n°2 JAUNE/ROUGE Jeu n°3		

Site Internet 	CLUB HBC MAULEON	N° AFFILIATION 60 79 015
Mail fédéral 6079015@na.ffhandball.net	Adresse postale 10 rue Alexis de Châtillon 79700 MAULEON	
Gymnases Complexe Pierre Martin Rue Moulin des Champs 79700 MAULEON 05.49.82.26.75	Contacts	
Complexe Sainte Anne Rue du Frère Jacquet 79700 MAULEON	Correspondance LE CHARLES Stéphanie 07.85.06.30.55 lecharles.steph@hotmail.fr	Présidence CLEMENT Laëtiti 06.51.14.36.03 laeti79clement@gmail.com
	Secrétariat LE CHARLES Stéphanie 07.85.06.30.55 lecharles.steph@hotmail.fr	Trésorerie GAUDICHEAU Hélène 06.19.24.51.00 hgaudicheau@gmail.com
	Arbitrage CLEMENT Jonas 07.67.96.32.82 jonas.clement79@gmail.com	Communication RIMBAUD Lise 06.45.24.28.74 lise.rimbaud.lr@gmail.com
	Technique MOREAU-DUBOS Jules 06.23.20.68.21 julesmoreauhand16@gmail.com	Minihand LE CHARLES Stéphanie 07.85.06.30.55 lecharles.steph@hotmail.fr
Couleurs maillots Jeu n°1 BLANC/NOIR Jeu n°2 VERT/BLANC Jeu n°3		

Site Internet 	CLUB SA MONCOUTANT	N° AFFILIATION 60 79 016
Mail fédéral 6079016@na.ffhandball.net	Adresse postale Lieu-dit La Roche 79380 ST JOUIN DE MILLY	
Gymnases Salle "La Chênaie" n°2 32 avenue du Pré Byre 79320 MONCOUTANT S/ SEVRE 05.49.72.79.32	Contacts	
Salle "La Chênaie" n°1 32 avenue du Pré Byre 79320 MONCOUTANT S/ SEVRE 05.49.72.79.32	Correspondance TALBOT Isabelle 06.31.59.46.73 talbot.jc@orange.fr	Co-Présidence MOREAU Aude 06.80.65.77.26 aude.m@clisson-metal.fr
		Co-Présidence VERDIE Mickaël 06.66.92.85.79 verdie.mickael@bbox.fr
	Secrétariat TALBOT Isabelle 06.31.59.46.73 talbot.jc@orange.fr	Trésorerie GILBERT Jérôme 06.76.63.49.91 jer.gil79@orange.fr finances@samhb-moncoutant.fr
	Arbitrage AUMAND Célestin 07.88.14.04.34 celestin-aumand@orange.fr	Communication JAULIN Paul 06.40.43.89.16 paulsamhand@gmail.com
Couleurs maillots Jeu n°1 ROUGE	Technique ASTIER Jérémy 06.89.10.72.82 jeremy.samhb@gmail.com	Minihand LAMBERDIERE Arthur 06.65.17.40.94 arthurlamberdierre@gmail.com
Jeu n°2 NOIR		
Jeu n°3		

Site Internet 	CLUB HB MOTH AIS	N° AFFILIATION 60 79 029
Mail fédéral 6079029@na.ffhandball.net	Adresse postale 2 place Clémenceau (mairie) 79800 LA MOTHE SAINT HERAY	
Gymnases Complexe Sportif Les Champs du Parc 79800 LA MOTHE ST HERAY 05.49.05.14.36	Contacts	
Salle polyvalente Les Champs du Parc 79800 LA MOTHE ST HERAY 05.49.05.14.36	Correspondance SIMON-BAUMEL Hippolyte 06.20.87.39.34 handballmothais@gmail.com	Présidence SIMON-BAUMEL Hippolyte 06.20.87.39.34 handballmothais@gmail.com
	Secrétariat LE BRIS Elodie 06.83.50.55.22 secretariathbm79@gmail.com	Trésorerie MINOT Lucie 06.63.10.24.37 tresoreriehbm@gmail.com
	Arbitrage CHITESCU Lou 06.58.93.16.17 educateurhbm2@gmail.com	Communication FAUCHER Léna 07.81.73.08.52 communicationhbm79@gmail.com
	Technique BLANCHET Simon 06.99.15.81.28 directeursportifhbm@gmail.com	Minihand SIMON-BAUMEL Hippolyte 06.20.87.39.34 handballmothais@gmail.com
Salle Jean Moreau Rue Camille Gachet 79800 PAMPROUX 05.49.76.31.19		
Couleurs maillots Jeu n°1 BLANC/NOIR		
Jeu n°2 NOIR/BLANC		
Jeu n°3		

Site Internet 	CLUB NIORT HB SOUCHEEN	N° AFFILIATION 60 79 001
Mail fédéral 6079001@na.ffhandball.net	Adresse postale 12 rue Joseph Cugnot 79000 NIORT	
Gymnases Salle Omnisports Rue Barra 79000 NIORT 05.49.24.31.27	Contacts	
	Correspondance BOURGEOIS François 06.08.92.04.54 6079001@na.ffhandball.net	Président LE ROY Bastien 06.13.80.84.29 direction@niorthbs.fr
IUFM rue Villersexel 79000 NIORT 05.49.24.86.47	Secrétariat BOURGEOIS François 06.08.92.04.54 6079001@na.ffhandball.net	Trésorerie GIRAUD Stéphane 06.19.77.86.69 6079001@na.ffhandball.net
Salle des Sports Souché 2, rue de l'Aérodrome 79000 NIORT 05.49.33.18.44	Arbitrage BRARD Christophe 06.70.43.16.69 6079001@na.ffhandball.net	Communication METEAU Coralie 06.12.18.38.82 pole-communication@niorthbs.fr
Couleurs maillots Jeu n°1 ROUGE	Technique DURAND Fabien 06.07.54.00.73 ou 06.18.07.14.60 6079001@na.ffhandball.net	Minihand POUSSARDIN Gaël 06.23.22.05.89 pole-sportif@niorthbs.fr
Jeu n°2 NOIR		
Jeu n°3		

Site Internet 	CLUB USF PAMPROUX	N° AFFILIATION 60 79 017
Mail fédéral 6079017@na.ffhandball.net	Adresse postale 1 place du Président Mendès France 79800 PAMPROUX	
Gymnases Salle Jean Moreau Rue Camille Gachet 79800 PAMPROUX 05.49.76.31.19	Contacts	
	Correspondance LANOE Romain 06.80.95.71.64 lanoeromain@laposte.net	Présidence LANOE Romain 06.80.95.71.64 lanoeromain@laposte.net
	Secrétariat GAUVRIT Fabienne 06.46.63.05.76 gauvritfabienne@gmail.com	Trésorerie HATTENBERGER Aurélien 06.83.11.40.57 lauriane-chavanis@hotmail.fr
	Arbitrage	Communication LANOE Romain 06.80.95.71.64 lanoeromain@laposte.net
Couleurs maillots Jeu n°1 JAUNE ET NOIR	Technique	Minihand
Jeu n°2 JAUNE		
Jeu n°3		

Site Internet 	CLUB SC PARTHENAY	N° AFFILIATION 60 79 018
Mail fédéral 6079018@na.ffhandball.net	Adresse postale 1 rue du Petit Sanitat 79200 PARTHENAY	
Gymnases Bellevallée 8, rue Ernest Pérochon 79200 PARTHENAY 05.49.64.11.33	Contacts	
Grippeaux Rue Pierre de Coubertin 79200 PARTHENAY 05.49.71.00.70	Correspondance FREMONT Christophe 06.80.16.23.89 scph.christophe@yahoo.com	Co-Présidence FREMONT Christophe 06.80.16.23.89 scph.christophe@yahoo.com
	Correspondance LANDEAU Thierry 06.22.74.58.93 t.landeau@wanadoo.fr	Co-Présidence LANDEAU Thierry 06.22.74.58.93 t.landeau@wanadoo.fr
	Secrétariat CANIN Amandine 06.88.15.20.62 amandine.canin@gmail.com	Trésorerie AUBRY Pauline 06.45.26.56.53 pauline.aubry03@gmail.com
	Arbitrage FREMONT Christophe 06.80.16.23.89 scph.christophe@yahoo.com	Communication LANDEAU Thierry 06.22.74.58.93 t.landeau@wanadoo.fr
	Technique FREMONT Jules 06.13.02.12.93 julesf.scph@gmail.com	Minihand FREMONT Jules 06.13.02.12.93 julesf.scph@gmail.com
Couleurs maillots Jeu n°1 VIOLET Jeu n°2 BLANC Jeu n°3		

Site Internet 	CLUB HBC PRAHECO	N° AFFILIATION 60 79 019
Mail fédéral 6079019@na.ffhandball.net	Adresse postale Mairie - Place de l'Eglise 79230 PRAHECQ	
Gymnases Salle Polyvalente Rue de l'Aumerie 79230 PRAHECQ 05.49.26.01.73	Contacts	
Salle Omnisports Rue des Ecoles 79230 PRAHECQ 05.49.76.56.19	Correspondance SEMILLIER Anne 06.33.91.10.29 anne_63@live.fr	Co-Présidence DECOU Sylvia 06.83.04.17.67 sylvia.decou@icloud.com
		Co-Présidence CHAMPION Francis 06.61.43.82.77 champion.francis@wanadoo.fr
	Secrétariat SEMILLIER Anne 06.33.91.10.29 anne_63@live.fr	Trésorerie DRABIK Quentin 06.58.51.12.56 quentindrabik@outlook.fr
	Arbitrage GUENOLE Yann 09.51.19.29.92 ou 06.50.71.87.05 yann.ganaele@free.fr	Communication GARNIER Clémence 07.50.24.28.95 clemence.garnier.lvv@gmail.com
	Technique DECOU Sylvia 06.83.04.17.67 sylvia.decou@icloud.com	Minihand GUENOLE Ganaele 09.51.19.29.92 ou 06.81.26.78.80 yann.ganaele@free.fr
Couleurs maillots Jeu n°1 VERT/NOIR Jeu n°2 ORANGE Jeu n°3		

Site Internet 	CLUB HB SUD DEUX-SEVRES	N° AFFILIATION 60 79 040
Mail fédéral 6079040@na.ffhandball.net	Adresse postale MAIRIE - 5, Place René Cassin 79270 SAINT-SYMPHORIEN	
Gymnases Salle Omnisports Route de Niort 79270 ST SYMPHORIEN	Contacts	
Salle Omnisports Route de Chizé 79360 BEAUVOIR sur NIORT	Correspondance COUSSAUD Thibaud 06.20.99.91.43 thibaud.coussaud@sfr.fr	Présidence THORETON Dylan 06.25.08.16.53 dylan.thoreton@hotmail.fr
	Secrétariat RASSINOUX Magali 06.89.58.39.49 secretariat.hbsud79@gmail.com	Trésorerie BERTON Pauline 06.32.33.01.35 finances.hbsud79@gmail.com
	Arbitrage SOULET Laurence 06.25.69.24.73 arbitrage.hbsud79@gmail.com	Communication MAROLANY Claire 07.80.64.93.05 secretariat.hbsud79@gmail.com
	Technique MAROLANY Alexandre 07.80.64.93.05 secretariat.hbsud79@gmail.com	Minihand MAROLANY Alexandre 07.80.64.93.05 secretariat.hbsud79@gmail.com
Couleurs maillots Jeu n°1 BLEU Jeu n°2 GRIS Jeu n°3		

Site Internet 	CLUB US THOUARS HB	N° AFFILIATION 60 79 023
Mail fédéral 6079023@na.ffhandball.net	Adresse postale 4 La Chemillière 79330 LUCHE THOUARSAIS	
Gymnases S.O. Le Château 3, rue des Martyrs 79100 THOUARS 05.49.96.17.13	Contacts	
S.O. Jean Rostand 34, bd Jacques Ménard 79100 THOUARS 05.49.66.25.35	Correspondance ODET Michaël 05.49.96.78.47 ou 06.50.44.65.66 michael.odet@neuf.fr	Co-Présidence GORRY Simon 07.84.00.26.59 gorry.simon@gmail.com
		Co-Présidence BOIS Dominique 06.81.09.87.59 dbois1@club-internet.fr
	Secrétariat ODET Marion 06.50.29.68.70 marionnes@outlook.fr	Trésorerie VASSEUR Barbara 06.88.59.04.88 barbara.vasseur5@orange.fr
	Arbitrage ODET Marion 06.50.29.68.70 marionnes@outlook.fr	Communication BLANCHETON Camille 06.80.26.84.88 camille2890@hotmail.com
Couleurs maillots Jeu n°1 BLEU Jeu n°2 VIOLET Jeu n°3	Technique COUPRIE Céline 05.17.32.60.20 ou 06.11.88.80.25 celido@neuf.fr	Minihand COUPRIE Céline 05.17.32.60.20 ou 06.11.88.80.25 celido@neuf.fr

Partenaires

